

**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

**L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE AUX ÉTUDES
COLLÉGIALES**

Enjeux démographiques, perspectives et solutions

**41^e Congrès ordinaire
18, 19 et 20 janvier 2007
Cégep de Trois-Rivières**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction :

Benoît Bhérier-Simard, Recherchiste

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ

3449 Saint-Denis, suite 1

Montréal, Québec, H2X 3L1

Téléphone : 514-396-3320

Télécopieur : 514-396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

Table des matières

ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX	5
1. INTRODUCTION	6
2. CONTEXTE HISTORIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE	7
2.1 CONTEXTE ENTOURANT LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU COLLÉGIAL ET ÉVOLUTION DE LA PLACE DE CELUI-CI DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL	7
2.1.1 <i>L'état centralisateur et la déconcentration (1960-1978)</i>	8
2.1.2 <i>L'état accompagnateur et la décentralisation (1979-2002)</i>	10
2.1.3 <i>La «modernisation» de l'état et la responsabilisation des élus locaux (2003 ...)</i>	14
2.1.4 <i>Quel rôle pour les cégeps?</i>	16
2.2 SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DU RÉSEAU COLLÉGIAL ET ANALYSE	17
2.2.1 <i>Portrait des effectifs collégiaux</i>	17
2.2.1.1 <i>Historique de la fréquentation collégiale (1967-1995)</i>	17
2.2.1.2 <i>Évolution récente des effectifs collégiaux et prévisions (1996-2015)</i>	18
2.2.1.3 <i>La fréquentation des programmes préuniversitaires et techniques</i>	23
2.2.2 <i>Analyse des causes de l'évolution démographique du réseau collégial</i>	28
2.3 ENJEUX LIÉS À LA DÉMOGRAPHIE DU RÉSEAU	35
2.3.1 <i>Un contexte de sous-financement du réseau collégial</i>	36
2.3.2 <i>Dynamiques générales</i>	38
2.3.3 <i>Cas problématiques types</i>	41
3. ANALYSE DES MESURES PRISES ET À PRENDRE	44
3.1 CE QUI A ÉTÉ FAIT JUSQU'À PRÉSENT À L'ÉCHELLE DU RÉSEAU	44
3.1.1 <i>Évolution de la prise en compte de la problématique et des actions entreprises</i>	44
3.1.2 <i>Résumé et analyse des mesures actuellement en place pour tout le réseau</i>	53
3.2 SOLUTIONS PRÔNÉES ET ANALYSE	60
3.2.1 <i>Principales revendications des organisations du réseau collégial</i>	60
3.2.1.1 <i>Gestion des établissements et concertation régionale</i>	61
3.2.1.2 <i>Carte des programmes et créneaux d'enseignement</i>	62
3.2.1.3 <i>Financement</i>	64
3.2.1.4 <i>Mobilité étudiante et initiative pédagogiques</i>	65
3.2.1.5 <i>Autres</i>	66
3.2.1.6 <i>Notes générales</i>	66
3.2.2 <i>La question de la fluctuation des effectifs à la FECQ</i>	67
3.2.3 <i>Analyse de solutions et recommandations</i>	68
3.2.4.1 <i>Gestion des établissements et concertation régionale</i>	68
3.2.4.2 <i>Créneaux et carte des programmes</i>	70
3.2.4.3 <i>Financement</i>	73
3.2.4.4 <i>Mobilité étudiante et initiatives pédagogiques</i>	76
3.2.4.5 <i>Autres</i>	78
3.2.4.6 <i>Considérations générales</i>	80
4. CONCLUSION	82
BIBLIOGRAPHIE	84
ANNEXE 1 – CHRONOLOGIE DE MOMENTS MARQUANTS DANS L'HISTOIRE DES CÉGEPS	92
ANNEXE 2 – ÉVOLUTION ET PRÉVISIONS DES EFFECTIFS PAR CAMPUS	94

Acronymes

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
AEC	Attestation d'études collégiales
AFE	Aide financière aux études
ASSS	Agence de la santé et des services sociaux
CAR	Conférence administrative régionale
CCAFE	Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
CCTT	Centre collégial de transfert technologique
CÉC	Centre d'études collégiales
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de santé communautaire
CLE	Centre local d'emploi
CNPEPT	Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques
CRD	Conseil régional de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRSSS	Centre régional de santé et services sociaux
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSQ	Centrale des syndicats du Québec
DEC	Diplôme d'études collégiales
DEP	Diplôme d'études professionnelles
EETP	Étudiant équivalent temps plein
FABES	Mode d'allocation des ressources aux collèges - FABES : F (fixe), A (activités), B (bâtiments), E (enseignants), S (spécifiques)
FAC	Fédération autonome du collégial
FAP	Fédération des associations de parents des cégeps du Québec
FECQ	Fédération étudiante collégiale du Québec
MAOB	Mode d'allocation des ressources aux collèges pour le Mobilier, l'Appareillage, l'Outillage et la Bibliothèque
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MDERR	Ministère du Développement économique et Régional et de la Recherche
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MRC	Municipalité régionale de comté
PES	Période étudiant semaine
PRFPT	Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique
RREC	Règlement sur le régime des études collégiales
RRSSS	Régie régionale de santé et services sociaux
SIPEEC	Système informatisé de prévision de l'effectif étudiant au collégial
SPGQ	Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
UMQ	Union des municipalités du Québec

Liste des tableaux

Tableau 1 - Effectifs à l'enseignement ordinaire et à temps plein des cégeps de 1970 à 1995	17
Tableau 2 - Effectifs collégiaux à temps plein à l'enseignement ordinaire réels de 1990 à 2005 et prévus de 2006 à 2015 par type d'établissement et par année	18
Tableau 3 - Évolution de l'effectif à l'enseignement ordinaire et à temps plein des cégeps et budget de fonctionnement des cégeps par année de 1996 à 2005	19
Tableau 4 - Variation des effectifs collégiaux à temps plein et à l'enseignement ordinaire entre 1996 et 2005 et prévisions pour la période 2005-2015.....	20
Tableau 5 Allocation moyenne du MELS par EETP et par cégep, enseignement régulier, en 2003-2004, incluant tous les transferts sauf les investissements, la dette et la contribution au régimes de retraite.....	22
Tableau 6 - Statuts des autorisations de programmes préuniversitaires des cégeps par région administrative	24
Tableau 7 - Statuts des autorisations de programmes techniques des cégeps par région administrative	26
Tableau 8 - Taux net de migration interrégionale des 15-29 ans, selon les régions administratives en 2004-2005 (pour 1000 habitantes et habitants, par ordre décroissant).....	31
Tableau 9 – Distribution de la population, par groupe d'âge, 1995 et 2005	32
Tableau 10 - Prévisions relatives à la population des 0-19 ans par région administrative.....	34
Tableau 11 - Évolution des sommes accordées aux cégeps pour contrer les effets des fluctuations d'effectifs.....	54

1. Introduction

Le Québec, avant d'être un État et bien au-delà des statuts juridiques de province ou de pays, s'est construit et vibre maintenant sur la base d'une caractéristique qui marque tant l'imaginaire de sa population qu'inévitablement sa structure sociale et économique : son vaste, magnifique et hétérogène territoire. L'attachement profond de nombreuses québécoises et de nombreux québécois envers les différentes parcelles de ces terres que leurs ancêtres pas si lointains ont défichées et rendues habitables, mais aussi de celles et de ceux qui sont tout simplement conscient de la chance qu'ils ont d'occuper des terres aussi vastes et riches, est certainement pour quelque chose dans la préoccupation prépondérante et récurrente pour une occupation dynamique du territoire québécois et pour le développement harmonieux et durable de ses milieux.

Les cégeps, pour leur part, sont nés et ont grandi afin de répondre à ces objectifs. D'abord pour uniformiser les pratiques d'enseignement collégial du territoire québécois, en rehausser la qualité et en démocratiser l'accès, les cégeps sont ensuite devenus beaucoup plus que de simples dispensaires de services gouvernementaux. Ils sont, et cela était déjà dans l'esprit de celles et de ceux qui ont imaginé ce modèle, un véritable pôle d'activités que les milieux locaux se sont appropriés et font vivre. Les cégeps figurent également parmi les constituantes les plus fortes du «modèle social québécois» et contribuent de façon importante à donner au Québec ses caractéristiques particulières tant au point de vue des valeurs que de la cohésion sociale. Pourtant, bien des gens doutent aujourd'hui de la pertinence de consentir aux cégeps les sommes nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Cette baisse de l'importance de l'éducation dans la population, le sous-financement chronique que subissent les établissements et la remise en question constante par certaines et certains de la pertinence de ce modèle collégial sont autant de problèmes auxquels sont confrontés les cégeps d'aujourd'hui et qui minent la capacité de ceux-ci à poursuivre leur mission dans les milieux où ils sont enracinés. Par contre, une autre problématique touche directement les cégeps dans leur rôle de vecteur de développement des milieux et menace leur capacité à continuer d'offrir une éducation de grande qualité sur le territoire québécois : la baisse généralisée des effectifs collégiaux et, surtout, les tendances très divergentes selon la situation géographique des communautés.

Si ces problèmes démographiques vécus par plusieurs régions du Québec ne datent pas d'hier, les impacts sur le système scolaire québécois, et plus particulièrement le palier collégial, dans sa structure même n'en sont pas moins inquiétant. Le présent travail vise à faire le point sur la fréquentation collégiale. L'évolution de la place des cégeps dans les politiques de développement local et régional sera d'abord esquissée. Seront ensuite dressés des portraits généraux et spécifiques de l'évolution de la fréquentation collégiale au courant des années passées et des prévisions pour les années à venir ainsi que des conséquences reliées à ces variations sur les cégeps eux-mêmes. Ensuite, une rétrospective des gestes posés pour faire face à ce phénomène ainsi que des positionnements de nombreuses intervenantes et de nombreux intervenants du milieu collégial permettront d'en venir, finalement, à certaines pistes de solutions particulièrement intéressantes.

Espérons que cette synthèse de la question permettra de mieux situer le problème et, surtout, d'alimenter la réflexion quant aux mesures à prendre afin de garantir à la population du Québec l'accès à une éducation collégiale de qualité sur l'ensemble du territoire.

2. Contexte historique et démographique

Dans l'analyse d'un problème vécu par une organisation ou un système, il est précieux de bien connaître l'histoire de cette organisation ou de ce système ainsi que les facteurs environnementaux qui influencent son développement. Dans le cadre de la présente recherche, cette mise en contexte est d'autant plus fondamentale qu'il est question de problèmes issus de la façon dont le réseau collégial a été mis en place et de son évolution, deux facteurs qui devaient forcément mener à certains problèmes structurels, comme nous le verrons plus loin.

La première partie de cette mise en contexte traitera largement de la place du réseau collégial dans le développement du Québec et de ses régions et du rôle qui lui est réservé par les instances gouvernementales et les acteurs prenant part à sa gouverne. Il est nécessaire de bien cibler cet élément car la place du cégep dans son milieu est au centre des discours et des mesures préconisées pour assurer la pérennité et la vitalité des cégeps dans les régions du Québec et contrer les effets des fluctuations d'effectifs. La seconde partie portera plus précisément sur la démographie du réseau collégial et son évolution récente ainsi que sur les données démographiques permettant de mettre cette évolution en perspective avec celle des régions du Québec. Enfin, la troisième section du présent chapitre présentera un certain nombre d'impacts et de conséquences liées aux variations d'effectifs des cégeps, ainsi que sur les enjeux réels qui sont sur la table.

2.1 Contexte entourant la mise en place du réseau collégial et l'évolution de la place de celui-ci dans le développement local et régional

Le développement local et régional est un sujet qui fait couler beaucoup d'encre au Québec. La présence d'une identité forte parmi les populations locales et régionales et l'attachement profond de la population québécoise pour un développement décentralisé sur le territoire en sont certainement deux causes importantes. La notion de développement local et régional a par ailleurs évolué grandement au fil des décennies. Alors qu'entre 1960 et 1978 elle désignait davantage l'action du gouvernement québécois pour la création de pôles de croissance dans toutes les régions du Québec et la mise en place de structures gouvernementales de planification¹, cette notion se modifia graduellement, dès le début des années 1980 et jusqu'à aujourd'hui, vers une prise en charge par les autorités et les acteurs locaux et régionaux de leur développement². Le débat sur le degré de planification qui devrait être accordé aux gestionnaires locaux et sur celui qui devrait demeurer l'apanage du gouvernement central québécois demeure d'ailleurs toujours d'actualité.

Au fil des années et de ces visions successives du développement régional, le réseau collégial a occupé un rôle changeant, au gré des visions que les acteurs ont eu du développement local et régional. En effet, alors que la création des cégeps visait au premier chef à niveler les disparités

¹ Richard Morin, *La régionalisation au Québec : Les mécanismes de développement et de gestion des territoires régionaux et locaux 1960-2006*. Montréal, Éditions Saint-Martin, 2006, p. 27-29.

² Marc-Urbain Proulx, *L'économie des territoires au Québec : aménagement, gestion, développement*, Sainte-Foy, Presse de l'Université du Québec, 2002, p. 17 et 18.

régionales au niveau de l'éducation et à en garantir l'accès, les établissements collégiaux sont vite apparus comme étant des outils de développement et de création de pôles de croissance. Cependant, bien que la façon de percevoir le réseau ait changé, le rôle des cégeps comme vecteurs de développement n'a pas toujours été aussi clair et aussi soutenu par les politiques gouvernementales que l'on pourrait le penser.

Afin de mieux comprendre ces changements et de mieux situer la question des fluctuations d'effectifs, une courte description historique s'impose. Les éléments présentés ici portent essentiellement sur la période débutant de la Révolution Tranquille à nos jours, non pas parce qu'il ne serait pas pertinent de dresser les éléments ayant menés justement au pan éducatif de la Révolution Tranquille, mais bien par souci de circonscription des propos et parce que l'histoire des cégeps débute durant les années soixante. Par ailleurs, bien qu'il existe plusieurs façons de scinder les années qui se sont écoulées depuis 1960, trois principales périodes se distinguent en matière de politique de développement local et régional³. Nous aborderons donc la place du réseau collégial à l'intérieur de ces trois périodes. Enfin, pour fins de comparaison, l'annexe 1 présente un résumé chronologique de moments importants ayant marqués l'enseignement collégial public depuis 1960.

2.1.1 L'État centralisateur et la déconcentration (1960-1978)

Au début de la décennie 1960, outre les importantes lacunes sociales qui marquaient le Québec et auxquelles les québécoises et les québécois feront face au cours de ce que l'on appelle maintenant la Révolution Tranquille, le territoire québécois était marqué par d'importantes disparités entre ses différentes régions, les services publiques étant éparés et très hétérogènes selon la situation géographique. À ces disparités s'ajoutait une vision de développement économique axée sur quelques pôles, dont Montréal, où étaient alors concentrés une grande partie des activités et sur lesquelles étaient orientées les grandes politiques de développement économique⁴.

C'est donc à la fois dans le but de hausser la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens, ou de les créer, et d'uniformiser leur accès sur le territoire québécois que le gouvernement entrepris la construction d'un État-providence, important chantier politique et social qui s'échelonna sur de nombreuses années⁵. Cette importante intervention gouvernementale se voulait alors très centralisée et répondant à des objectifs uniformes pour les communautés québécoises. Parmi les actions entreprises, on note la création des régions administratives en 1966-1967 et de l'Office de planification et de développement du Québec en 1969, organe de coordination des interventions gouvernementales dans les régions nouvellement créées. Toujours sur le plan administratif, on assiste dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental à un important mouvement de déconcentration des ministères, phénomène décrivant la mise sur pied de structures régionales de coordination des services et programmes élaborés par le gouvernement central Québécois. Parmi les organes issus de cette déconcentration figurent les conseils régionaux de développement (CRD) en 1968 et les conférences administratives régionales (CAR). Des tables de concertation et de consultation visant à impliquer les communautés dans la planification des services voient le jour, dont les conseils régionaux de la culture (CRC), les

³ Richard Morin, *op. cit.*

⁴ Marc-Urbain Proulx, *op. cit.*, p. 67-69.

⁵ Richard Morin, *op. cit.*, p. 27-29.

conseils régionaux du loisir (CRL) et les conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS). Enfin, en plus de la création d'infrastructures, routières notamment, on voit l'apparition, au courant des années 60 et 70, de superstructures, dont les CLSC, plusieurs hôpitaux et polyvalentes, les constituantes du réseau de l'Université du Québec et les cégeps, en 1967.

En ce qui a trait à ces derniers, il est important de noter qu'ils sont issus d'une réflexion globale sur le système d'enseignement québécois qui se déroula durant près de 5 ans, soit la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, qui accoucha des 5 volumes du rapport Parent. Les cégeps, ou, tels que nommés à l'origine, les instituts, furent créés afin de répondre à plusieurs objectifs :

«Tels sont en bref les objectifs que nous assignons à l'enseignement préuniversitaire et professionnel : assurer au plus grand nombre possible d'étudiants, qui en ont les aptitudes, la possibilité de poursuivre des études plus longues et de meilleure qualité; cultiver l'intérêt et la motivation chez les étudiants pour diminuer le nombre d'échecs et des abandons prématurés; favoriser une meilleure orientation des étudiants selon leurs goûts et leurs aptitudes; hausser le niveau des études préuniversitaires et de l'enseignement professionnel; uniformiser le passage des études secondaires aux études supérieures et mieux préparer les étudiants à entreprendre ces dernières. On peut donc dire que c'est la préoccupation d'un système d'enseignement plus riche et plus large, plus souple et plus simple, plus généreux et plus démocratique qui nous a amenés à proposer cette étape polyvalente entre le cours secondaire et les études supérieures.»⁶

Cet énoncé décrit bien la nécessité de l'époque de démocratiser l'enseignement et de garantir l'accès aux études supérieures à un nombre plus élevé de jeunes. Il n'est d'ailleurs pas question du cégep comme moteur de développement des communautés. On remarque par contre que la volonté de voir les cégeps s'implanter dans leur milieu et de correspondre aux attentes des populations locales est clairement énoncée dans le rapport :

«Il faudra que l'institut soit administré par des personnes en qui l'État ait confiance, en qui il peut déléguer en toute sécurité les pouvoirs administratifs et les responsabilités qui sont les siens. En second lieu, l'institut doit en même temps appartenir à la région où il se situe, il doit être la chose de la population régionale. Celle-ci doit s'y sentir engagée, intéressée; elle doit en assumer un peu la responsabilité. La corporation de l'institut doit donc en quelque sorte épouser les structures socio-économiques de la région : le leadership régional doit y être présent et y être représenté. C'est de cette façon que l'institut s'enracinera profondément dans la région.»⁷

Il est également intéressant de noter quelles étaient les dimensions visées pour les cégeps à l'époque. Comme on le constate dans l'extrait suivant, le souci d'avoir une masse critique d'étudiantes et d'étudiants permettant d'assurer la qualité et la diversité de l'enseignement prodigué était présent, même si l'on prévoyait alors une croissance importante des effectifs dans les années suivantes :

⁶ Commission royale sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, t. 2 : *Les structures pédagogiques du système scolaire*, Québec, Gouvernement du Québec, p.162.

⁷ *Ibidem*, p.176.

«Nous avons établi à 1500 le nombre d'étudiants d'un institut. Si l'on estime qu'environ la moitié de tous les élèves de 11^e année continuent présentement leurs études, il faudrait que la région desservie par un institut ne compte pas moins de 1500 élèves inscrits en 11^e année pour fournir le contingent d'étudiants nécessaire en 12^e année. Ces données permettent d'établir à une trentaine environ le nombre d'instituts nécessaires dans la province, dont quelques-uns en langue anglaise.»⁸

En somme, tel que mentionné précédemment, les décennies 1960 et 1970 sont davantage marquées par la répartition plus équitable de la richesse québécoise à travers le territoire et par une vision d'uniformisation et de rehaussement des services gouvernementaux dans les régions du Québec. La création des cégeps n'est par ailleurs pas étrangère à cette volonté d'accès à des services publics de qualité. Le souci de faire une place importante aux acteurs locaux dans l'élaboration des politiques est aussi très marqué, notamment au sein des institutions scolaires. Enfin, on note que bien que la volonté de voir les cégeps s'implanter dans leur milieu soit clairement énoncé par ses penseurs, les objectifs visés par le gouvernement du Québec lors de leur création sont de rehausser le niveau de scolariser et d'en démocratiser l'accès et non d'en faire des pôles d'attraction régionaux.

2.1.2 L'État accompagnateur et la décentralisation (1979-2002)

L'attitude du gouvernement du Parti québécois entre 1976 et 1979 marquera un tournant dans les politiques gouvernementales de développement local et régional. En effet, on commence alors à parler davantage des régions du Québec comme étant des entités nécessitant davantage d'autonomie pour faire valoir leur potentiel et mettre en valeur leurs caractéristiques propres. On parlera dès lors davantage d'aide aux populations régionales dans leur développement plutôt que d'intervention du gouvernement du Québec pour assurer le développement équitable sur tout le territoire.⁹

Sur le plan administratif et légal, il est possible de distinguer plusieurs épisodes distincts durant ces 2 décennies, mais nous retiendront surtout les périodes 1979-1993 et 1994-2003.

C'est d'abord au courant de la première que l'on voit apparaître les premiers outils de planification pleinement gérés par les communautés locales. Suite à l'adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en 1979, le gouvernement crée les municipalités régionales de comté (MRC), une structure qui renvoie plus directement à une gestion locale autonome qu'à une déconcentration administrative des politiques du gouvernement central, à laquelle correspondaient plutôt les régions administratives. Par contre, malgré l'ajout de certaines responsabilités depuis la création des MRC, il n'est toujours pas question d'éducation dans leur mandat¹⁰. Également en 1979-1980, le gouvernement procède à une réforme fiscale visant à

⁸ *Ibidem*, p.183.

⁹ Solidarité rurale du Québec, Jean Des Lauriers, *Pour une décentralisation démocratique*. Québec, Les Presses de L'Université Laval, 2006, p.13.

¹⁰ Publications du Québec, 2007. Mise à jour du 1^{er} août 2007. *Loi sur les compétences municipales, L.R.Q. , chapitre C-47.1*. En ligne.

donner davantage de libertés aux municipalités par la baisse des transferts de Québec et l'appariation de la possibilité pour les municipalités de prélever un impôt foncier. Dès 1983, et jusqu'en 1989, le gouvernement québécois procédera à plusieurs sommets socio-économiques de concertation réunissant divers acteurs régionaux autour du devenir de leur région. La nécessité de donner davantage de moyens aux régions et d'établir un partenariat clair entre Québec et celles-ci pour leur développement est alors mise de l'avant¹¹. Il est important de mentionner que c'est en 1983 que les premiers Centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) font leur apparition, dans le but de favoriser l'innovation en région et de soutenir les PME dans leur développement. Par ailleurs, concernant l'orientation davantage économique que pédagogique des centres spécialisés, tels que nommés à l'origine, le Ministre de l'Éducation de l'époque adopta une orientation plus axée sur le développement économique, comme le déduisirent le Conseil des collèges et la Commission de l'enseignement professionnel en disant que «si l'intention de créer des centres spécialisés est confirmée par une volonté gouvernementale, il faut comprendre que c'est d'abord et avant tout dans l'optique d'un développement socio-économique du Québec en mettant à contribution les institutions collégiales pour stimuler le développement technologique»¹². Un rapport de 2005 considère le réseau des CCTT comme ayant été un «acteur important du développement économique régional»¹³ et consacre par ailleurs la forte présence et le rôle important que jouent les CCTT implantés au Québec, présentement au nombre de 31¹⁴.

Au tournant de la décennie 1990, on assiste à la fois à un virage d'encouragement aux entreprises privées régionales, au développement de grappes industrielles et à une remise en question de l'orientation du gouvernement en matière de décentralisation, à travers 3 rapports du Conseil des affaires sociales¹⁵. Une autre vague de création et de modification d'organes de planification et de développement s'ensuivra vers 1992. Enfin, toujours en 1992, le gouvernement du Québec transférera aux municipalités la responsabilité du transport en commun, de la voirie locale et du service de police.

La période 1994-2003, si elle fut également marquée par la notion de partenariat de développement entre des administrations locales et régionales relativement autonomes et Québec, verra les régions du Québec atteindre un certain sommet dans l'importance de leur identité propre. En effet, en 1994, le Parti Québécois sera ramené au pouvoir notamment en raison de son discours fort en faveur d'une véritable décentralisation vers les régions du Québec, une préoccupation apparue comme centrale lors de la *Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec* de 1991¹⁶. Par ailleurs, les consultations tenues à travers la *Commission nationale sur l'avenir du Québec* en vue du référendum de 1995 sur l'indépendance

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FC_47_1%2FC47_1.htm> (page consultée le 22 août 2007)

¹¹ Solidarité rurale du Québec, *op. cit.*, p.21

¹² Conseil des collèges, *Avis au Ministre de l'Éducation sur les orientations du gouvernement du Québec à l'égard des centres spécialisés*, Québec, Conseil des collèges, octobre 1982, p. 5 et 6.

¹³ MELs, MDEIE. *Rapport d'évaluation du dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie*, Québec, Gouvernement du Québec, février 2005, p. 27.

¹⁴ MELs 2007, *Liste des centres collégiaux de transfert de technologie des cégeps du Québec*. En ligne.

<<https://jpd01.meq.gouv.qc.ca/gdunojrecherche/rechercheOrganisme.do?methode=afficherResultat&noRecherche=7>>, (page consultée le 17 juillet 2007)

¹⁵ Richard Morin, *op. cit.*, p. 34 et 35

¹⁶ Solidarité rurale du Québec, *op. cit.*, p. 23-26

du Québec menèrent à l'élaboration du projet social d'un Québec souverain qui réservait un rôle central aux régions du Québec et qui relatait la nécessité de voir à un meilleur équilibre des responsabilités dans des domaines aussi vitaux que la santé et l'éducation. Par la suite, bien que ce projet ne se soit pas réalisé en raison du résultat négatif du référendum de 1995, le gouvernement poursuivit dans la veine du développement local et régional par la tenue de la *Conférence sur le devenir social et économique du Québec*, qui amena, à la demande de nombreuses intervenantes et de nombreux intervenants locaux, la création du groupe de travail Régions-Municipalités, dont les conclusions inspirèrent la *Politique de soutien au développement local et régional de 1997*. Faisant ainsi suite à plusieurs années de réflexion, cette politique, visant notamment à «intégrer ou regrouper les services [...] dans une perspective de simplification, d'efficacité et de rationalisation»¹⁷, entraîna l'apparition des centres locaux de développement (CLD) et des centres locaux d'emploi (CLE), la modification de la répartition des responsabilités entre les CAR, les CRD et les MRC et l'apparition de tables régionales des députés, une instance visant toutefois la définition d'orientations régionales prioritaires et non la planification à proprement parler. En ce qui a trait au domaine de l'éducation, bien que la *Politique de soutien au développement local et régional* vise davantage les structures administratives régionales que les secteurs d'activité précis, on discerne alors clairement l'importance accordée à la formation dans les références à l'emploi, un facteur de développement alors jugé prioritaire par le gouvernement, par la création de Conseils régionaux de la main d'œuvre, faisant office de conseil avisé auprès des CRD et travaillant de concert avec les CLD qui, pour leur part, se voient confier le mandat d'élaborer un plan local d'action en matière de développement économique et de développement de l'emploi¹⁸. Enfin, on peut percevoir l'importance accordée à la concertation locale et régionale au sein d'un maximum d'instances et de structures, notamment concernant le milieu institutionnel (santé et éducation)¹⁹.

En 2001, le gouvernement du Québec conclut un Pacte fiscal avec les municipalités et met sur pied la *Politique québécoise de la ruralité 2000-2005*. Cette politique, qui faisait suite à la *Politique de soutien au développement local et régional*, portait sur les particularités et les besoins spécifiques des communautés rurales du Québec dans de nombreux domaines et proposait une série de mesures financières visant à stimuler l'économie rurale, à contrer les tendances démographiques vécues avec davantage de vigueur dans les milieux ruraux ou encore simplement à consolider les services de proximité. Également, on y parle de l'importance de l'enseignement post-secondaire, particulièrement considérant les retards en la matière de certaines communautés :

*«L'éloignement des lieux de formation, la difficulté de constituer des groupes suffisamment nombreux pour bénéficier de certains programmes et des formations parfois peu adaptées aux besoins des milieux ruraux sont des embûches à la scolarisation des jeunes et des adultes. Pourtant, la formation, le développement des compétences individuelles et collectives, l'innovation et l'esprit d'entreprise sont des ingrédients essentiels au dynamisme économique d'un milieu.»*²⁰

¹⁷ Gouvernement du Québec, *Politique de soutien au développement local et régional*, Québec, Secrétariat au développement des régions, Les Publications du Québec, 1997, p. 11.

¹⁸ *Ibidem*, p. 31 et 39.

¹⁹ *Ibidem*, p. 26.

²⁰ Solidarité rurale du Québec, *op. cit.*, p.26.

Cependant, mis à part une mesure budgétaire pour contrer la baisse de fréquentation dans certains établissements et quelques références aux investissements en recherche et innovation à travers les établissements d'enseignement, la *Politique nationale de la ruralité* parle peu des cégeps de région, principalement parce que les communautés présentées comme constituant des milieux ruraux possèdent rarement un cégep sur leur territoire, bien qu'ils soient souvent desservie par le cégep d'une ville plus populeuse à proximité.

Du côté des politiques jeunesse, on dénote d'abord une préoccupation pour l'accès à l'éducation dans les régions du Québec dans la *Politique québécoise de la jeunesse* de 2001. Il est alors question de «maintenir l'accessibilité géographique et financière aux études» et d'«offrir aux jeunes en région l'accès à une plus grande diversité de programmes de formation, dans les différents ordres d'enseignement, notamment au moyen de nouveaux outils pédagogiques et techniques»²¹. Ce souci n'est par contre pas repris dans le *Plan d'action jeunesse 2002-2005*, si ce n'est de quelques références à l'importance des écoles comme milieux de vie et quelques mesures au niveau de l'aide financière aux études²². On remarque donc que la question de l'accessibilité géographique aux études dans un contexte démographique défavorable est ainsi traitée explicitement dans les politiques jeunesse du début des années 2000 mais ne se traduit pas concrètement.

Autre politique québécoise marquante, la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* de 2001 accordait une place prépondérante à l'économie du savoir pour le développement du Québec. On y parle notamment de transfert technologique au niveau collégial, de rehaussement de la diplomation au cégep et dans les autres ordres d'enseignement, de soutien aux stages, de maintien de programmes de formation courte, de soutien aux enseignantes et aux enseignants collégiaux souhaitant obtenir une libération de tâche pour faire de la recherche, etc²³. Il y est cependant beaucoup plus question du rôle central de la recherche et de l'innovation pour le développement de l'économie du Québec et du rôle des cégeps que de la consolidation et du développement du réseau collégial.

Enfin, en 2002, Québec lance le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement), visant à cibler pour chaque région du Québec des créneaux de développement particuliers²⁴, et qui amènera la création de Comités régionaux ACCORD séparés des instances de planification déjà en place, dont les CRD et les CLD. L'année 2002 sera aussi marquée par le lancement du plan d'action Québec-régions, suite au *Rendez-vous national des régions* en novembre 2002, qui fait de nombreuses références au rôle des institutions scolaires et qui axe

²¹ Secrétariat à la jeunesse, *La jeunesse au cœur du Québec : Politique québécoise de la jeunesse*, Québec, Secrétariat à la jeunesse, 2001, page 26.

²² Secrétariat à la jeunesse, *La jeunesse au cœur du Québec : Plan d'action jeunesse 2002-2005*, Québec, Secrétariat à la jeunesse, p. 22 et 45.

²³ Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, *Savoir changer le monde : Politique québécoise de la science et de l'innovation*, Québec, Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2001, 169 pages.

²⁴ MDEIE, 2006. Mise à jour du 28 mars 2006. *Les créneaux d'excellence des régions dans la compétition mondiale : Le projet ACCORD*, p. 1. En ligne.

<<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/page/web/portail/developpementRegional/nav/accord/43675.html?iddoc=43675>> (page consultée le 28 août 2007)

beaucoup ses interventions vers les créneaux régionaux d'excellence. En effet, parmi les mesures annoncées figurent²⁵ : plusieurs engagements liés aux créneaux d'excellence dont les projets ACCORD et l'encouragement aux CCTT, l'achat de formations courtes par le gouvernement afin de favoriser l'employabilité de la main d'œuvre régionale, plusieurs engagements pour les jeunes dans les régions dont une mention de l'importance de la mobilité étudiante, le renforcement de l'attrait des programmes nationaux offerts en région et la révision de la carte des programmes collégiaux pour assurer une meilleure concordance avec les besoins de main-d'œuvre et l'établissement de créneaux, l'évaluation de la possibilité de permettre aux administrations collégiales de davantage avoir de marge de manœuvre pour faire concorder leur offre de formation avec les besoins de la communauté.

En somme, quelle a été la place de l'éducation, et plus particulièrement du réseau collégial, dans les politiques de développement locales et régionales entre 1979 et 2002? Mentionnons d'abord que, de façon générale, la considération accordée aux établissements d'enseignement comme vecteurs de développement est plus importante que durant les décennies 1960 et 1970, principalement en raison du changement de vision gouvernementale mentionné précédemment quant à leur rôle. On remarque aussi une forte tendance envers la création de pôles régionaux d'excellence dans certains domaines économiques, et la place des cégeps dans ces pôles est souvent mentionnée, que ce soit par la création du réseau des CCTT, par l'ajustement de l'offre de programme, par exemple en assurant un statut d'exclusivité à certains et en s'assurant que les programmes d'AEC d'un cégep ne briment pas un pôle présent ailleurs, ou encore par l'élaboration de programmes courts (AEC) correspondant davantage avec les besoins du milieu. À cet effet, le Renouveau collégial de 1993 et les suites des États généraux de l'éducation en 1997 introduisirent bon nombre de modifications pédagogiques et administratives visant à renforcer l'autonomie des cégeps dans l'élaboration de leur mission éducative et dans la création de partenariats avec le milieu, notamment avec les employeurs²⁶. On note aussi la place importante accordée à la place du cégep dans son milieu, mais le renforcement de celle-ci n'ira pas plus loin que les mesures visant directement le réseau collégial et ne sera pas concrètement reprise au sein de politiques de développement des communautés. Finalement, de façon globale, le réseau collégial est sous le signe de la croissance jusqu'en 1996, année durant laquelle un sommet de fréquentation est atteint. On verra par la suite au début des années 2000 apparaître des préoccupations liées aux problèmes de décroissance vécus par certains collèges, mais nous reviendrons sur le sujet.

2.1.3 La «modernisation» de l'État et la responsabilisation des élus locaux (2003 ...)

L'arrivée au pouvoir du Parti libéral du Québec en avril 2003 marquera un changement important dans l'attitude du gouvernement face aux instances de planification et de développement des communautés. En effet, c'est davantage dans une optique de donner plus de responsabilités et d'imputabilité aux élus que dans le but de développer une structure de concertation des acteurs locaux et régionaux que les politiques gouvernementales seront dès lors orientées, dans le cadre

²⁵ Ministère des Régions, *Plan d'action Québec-régions : Synthèse des engagements*, Québec, Ministère des Régions, 2002, 72 pages.

²⁶ Conseil supérieur de l'éducation, *Regard sur les programmes de la formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau du collégial*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 2004, p. 12.

de la «modernisation» de l'État québécois. On note deux gestes importants en ce sens, soit l'adoption du projet de loi 34, ou *Loi sur le ministère du Développement économique et régional*, qui remplace les CRD par des conférences régionales des élus (CRÉ) et qui rattache les CLD aux MRC, et le remplacement des RRSSS par des ASSS, un geste visant à regrouper les organismes de santé et de services sociaux dans une optique de contrôle et d'efficacité et non de concertation avec le milieu. Cette tendance à écarter des lieux de coordination et de concertation de nombreux acteurs de la société civile au profit d'élus et de gestionnaires, si elle fut appréciée par certains organismes, dont l'Union des municipalités du Québec (UMQ)²⁷, fut cependant reçue avec froideur par de nombreuses autres, dont la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui prétendait alors que le gouvernement voulait «briser le modèle de concertation et de partenariat établi dans toutes les régions du Québec depuis plus de 50 ans»²⁸.

Par la suite, à la fin de l'année 2006, le gouvernement du Québec annonça le renouvellement du Pacte fiscal de 2000 avec les municipalités et lança une *Politique 2007-2014 de la ruralité*. Il est important de mentionner la faible place réservée au secteur de l'éducation dans cette politique, qui ne fait référence qu'au rôle des écoles «au centre du développement socioéconomique et culturel de la communauté»²⁹ en proposant la mise sur pied d'un comité de travail sur la question, mais qui ne touche aucunement au palier d'éducation post-secondaire, et ce, malgré la présence de cégeps dans toutes les régions du Québec et desservant nombre de communautés rurales. Cette référence aux écoles seulement et non à tous les établissements d'enseignement se retrouve également dans la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, où le gouvernement ne prévoit qu'un renforcement des liens entre la formation technique et le transfert technologique comme mesure de soutien aux cégeps³⁰.

Toujours en ce qui a trait aux cégeps, outre la perte de représentativité au sein des instances régionales, le gouvernement québécois poursuit un mouvement engendré suite aux États généraux sur l'éducation de 1996 mais qui n'avait pas encore abouti, soit la création de tables régionales interordres sur l'éducation. Bien que la mission de ces tables demeure nébuleuse, on souhaite les voir prendre un certain nombre de responsabilités quant à la planification de l'«offre de formation régionale»³¹. Cependant, outre certaines possibilités d'agir comme conseil avisé pour la CRÉ en matière d'éducation, ces tables ne semblent pas occuper une place dans l'élaboration des politiques de développement à proprement parler. On peut aussi noter la volonté indiquée dans la récente *Stratégie québécoise de la science et de l'innovation* à l'effet de renforcer le rôle des CCTT dans les régions du Québec comme «réseau d'expertises sectorielles accessibles en région»³² et comme «partenaires de choix pour les entreprises désireuses d'innover et d'acquérir de nouvelles technologies». En plus du soutien financier de 22, 6 M \$ sur 3 ans aux CCTT, la

²⁷ Union des Municipalités du Québec, *Projet de loi 34 – Loi sur le Ministère du développement économique et régional : Commentaires*, Union des municipalités du Québec, 2003, p.11.

²⁸ CSN, 2003. *La CSN dénonce le projet de loi 34*. En ligne.

<<http://www.csn.qc.ca/Communiqués/CommDec03/Comm09-12-03c.html>> (page consultée le 18 juillet 2007)

²⁹ Ministère des Affaires municipales et des Régions, *Politique nationale de la ruralité 2007-2014 : Une force pour tout le Québec*, Québec, Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2006, p.33.

³⁰ Secrétariat à la jeunesse, *Pour une jeunesse engagée dans sa réussite : Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, Québec, Secrétariat à la jeunesse, 2006, p. 22 et 23.

³¹ MELS, *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique*, Québec, MELS, 2006, p.7.

³² MDEIE, *Un Québec innovant et prospère : Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, Québec, MDEIE, 2006, p.38.

stratégie inclut 12 M \$ pour le soutien aux infrastructures de recherche dans les régions du Québec et 9 M \$ pour soutenir la recherche au collégial³³. On peut donc constater une certaine volonté de voir les activités se diversifier en milieu collégial.

Dans l'ensemble, de 2003 à aujourd'hui, on a donc pu assister à un virage de responsabilisation des élus locaux dans la planification du développement local et régional. La perte de représentativité de la société civile au sein des instances décisionnelles locales et régionales marque également cette période, et le domaine de l'éducation ne fait pas exception à la règle. On remarque finalement que bien que la stimulation économique dans les régions du Québec semble être une préoccupation du gouvernement, la place de l'éducation dans ses politiques est souvent faible. Pour leur part, les cégeps n'occupent qu'une place marginale dans les perspectives gouvernementales, et ce, malgré la tenue du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*. Le soutien aux centres collégiaux de transfert technologique demeure en somme le seul véritable engagement du gouvernement envers le développement du réseau collégial.

2.1.4 Quel rôle pour les cégeps?

Sous l'angle des politiques de développement locales et régionales, on constate dans l'ensemble que les cégeps ont occupé une place changeante et, le plus souvent, faible. Changeante parce qu'alors que le réseau collégial fut créé dans le but d'uniformiser l'éducation collégiale et d'en démocratiser l'accès sur tout le territoire, son rôle social est progressivement devenu plus complexe avec son inclusion comme vecteur de développement économique des régions du Québec et comme contributeur à la création de pôles économiques. Par contre, il frappant de constater à quel point les discours régionalistes, souvent très présent chez les politiciens de tous niveaux, se sont rarement concrétisés. Les cégeps sont demeurés le fruit d'une volonté gouvernementale d'assurer une éducation de qualité semblable dans toutes les régions du Québec, malgré plusieurs efforts visant l'adaptation de cet enseignement aux besoins des milieux et des employeurs locaux. Finalement, on constate que les cégeps, qui pourtant occupent souvent une place centrale dans leur milieu, ne sont que rarement partie prenante des décisions de planification et de développement des communautés et que les gouvernements n'accordent souvent qu'une place secondaire aux établissements collégiaux dans leurs politiques touchant le développement local et régional.

³³ *Ibidem*, p. 70.

2.2 Situation démographique du réseau collégial et analyse

2.2.1 Portrait des effectifs collégiaux

2.2.1.1 Historique de la fréquentation collégiale (1967-1995)

TABEAU 1 - EFFECTIFS À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE ET À TEMPS PLEIN DES CÉGÉPS DE 1970 À 1995

Année	Effectif	Année	Effectif
1970	21 121	1984	137 599
1971	26 185	1985	137 142
1972	32 974	1986	136 826
1973	38 582	1987	132 072
1974	43 026	1988	130 774
1975	48 993	1989	129 033
1976	61 279	1990	130 400
1977	90 984	1991	136 933
1978	115 413	1992	145 664
1979	117 338	1993	154 247
1980	118 503	1994	155 878
1981	123 783	1995	154 920
1982	131 318	Variation 1970-1995	
1983	137 264	733%	

Source: MELs, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, 2007.

Il est dans un premier temps intéressant, avant d'aborder l'évolution récente des effectifs ayant mené à la situation démographique actuelle, de regarder qu'elles ont été les tendances par le passé en ce qui a trait à la fréquentation. Nous n'aborderons par contre que brièvement cet historique puisque peu de données sont disponibles pour les quelques 20 premières années des cégeps, les indicateurs et statistiques de l'éducation n'ayant commencé à être systématiquement produits qu'au courant des années 90.

Le tableau 1 présente les effectifs des cégeps de 1970 à 1995. On constate dans un premier une croissance fulgurante de la fréquentation collégiale entre 1970 et 1980, principalement due à la combinaison de l'arrivée aux études post-secondaires de la très nombreuse génération du Baby-boom ainsi que la mise sur pied des cégeps un peu partout au Québec au courant de cette décennie. On remarque également une décroissance faible mais tout de même notable, et qui tranche avec la tendance globale à la hausse, à la fin des années 80. Puis la croissance reprend de plus belle pour atteindre un sommet au milieu des années 90, plus précisément en 1996 comme le montre le tableau 2.

Si l'on détaille ces effectifs par secteur, on note qu'alors que la proportion d'étudiantes et d'étudiants en technique est demeurée supérieure à celle des étudiantes et des étudiants préuniversitaires au courant des années 1970, la tendance fut par la suite à une augmentation de la proportion du côté préuniversitaires avec l'atteinte d'une proportion d'environ 50 % / 50 % en 1984 et un sommet de 55 % / 45 % en faveur des études préuniversitaires en 1990.

L'évolution globale de l'effectif des cégeps montre donc un seul épisode de décroissance, avec une baisse de 6,2 % en 5 ans entre 1984 et 1989, une baisse qui s'est opérée presque

exclusivement du côté des études techniques avec une baisse de 18,4 % au courant de cette période alors que les effectifs préuniversitaires continuaient de croître, bien que faiblement.

2.2.1.2 Évolution récente des effectifs collégiaux et prévisions (1996-2015)

TABLEAU 2 - EFFECTIFS COLLÉGIAUX À TEMPS PLEIN À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE RÉELS DE 1990 À 2005 ET PRÉVUS DE 2006 À 2015 PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT ET PAR ANNÉE

Année	Cégeps	Écoles gouvernementales	Collèges privés subventionnés
1990	130 126	1553	16 633
1991	135 942	1551	17 332
1992	144 711	1598	17 656
1993	153 246	1757	15 806
1994	155 378	1797	15 999
1995	154 762	1749	14 575
1996	155 974	1795	14 508
1997	152 668	1903	14 147
1998	152 227	1930	12 847
1999	150 075	1960	12 170
2000	145 946	1866	11 805
2001	144 116	1798	11 606
2002	143 661	1705	11 096
2003	142 730	1572	10 381
2004	142 167	1560	10 299
2005	141 409	1464	10 417
2006	145 318	1592	10 838
2007	152 320	1732	11 619
2008	158 953	1883	12 190
2009	162 458	1950	12 436
2010	162 231	1958	12 410
2011	159 040	1927	12 181
2012	154 826	1877	11 890
2013	150 446	1822	11 600
2014	145 306	1761	11 242
2015	138 895	1687	10 770
Variation 1996-2005 (%)	-9,34	-18,44	-28,20
Maximum	162 458	1960	17 656
Minimum	130 126	1464	10 299
Moyenne	149 036	1760	12 864

Sources: MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Système prévisionnel SIPEEC, version printemps 2006, et MELS, Secteur de l'information et des communications, Statistiques de l'éducation éditions 1996, 1997 et 2002.

C'est après avoir atteint un sommet de fréquentation de 155 974 étudiantes et étudiants à temps et à l'enseignement ordinaire en 1996-1997 que le réseau des cégeps entame une période de baisse généralisée de ses effectifs. Tel qu'illustré dans le tableau 1, la diminution s'est poursuivie jusqu'en 2005-2006, pour un total de - 9,6 % des effectifs des cégeps. Pour les années à venir, on prévoit une croissance générale des effectifs jusqu'en 2009-2010, année après laquelle le réseau devrait plonger dans un seconde chute de sa fréquentation, qui le mènera vraisemblablement vers une situation encore plus problématique que celle qui prévaut actuellement. Mais ce sont là des prévisions de 10 ans auxquelles il faut surtout se référer pour prendre conscience des tendances à venir.

Autre fait intéressant, au courant de la période de décroissance de l'effectif global des cégeps, soit entre 1996-1997 et 2005-2006, on assiste également à une baisse généralisée dans les autres types d'établissements. Les écoles gouvernementales ont suivi

une courbe passablement plus prononcée que les cégeps avec une baisse de 18,4 % de leur effectif durant ces années. Les collèges privés subventionnés ont connu pour leur part une décroissance encore plus accentuée avec une véritable chute de 28,2 % de leur effectif entre 1996 et 2005. On ne peut donc pas conclure à un transfert des étudiantes et des étudiants du réseau public vers le réseau privé, bien au contraire. C'est à une baisse globale des effectifs que l'on assiste au cours de cette période. Du côté de la formation continue, on remarque également une baisse importante des effectifs. Toujours entre 1996-1997 et 2005-2006, les effectifs à l'éducation des adultes des cégeps est passé de 10 972 à 11 288, une hausse de 2,9 %, dans le cas des étudiantes et des étudiants temps plein et de 34 706 à 11 806, en baisse de 66 %, dans le cas des étudiantes et des étudiants à temps partiel³⁴.

TABLEAU 3 - ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE ET À TEMPS PLEIN DES CÉGEPS ET BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES CÉGEPS PAR ANNÉE DE 1996 À 2005

Année	Budget de fonctionnement du réseau (K \$)	Effectif du réseau	Budget de fonctionnement par élève (\$)
1996	1 084 248	155 974	6947
1997	960 565	152 668	6292
1998	968 292	152 227	6361
1999	1 048 600	150 075	6987
2000	1 112 060	145 946	7620
2001	1 146 282	144 116	7954
2002	1 183 803	143 661	8240
2003	1 204 392	142 730	8438
2004	1 232 155	142 167	8667
2005	1 240 745	141 409	8774
Variation entre 1996 et 2005	156 498	-14 565	1827
Variation entre 1996 et 2005 (%)	14,4%	-9,3%	26,3%

Sources: MELS, Secteur de l'information et des communications, Statistiques de l'éducation éditions 1997, 2002 et 2005; Conseil du Trésor, Crédits des ministères et organismes, Budget de dépenses de 1997-1998 à 2006-2007.

de la fréquentation collégiale entraîne une augmentation du coût de l'éducation des jeunes du collégial.

Cette variation a eu pour effet de faire augmenter de façon importante la proportion des sommes allouées au fonctionnement des cégeps par élèves. Toujours entre 1996 et 2005, le budget de fonctionnement par élèves est passé de 6947 \$ à 8774 \$, une hausse de 26,3 %. Il faut par ailleurs mettre cette hausse en perspective avec les importantes compressions budgétaires de 1995, 1996 et 1997, des réductions de l'ordre de 14,3 % de tout le budget de fonctionnement des cégeps³⁵. Ces 2 données combinées illustrent de façon éloquente que, loin de suivre une variation linéaire qui amènerait théoriquement le coût par élève à stagner, la baisse

³⁴ Source: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Secteur de l'enseignement supérieur, Direction des systèmes et du contrôle en collaboration avec le Secteur de l'information et des communications, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, avril 2007.

³⁵ Source : Conseil du trésor, Budgets de dépenses 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007, Québec, Conseil du trésor.

Mais ces données générales pour le réseau collégial cachent le point central de l'évolution des effectifs au courant des dernières années et pour la décennie à venir, soit les différences entre les établissements et les régions du Québec. Le tableau 4 permet d'avoir une idée des fluctuations d'effectif selon les régions administratives³⁶ :

TABLEAU 4 - VARIATION DES EFFECTIFS COLLÉGIAUX À TEMPS PLEIN ET À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE ENTRE 1996 ET 2005 ET PRÉVISIONS POUR LA PÉRIODE 2005-2015

Régions administratives	Effectifs de 2005	Variation (%)				
		1996-2005	2005-2010	2010-2015	2005-2015	1996-2015
01 - Bas-Saint-Laurent	5307	-28,2	-2,3	-18,0	-19,8	-42,4
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	7710	-22,8	-1,4	-23,8	-24,9	-42,0
03 - Capitale-Nationale	17621	-10,3	11,9	-17,0	-7,1	-16,7
04 – Mauricie	5067	-21,9	6,2	-20,1	-15,2	-33,8
05 – Estrie	6321	-9,1	11,5	-12,3	-2,2	-11,1
06 – Montréal	49245	-3,3	16,6	-10,2	4,7	1,3
07 – Outaouais	4487	-7,3	25,2	-16,9	4,1	-3,5
08 - Abitibi-Témiscamingue	2180	-17,8	4,5	-22,1	-18,5	-33,1
09 - Côte-Nord	1188	-31,1	3,0	-19,6	-17,2	-42,9
10 - Nord-du-Québec	92	-34,8	-37,0	-27,6	-54,3	-70,2
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1171	-23,1	6,2	-25,6	-20,9	-39,2
12 - Chaudière-Appalaches	5399	-14,7	2,3	-17,7	-15,8	-28,2
13 – Laval	4863	1,7	30,2	-12,5	14,0	15,9
14 – Lanaudière	3952	68,4	25,9	-18,6	2,5	72,6
15 – Laurentides	6991	-4,1	37,7	-13,5	19,2	14,2
16 – Montérégie	17272	-11,6	16,6	-16,2	-2,3	-13,6
17 - Centre-du-Québec	2542	-25,5	16,0	-13,3	0,6	-25,1
Ensemble du Québec	141 409	-9,3	14,7	-14,4	-1,8	-10,9

Sources: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Secteur de l'enseignement supérieur, Direction des systèmes et du contrôle en collaboration avec le Secteur de l'information et des communications, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Mars 2006; et Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Système prévisionnel SIPEEC, version printemps 2006.

³⁶ Des données concernant les variations des effectifs pour chaque campus collégial sont disponibles à l'annexe 2.

Faits saillants

- Pour l'ensemble du Québec, malgré une augmentation de 14,7 % du nombre d'étudiantes et d'étudiants entre 2005 et 2010, la variation globale aura été de – 10,9 % en 2015 par rapport à 1996.
- Entre 1996 et 2005, les 6 régions périphériques ont vu leur effectif total baissé de 24,6 % alors que celui des régions de Montréal, Lanaudière, Laval et des Laurentides ne baissait que de 0,4 %.
- Dans 10 des 17 régions du Québec (plus de 50 %), les effectifs collégiaux auront diminué de plus de 25 % au courant de la période 1996-2015 alors que 4 des 17 régions auront vu le leur augmenter.

Ces importantes disparités entre les régions du Québec se traduisent bien sûr, comme c'est le cas pour le réseau dans son ensemble, par des différences importantes en termes de financement par élève. Le *Rapport sur l'accès à l'éducation* de 2005 illustre dans le tableau présenté ci-dessous à quel point les différences peuvent être importantes :

TABLEAU 5 ALLOCATION MOYENNE DU MELS PAR EETP ET PAR CÉGEP, ENSEIGNEMENT RÉGULIER, EN 2003-2004, INCLUANT TOUS LES TRANSFERTS SAUF LES INVESTISSEMENTS, LA DETTE ET LA CONTRIBUTION AU RÉGIMES DE RETRAITE³⁷

* Cégep de moins de 2 000 EETP. ** Au moins 50 % de l'effectif est au secteur technique.

Bas-Saint-Laurent		Outaouais	
Rimouski**	9 677 \$	Outaouais	7 956 \$
Rivière-du-Loup* **	9 353 \$	Héritage*	10 007 \$
La Pocatière* **	10 932 \$	Abitibi-Témiscamingue	
Matane* **	14 738 \$	Abitibi-Témiscamingue**	9 251 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean		Côte-Nord	
Chicoutimi**	10 231 \$	Baie-Comeau* **	13 830 \$
Jonquière**	8 307 \$	Sept-Îles* **	15 453 \$
Alma*	9 292 \$	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Saint-Félicien* **	9 742 \$	Gaspésie et des Îles* **	15 689 \$
Capitale-Nationale		Chaudière-Appalaches	
Limoilou**	7 897 \$	Lévis-Lauzon**	8 240 \$
Sainte-Foy	7 458 \$	Beauce-Appalaches* **	8 037 \$
François-Xavier-Garneau	6 640 \$	Amiante* **	11 472 \$
Champlain – St. Lawrence	7 586 \$	Laval	
Mauricie		Montmorency* **	7 186 \$
Trois-Rivières**	7 975 \$	Lanaudière	
Shawinigan* **	9 989 \$	Lanaudière – Joliette	} 7 960 \$
Etrie		Lanaudière – Assomption	
Sherbrooke**	7 459 \$	Lanaudière – Terrebonne	
Champlain – Lennoxville	7 586 \$	Laurentides	
Montréal		Lionel-Groulx	7 653 \$
Saint-Laurent	9 731 \$	Saint-Jérôme**	8 270 \$
Ahuntsic**	6 892 \$	Montérégie	
Bois-de-Boulogne	7 522 \$	Champlain – St-Lambert	7 586 \$
Rosemont**	8 205 \$	Granby-Haute-Yamaska*	8 481 \$
Maisonneuve	7 307 \$	Sorel-Tracy* **	10 229 \$
Vieux Montréal**	7 798 \$	Saint-Hyacinthe**	8 476 \$
André-Laurendeau**	7 885 \$	Saint-Jean-sur-Richelieu**	8 004 \$
Gérald-Godin*	8 907 \$	Édouard-Montpetit	7 619 \$
Dawson	6 640 \$	Valleyfield* **	9 102 \$
Vanier College	6 692 \$	Centre-du-Québec	
John Abbott	6 604 \$	Drummondville*	9 633 \$
Marie-Victorin**	8 828 \$	Victoriaville* **	10 598 \$

Source : ES-DGFE, MELS. Dans les cégeps, le financement est établi sur la base des « PES » (périodes-élèves-semaines). Cette mesure a été ici convertie en « EETP » (étudiants équivalents temps plein) en divisant le nombre de PES par 44, à des fins de comparaison avec les autres réseaux.

³⁷ Équipe de travail sur le maintien de l'accès à des services éducatifs, présidé par Michel Gervais, *L'éducation : l'avenir du Québec ; Rapport sur l'accès à l'éducation*. Québec, MELS, octobre 2005, p. 66.

De façon générale, on peut dire que l'évolution récente des effectifs collégiaux est marqué à la fois par une décroissance généralisée des effectifs et par d'importantes différences selon la région; et que les perspectives, si elles sont plutôt bonnes pour les quelques années à venir, sont au contraire assez sombre à moyen et long terme.

2.2.1.3 La fréquentation des programmes préuniversitaires et techniques

Tout comme il est nécessaire, comme nous venons de le voir, de regarder l'évolution des effectifs selon l'établissement ou encore la région pour bien en saisir les disparités, il faut prendre en considération le fait que, à l'intérieur de chaque cégep, ce sont les programmes d'études qui voient leur effectif fluctuer et c'est au niveau des programmes d'études que surviennent les problèmes de maintien de l'accessibilité aux études dans les régions et d'une éducation de qualité. Regardons donc plus en détails quelle est la situation au niveau des programmes d'études.

Dans un premier temps, de façon générale, les programmes techniques sont ceux qui connaissent la diminution de fréquentation la plus importante. Entre 2000-2001 et 2005-2006, le taux d'accès au collégial à l'enseignement ordinaire est passé de 34,2 % à 35,5 % en formation préuniversitaire et de 18,8 % à 16,4 % en formation technique³⁸. Cette variation s'est traduite par une diminution de 9,7 % de l'effectif à temps plein et à l'enseignement ordinaire en formation technique des cégeps, qui est passé de 73 404 à 66 250 élèves, alors qu'il passait de 67 584 à 69 174 pour la formation préuniversitaire, en augmentation de 2,4 %³⁹.

De façon plus précise, les tableaux 6 et 7 permettent de voir un portrait actuel des impacts de ces variations sur des statuts des autorisations de programmes⁴⁰ :

³⁸ MELS, Direction de la recherche, des statistiques et de indicateurs, *Indicateurs de l'éducation - Édition 2007*, Québec, Direction des communications, 2007, p. 67; MELS, Direction des statistiques et des études quantitatives, *Indicateurs de l'éducation – Édition 2002*, Québec, Direction des communications, Service des publications et des expositions, 2002, p. 111.

³⁹ MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Système prévisionnel SIPEEC version printemps 2006. Mise à jour du 17 janvier 2007. *Données globales, Réseau collégial public*. En ligne. <http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Sipeec/donnees_2006/Reseau_public_2005_2006.pdf > (page consultée le 21 août 2007)

⁴⁰ Les statuts d'autorisation illustrés dans ces 2 tableaux sont fixés à partir des effectifs inscrits dans chacun des programmes, incluant les élèves à temps partiel. Les autorisations comptabilisées excluent celles qui n'ont aucune étudiante ou aucun étudiant inscrit, les autorisations de programme préuniversitaires à double cheminement ainsi que les autorisations du programme de techniques administratives en raison de l'introduction des nouveaux programmes de techniques de comptabilité et de gestion et de techniques de bureautique qui le remplacent. Enfin, les programmes dispensés par les CÉC sont considérés comme bénéficiant d'une autorisation de programme spécifique bien que dans les faits c'est le cégep affilié qui est titulaire de l'autorisation. La raison est que les ressources nécessaires à l'enseignement sont rarement partagées avec le cégep affilié et subissent donc les effets préjudiciables d'une faible effectif malgré un nombre total d'élèves potentiellement plus élevé si l'on inclus à la fois la programme donné par le CÉC et par le cégep affilié.

**TABLEAU 6 - STATUTS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES PRÉUNIVERSITAIRES DES CÉGEPS
PAR RÉGION ADMINISTRATIVE**

Régions administratives	Nombre d'autorisations de programmes préuniversitaires	Statut des autorisations			
		Sous le seuil de viabilité (moins de 60 élèves inscrits)		En difficulté (moins de 45 élèves inscrits)	
		Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
01 - Bas-Saint-Laurent	18	9	50,0	6	33,3
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	19	8	42,1	6	31,6
03 - Capitale-Nationale	21	2	9,5	2	9,5
04 - Mauricie	9	3	33,3	0	0,0
05 - Estrie	12	2	16,7	2	16,7
06 - Montréal	61	1	1,6	1	1,6
07 - Outaouais	12	3	25,0	3	25,0
08 - Abitibi-Témiscamingue	8	2	25,0	1	12,5
09 - Côte-Nord	8	5	62,5	4	50,0
10 - Nord-du-Québec	2	2	100,0	2	100,0
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	8	72,7	8	72,7
12 - Chaudière-Appalaches	15	5	33,3	4	26,7
13 - Laval	5	2	40,0	1	20,0
14 - Lanaudière	11	1	9,1	0	0,0
15 - Laurentides	12	3	25,0	2	16,7
16 - Montérégie	28	5	17,9	3	10,7
17 - Centre-du-Québec	9	1	11,1	0	0,0
Ensemble du Québec	261	62	23,8	45	17,2

Source: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Secteur de l'enseignement supérieur, Direction des systèmes et du contrôle en collaboration avec le Secteur de l'information et des communications, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, avril 2007.

Faits saillants

- Bien qu'ils constituent la base de l'accessibilité géographique aux études collégiales, les autorisations préuniversitaires sous le seuil de viabilité représentent le quart (23,8 %) de toutes les autorisations et celles en difficulté près du sixième (17,2 %).
- Dans 5 régions, la proportion de programmes préuniversitaires en difficulté dépasse 30 %.
- Les programmes d'Arts et lettres et d'Arts plastiques représentent près de 50 % des autorisations préuniversitaires en difficulté.
- On dénombre 5 campus où le programme de Sciences humaines est en difficulté et 10 campus pour le programme de Sciences de la nature, un nombre qui passe à 13 si l'on prend en considération les programmes dont la fréquentation se trouve entre 60 et 65 étudiantes et étudiants.

TABLEAU 7 - STATUTS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES TECHNIQUES DES CÉGEPs PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Régions administratives	Nombre d'autorisations de programmes techniques	Statut des autorisations			
		Sous le seuil de viabilité (moins de 60 élèves inscrits)		En difficulté (moins de 45 élèves inscrits)	
		Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
01 - Bas-Saint-Laurent	48	25	52,1	17	35,4
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	47	19	40,4	16	34,0
03 - Capitale-Nationale	57	11	19,3	5	8,8
04 - Mauricie	31	14	45,2	9	29,0
05 - Estrie	26	8	30,8	7	26,9
06 - Montréal	173	48	27,7	27	15,6
07 - Outaouais	26	13	50,0	9	34,6
08 - Abitibi-Témiscamingue	15	7	46,7	5	33,3
09 - Côte-Nord	14	11	78,6	8	57,1
10 - Nord-du-Québec	2	2	100,0	2	100,0
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	19	18	94,7	15	78,9
12 - Chaudière-Appalaches	34	19	55,9	15	44,1
13 - Laval	19	3	15,8	2	10,5
14 - Lanaudière	20	9	45,0	6	30,0
15 - Laurentides	13	4	30,8	3	23,1
16 - Montérégie	72	21	29,2	14	19,4
17 - Centre-du-Québec	15	8	53,3	5	33,3
Ensemble du Québec	631	240	38,0	145	23,0

Source: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Secteur de l'enseignement supérieur, Direction des systèmes et du contrôle en collaboration avec le Secteur de l'information et des communications, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, avril 2007.

Faits saillants

- Près du quart (23 %) des programmes d'études techniques sont considérés comme étant en difficulté, une proportion qui s'élève à 38 % pour les programmes sous le seuil de viabilité.
- Dans 11 des 17 régions administratives, le taux de programmes sous le seuil de viabilité dépasse 40 %.
- Dans les 6 régions périphériques, le taux de programmes en difficulté atteint en moyenne 43,4 %.
- Parmi les quelques programmes techniques présents dans la vaste majorité des cégeps, les programmes de Techniques de comptabilité et de gestion, Techniques informatiques et Soins infirmiers comptent respectivement 24, 24 et 5 autorisations sous le seuil de viabilité. Dans le cas des Soins infirmiers, ce nombre passe à 8 si l'on considère les autorisations dont la fréquentation de trouve entre 60 et 65 étudiantes et étudiants.

Quelques précisions s'imposent par rapport à ces données. Dans un premier temps, les statuts «sous le seuil de viabilité» et «en difficulté», désignant respectivement les programmes dont la fréquentation est de moins de 60 élèves et de moins de 45 élèves, ont initialement été créés afin de désigner les programmes techniques, et non tous les programmes. Par conséquent, il y aurait lieu de revoir cette notion afin de représenter avec plus d'exactitude ces seuils dans le cas des programmes préuniversitaires qui ne comportent que 2 années, alors que les techniques en comptent 3. Ils sont cependant ici utilisés afin de permettre d'avoir un comparatif entre les cégeps et une idée des besoins. Dans un autre ordre d'idées, bien qu'ils ne soient pas pris en considération pour établir le statut des autorisations en raison de leur important tronc commun avec d'autres programmes préuniversitaires, les programmes à double cheminement ainsi que ceux à cheminement «baccalauréat international» sont peu fréquentés dans une importante proportion, 49 des 53 autorisations au total étant en difficulté, et certains cours peuvent ainsi se retrouver dans une situation problématique au niveau du financement. Cependant, la plupart de ces programmes étant dispensés par des cégeps en bonne situation quant à leur fréquentation, l'impact de la faible fréquentation de plusieurs de ces programmes demeure mineur. Également, certains programmes indiqués comme ayant des statuts problématiques sont en fait de nouveaux programmes et de nouvelles autorisations qui soit n'ont pas atteint leur rythme de croisière, soit ne comporte pas encore de cohorte à chacune des années du programme. On retrouve par contre peu de cas de ce genre. Enfin, globalement, il est important de mentionner qu'il est toujours hasardeux de faire ressortir des données statistiques à partir de situations locales et qu'à cet effet, les données présentées dans les tableaux 6 et 7 visent davantage à illustrer l'importance de l'enjeu et l'étendue de la problématique qu'à dresser un portrait exact de la situation, les impacts réels pour chaque cégep variant beaucoup selon son contexte local propre.

Dans l'ensemble, il est surprenant de constater les proportions importantes de programmes à faible fréquentation à travers le réseau. Cette proportion, si elle est inquiétante en ce qui a trait aux programmes techniques, l'est encore plus pour les programmes préuniversitaires, qui

constituent souvent l'assise des établissements. On dénote aussi une forte augmentation de la proportion pour les programmes techniques sous le seuil de viabilité, qui représentaient 20,9 % des 578 autorisations en 1994-1995, soit 17,1 % de moins qu'en 2005-2006⁴¹. Parallèlement, au courant de la même période, le nombre de programmes différents menant au DEC technique est passé de 100⁴² en 1994-1995 à 124⁴³ en 2006-2007, excluant les différentes voies de sorties et les possibilités de cheminement international. Cette hausse de 24 % peut expliquer en partie la diminution de la fréquentation par programme.

Le cas des CÉC est par ailleurs particulièrement préoccupant. Avec 7 campus dont l'effectif à temps plein et à l'enseignement ordinaire variait entre 92 et 259 en 2005-2006⁴⁴, on peut considérer la plupart des CÉC comme étant en constante précarité. Or, le MELS évalue ainsi l'exigence minimale du bassin d'élèves pour mettre en place un centre : «Dans le cas d'un projet d'implantation d'un centre d'études collégial en région, l'effectif minimal prévisible doit être de 150 élèves. En-deçà de ce nombre, le Ministère envisagerait d'autres mesures que la déconcentration pour résoudre le problème d'accessibilité : aide financière directe, facilités de transport, incitatifs, etc.»⁴⁵ Quatre des sept CÉC sont présentement sous ce seuil.

À l'intérieur de ces centres, 11 des 16 (68,8 %) programmes préuniversitaires sont en difficulté, une proportion qui s'élève à 100 % pour les programmes technique avec 13 programmes en difficulté sur 13; et la vaste majorité de ces programmes sont des programmes de base tels que soins infirmiers, sciences humaines et sciences de la nature. Dans les 7 CÉC qui offrent des programmes techniques, on ne retrouve au total que 9 programmes techniques différents. Bien que cela corresponde à la mission des CÉC, qui est davantage de desservir une population spécifique en matière de formation collégiale de base, cela les rend très sensibles aux variations démographiques de leur milieu. Nous reviendrons plus loin sur les particularités des CÉC, notamment quant à leur financement.

2.2.2 Analyse des causes de l'évolution démographique du réseau collégial

Mais d'où proviennent les fluctuations notées précédemment dans le réseau collégial, tant pour ce qui est des régions administratives que pour les programmes d'études en particulier? Cette question est centrale, car en plus de permettre de situer la démographie du réseau dans celle du milieu dans lequel il évolue, elle nous permet d'appréhender les années à venir et de tenter de prévoir si ces disparités territoriales quant aux effectifs tendront à s'accroître ou, au contraire, à se résorber avec les années.

⁴¹ FECQ, *Baisse d'effectif au collégial et carte des programmes : Problématique et pistes de solutions*, Montréal, FECQ, 2006, p. 8.

⁴² *Ibidem*, p. 94.

⁴³ MELS, *Répertoire des programmes et des cours de l'enseignement collégial – Études préuniversitaires et techniques*. Mise à jour du 20 avril 2007. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/programm.asp>> (page consultée le 20 août 2007)

⁴⁴ MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, *Système prévisionnel SIPEEC*, version printemps 2006. Mise à jour du 17 janvier 2007. *Données par nom d'établissement*. En ligne. <http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Sipeec/Etabl_nom.htm> (page consultée le 15 août 2007)

⁴⁵ Direction générale de l'enseignement collégial, *La déconcentration de l'enseignement collégial : Orientation ministérielles*, Québec, MEQ, 1992, p. 10.

Dans un premier temps, faisons quelques pas en arrière. La Deuxième guerre mondiale terminée depuis quelques années, un mouvement de forte natalité se fait sentir dans l'ensemble du monde occidental, et le Québec ne fait pas exception à la règle, avec un indice synthétique de fécondité⁴⁶ de 3,8 en 1951⁴⁷. On appellera cette période celle du «Baby boom». Ainsi, notamment devant la montée de cette génération nombreuse, la nécessité de revoir le système scolaire apparaît, et celle d'établir les cégeps un peu partout sur le territoire également. À cet effet, mentionnons que la population du Québec a connu un accroissement de 30 % entre 1951 et 1961 et de 17 % entre 1961 et 1971⁴⁸. Du côté des 0-24 ans, entre 1951 et 1971, une proportion de 50 % sera maintenue par rapport au reste de la population. Il est facile, devant ce nombre important de jeunes, de comprendre pourquoi les cégeps se sont implantés et développés partout sur le territoire, atteignant le nombre de 36 en 1970 et de 45 à la fin des années 70⁴⁹. Toujours concernant la croissance du réseau, il importe de mentionner qu'en plus du nombre élevé de jeunes, le taux de fréquentation des études collégiales pour une génération donnée est passé de 39,3 % en 1975-1976 à 61,2 % en 1986-1987, une hausse considérable de 22 points⁵⁰.

On constate cependant que la forte natalité des années 50 et 60 ne s'est pas poursuivie avec autant de vigueur au courant des décennies suivantes. En effet, non seulement la proportion des 0-24 ans a-t-elle chuté à 33 % en 1991, mais il faut ajouter la hausse importante de l'espérance de vie qui est passée d'environ 66,5 ans en 1951 à environ 77,3 ans en 1991⁵¹. Il est donc plus éloquent de comparer la croissance de la population de 1 203 530 personnes entre 1951 et 1961, soit une hausse de 30 %, avec celle de 516 881 entre 1981 et 1991, soit 8 %⁵². Cette tendance de faible natalité n'empêchera par contre pas l'effectif collégial d'atteindre un sommet de 155 974 étudiantes et étudiants à temps plein et à l'enseignement ordinaire en 1996-1997. On explique par contre ces données à l'atteinte d'un plafond en 1993-1994 de 66,8 % des jeunes d'une génération accédants aux études collégiales⁵³, un taux qui baissera à 63,7 % en 1996-1997. En somme, pour ce qui est du Québec en entier, on observe, à partir de 1996 et jusqu'en 2005, un effet combiné de la baisse du nombre total de jeunes constituant le bassin de recrutement potentiel des cégeps ainsi qu'une légère baisse de 4,1 % du taux de passage des jeunes de ces cohortes vers les études collégiales, notamment en raison du resserrement des conditions d'admission aux études

⁴⁶ L'indice synthétique de fécondité représente le nombre moyen d'enfant par femme en âge de procréer.

⁴⁷ Institut de la statistique du Québec, 2007. Mise à jour du 3 avril 2007. *Taux de fécondité selon le groupe d'âge et indices globaux*. En ligne. <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_decès/naissance/402.htm> (page consultée le 19 juillet 2007)

⁴⁸ Équipe de travail sur le maintien de l'accès à des services éducatifs, présidé par Michel Gervais, *op. cit.*, p.45.

⁴⁹ Association des cadres des collèges du Québec, *Les cégeps : une grande aventure collective québécoise*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, p. 30-31.

⁵⁰ MELS, Direction de la recherche, des statistiques et de indicateurs, *Indicateurs de l'éducation - Édition 2007*, Québec, MELS, 2007, p.66

⁵¹ Estimations faites à partir de : Louis Duchesne, *La situation démographique au Québec, bilan 2006 : La migration interne des 55 à 65 ans au cours de la décennie 1995-2005*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2006, p 53-54.

⁵² Institut de la statistique du Québec, 2007. Mise à jour du 7 août 2007. *Mouvement de la population du Québec, 1971-2007*. En ligne. <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_popl1/pl1.htm> (page consultée le 28 juillet 2007)

⁵³ MELS, Direction de la recherche, des statistiques et de indicateurs, *Indicateurs de l'éducation - Édition 2007*, Québec, MELS, 2007, p.66

collégiales pour les détenteur d'un diplôme d'études secondaire⁵⁴; ce qui entraîna nécessairement une baisse de l'effectif du réseau collégial.

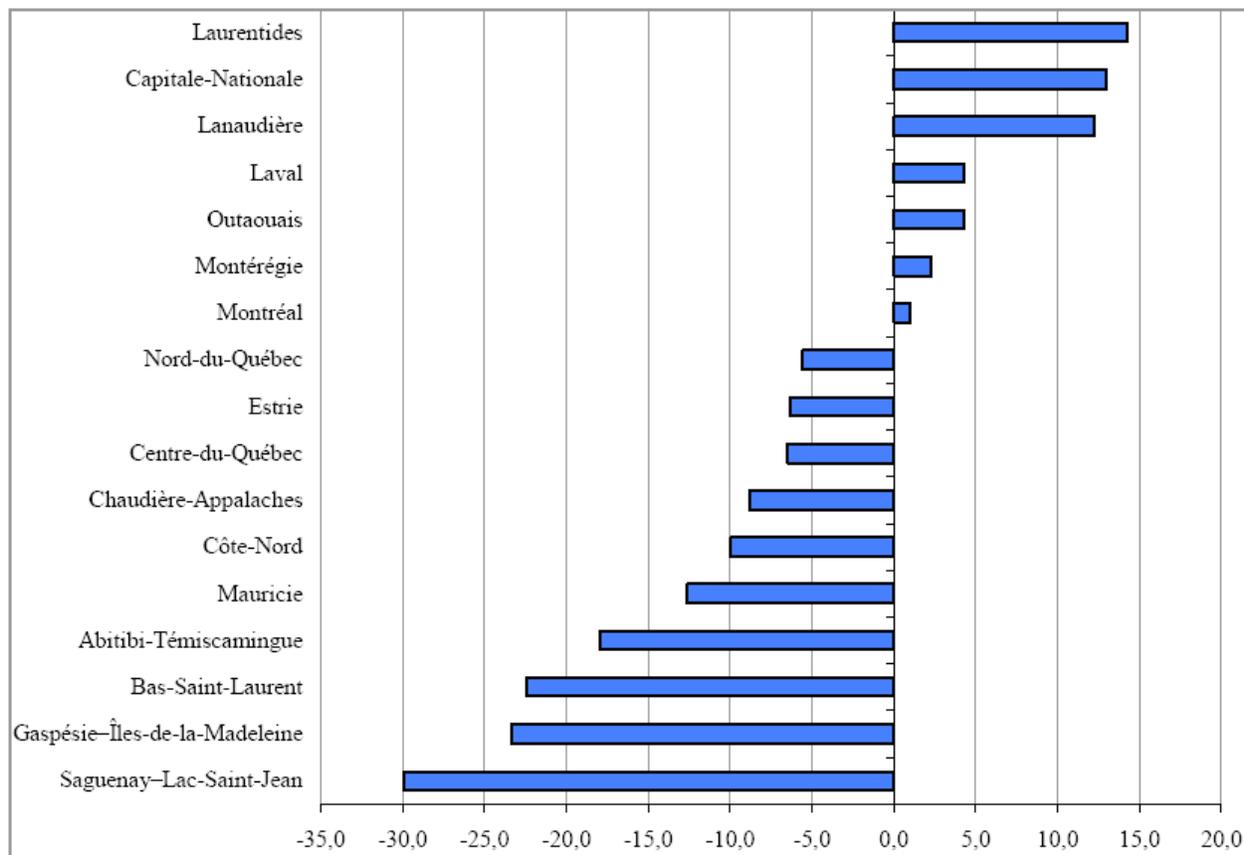
Enfin, du côté de la réussite et de la persévérance aux études, on remarque que la proportion des sortants du collégial ayant obtenu un diplôme a augmenté de 5,9 %, passant de 66,2 % à 72,1 %, pour le secteur préuniversitaire et de 10,9 %, passant de 51,4 % à 62,3 %, au secteur technique entre 1996-1997 et 2004-2005⁵⁵; une augmentation de la réussite qui devrait théoriquement expliquer une petite partie de la baisse de l'effectif au courant de cette période, les étudiantes et les étudiants diplômés poursuivant leurs études collégiales dans un autre secteur étant très rare. Cependant, la durée moyenne des études chez les sortants, incluant les diplômés et les non diplômés, est restée sensiblement la même, soit de 2,1 années en 1996-1997 comme en 2004-2005 pour les sortants du préuniversitaire et de 3,0 années en 1996-1997 contre 3,8 années en 2004-2005 pour les sortants du technique. On peut donc dire que la hausse de la réussite n'a pas eu de réel impact sur les variations d'effectif entre 1996-1997 et 2004-2005.

Bien que les données globales nous donnent quelques indications sur les variations générales de l'effectif scolaire, il faut analyser les données davantage dans le détail pour saisir l'ampleur du phénomène. En effet, si on assiste bel et bien à une baisse généralisé de l'effectif collégial entre 1996 et 2005, chaque région du Québec subira des fluctuations différentes de ses effectifs, comme nous l'avons vu précédemment. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour expliquer ces variations. Les tableaux 8 et 9 montrent bien l'évolution récente du nombre de jeunes présents dans les différentes régions du Québec et met en relief les tendances migratoires des jeunes :

⁵⁴ Un resserrement qui correspond à l'introduction, depuis l'automne 1997, de la nécessité pour les étudiantes et des étudiants de réussir les cours suivants : langue d'enseignement et langue seconde de 5^e secondaire, histoire et sciences physiques de 4^e secondaire et mathématiques de 5^e secondaire ou de 4^e secondaire comparable.

⁵⁵ MELS, Direction des statistiques et des études quantitatives, *Indicateurs de l'éducation - Édition 1999*, Québec, Direction des services matériels, Service de l'édition, 1999 p. 131 et 135; MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, *Indicateurs de l'éducation - Édition 2007*, Québec, Direction des communications, 2007, p. 78 et 80.

TABLEAU 8 - TAUX NET DE MIGRATION INTERRÉGIONALE DES 15-29 ANS, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES EN 2004-2005 (POUR 1000 HABITANTES ET HABITANTS, PAR ORDRE DÉCROISSANT)⁵⁶



1. Données provisoires. Année comprise entre le 1^{er} juillet et le 30 juin.

Sources : Statistique Canada; Institut de la statistique du Québec; ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

⁵⁶ MDEIE, *Portrait socioéconomique des régions du Québec, Édition 2006*, Québec, MDEIE, 2006, p. 16.

TABLEAU 9 – DISTRIBUTION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D'ÂGE, 1995 ET 2005⁵⁷

Régions administratives	1995				2005			
	0-14	15-29	30-64	65 et +	0-14	15-29	30-64	65 et +
	En %				En %			
01 Bas-Saint-Laurent	19,1	19,5	47,6	13,8	14,8	18,4	50,4	16,4
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	20,9	20,7	48,3	10,1	15,9	19,7	50,3	14,2
03 Capitale-Nationale	16,9	21,2	49,6	12,3	14,3	20,1	50,7	14,9
04 Mauricie	17,9	18,7	49,3	14,2	14,4	18,2	50,2	17,3
05 Estrie	19,6	20,7	46,7	13,0	16,7	20,1	48,7	14,5
06 Montréal	16,2	21,8	47,4	14,7	15,2	21,4	48,3	15,1
07 Outaouais	21,2	20,8	49,1	8,9	17,8	19,7	51,6	10,8
08 Abitibi-Témiscamingue	22,3	21,5	46,6	9,6	18,1	19,4	50,1	12,5
09 Côte-Nord	21,0	22,7	49,3	7,1	17,7	18,7	52,1	11,5
10 Nord-du-Québec	30,8	26,7	39,2	3,3	28,5	24,0	42,4	5,1
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	18,9	19,7	48,7	12,8	14,3	15,8	52,7	17,2
12 Chaudière-Appalaches	20,6	20,4	47,4	11,6	16,6	19,6	50,0	13,8
13 Laval	19,5	20,0	49,8	10,8	17,7	18,7	49,7	13,9
14 Lanaudière	22,4	18,5	50,0	9,0	18,4	18,6	51,5	11,5
15 Laurentides	21,6	19,1	49,7	9,7	18,5	18,1	51,6	11,8
16 Montérégie	20,8	20,1	49,2	10,0	17,9	19,0	50,8	12,3
17 Centre-du-Québec	20,4	20,2	46,8	12,5	17,1	19,5	49,0	14,4
Ensemble du Québec	19,2	20,6	48,4	11,8	16,6	19,7	50,0	13,8
Régions ressources	20,2	20,4	48,0	11,4	16,1	18,8	50,3	14,8
Régions centrales	21,0	19,9	48,8	10,3	17,7	19,1	50,7	12,5
Capitale-Nationale	16,9	21,2	49,6	12,3	14,3	20,1	50,7	14,9
Montréal et Laval	16,7	21,5	47,8	14,1	15,6	20,9	48,5	14,9

1. Données provisoires.

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme de leurs éléments, du fait des arrondis.

Sources : Statistique Canada; Institut de la statistique du Québec; ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

On peut ainsi noter un certain nombre d'éléments :

- Dans l'ensemble du Québec, la proportion des 0-29 ans a diminué de 3,5 % entre 1995 et 2005;
- La proportion des 0-29 ans dans les régions ressources a baissé de 5,7 % de 1995 à 2005 alors qu'elle ne baissait que de 1,4 % à Montréal;
- Parmi les 7 régions ayant un solde migratoire interrégional négatif en 2004-2005, 6 sont des régions ressources⁵⁸;
- En 2004-2005, 91,8 % des personnes quittant les régions ressources avaient entre 15 et 29 ans.

⁵⁷ *Ibidem*, p.19.

⁵⁸ *Ibidem*, p.14

Par rapport à ces dernières données, il est important de comprendre le contexte entourant la migration des jeunes. En effet, 58,3 % des jeunes effectuant une première migration interrégionale le font pour la poursuite de leurs études⁵⁹. Ce taux atteint 66 % pour ceux qui quittent le domicile familial. Il est donc frappant de constater à quel point le nombre de personnes pour qui la poursuite des études justifie une migration est grande. Il faudrait par contre avoir des données plus détaillées afin de voir quelle est la proportion qui quitte pour la poursuite des études collégiales, mais la tendance demeure tout de même majeure. Par ailleurs, 58 % des migrants envisagent de revenir à leur lieu d'origine si les circonstances s'y prêtaient⁶⁰ et seulement 37 % et 28 % des jeunes se disent «tout à fait d'accord» ou «plutôt d'accord» respectivement avec les énoncés de dire qu'«il n'y a pas de possibilité d'avancement pour eux dans leur région natale» et qu'«il n'y a pas de place pour les jeunes»⁶¹. Cela indique que la poursuite des études à l'extérieur de la région natale n'est pas nécessairement privilégiée par les jeunes en raison d'une volonté de la quitter mais plutôt par nécessité.

Une fois les causes de l'évolution des effectifs collégiaux esquissée ainsi que les raisons entourant les disparités entre les régions, voyons quelles projections il est possible de faire.

Pour ce qui est du réseau collégial dans son ensemble, rien ne semble pour l'instant indiqué une amélioration majeure de la situation. D'abord, le taux de fréquentation collégial des cohortes stagne depuis quelques années, passant de 59,7 % en 1999-2000 à 59,6 % en 2005-2006⁶². Ensuite, tel que présenté dans le tableau 10, si l'on se fie aux tendances prévues par l'Institut de la statistique du Québec, la variation des 0-19 ans se sera avérée fortement négative pour la période 2001-2026, avec une baisse générale de 12,9 % et une situation encore plus problématique dans certaines régions⁶³. On remarque également que les prévisions stipulent que l'indice synthétique de fécondité, principale cause de la décroissance de la population des jeunes, demeurera faible, malgré une hausse prévue de 0,11 point entre 2005 et 2006⁶⁴.

⁵⁹ Madeleine Gauthier, *La migration des jeunes au Québec : Rapport national d'un sondage 2004-2005 auprès des 20-34 ans du Québec*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, culture et société, 2006, p.17.

⁶⁰ Ibidem, p. 41

⁶¹ Ibidem, p. 38.

⁶² MELS, Direction des statistiques et des études quantitatives, *Indicateurs de l'éducation – Édition 2001*, Québec, Direction des communications, Services des publications, 2001, p. 112; MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, *Indicateurs de l'éducation - Édition 2007*, Québec, Direction des communications, 2007, p. 66.

⁶³ Institut de la statistique du Québec, *Si la tendance se maintient ... : Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2004, p.23.

⁶⁴ Institut de la statistique du Québec, 2007. Mise à jour du 3 avril 2007. *Taux de fécondité selon le groupe d'âge et indices globaux*. En ligne. <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_deces/naissance/402.htm> (page consultée le 3 août 2007)

TABLEAU 10 - PRÉVISIONS RELATIVES À LA POPULATION DES 0-19 ANS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE⁶⁵

Région	Nombre des 0-19 ans		Variation 2001-2026	Part des 0-19 ans	
	2001	2026		2001	2026
	k			%	
Le Québec	1 773	1 544	- 12,9	24,0	19,1
01 Bas-Saint-Laurent	48	30	- 37,0	23,3	16,3
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	71	43	- 38,8	25,0	17,3
03 Capitale-Nationale	138	109	- 20,9	21,2	16,2
04 Mauricie	57	38	- 33,2	21,9	15,7
05 Estrie	71	62	- 13,2	24,5	18,9
06 Montréal	392	416	6,1	21,2	19,6
07 Outaouais	84	75	- 11,1	26,0	19,3
08 Abitibi-Témiscamingue	41	24	- 40,2	27,2	18,6
09 Côte-Nord	26	15	- 44,1	26,1	17,8
10 Nord-du-Québec	15	11	- 25,2	38,1	30,7
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	22	11	- 50,7	22,7	13,7
12 Chaudière-Appalaches	98	74	- 24,4	25,0	18,8
13 Laval	86	82	- 4,8	24,5	20,0
14 Lanaudière	107	94	- 11,8	26,9	20,2
15 Laurentides	124	125	0,6	26,4	20,6
16 Montérégie	338	290	- 14,0	25,7	19,9
17 Centre-du-Québec	56	45	- 20,3	25,1	19,1

Source : Institut de la statistique du Québec.

On remarque donc, en prenant à la fois les prévisions mentionnées dans le tableau 10 et celles du Système informatisé des prévisions de l'effectif étudiant au collégial (SIPEEC) sur les effectifs collégiaux, non seulement que les perspectives démographiques pour les dix prochaines années sont mauvaises pour de nombreuses régions du Québec, mais également que la décroissance de la population des jeunes se poursuivra vraisemblablement au courant des deux décennies à venir et que, par conséquent, la tendance au niveau des effectifs collégiaux risque de perdurer, notamment en ce qui a trait aux disparités entre les régions. Des efforts sont présentement faits pour attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants internationaux sous permis d'études, qui sont passés de 99 en 2000 à 486 en 2005⁶⁶, mais ces chiffres ne peuvent compenser pour la diminution du nombre de jeunes québécois⁶⁷.

Enfin, de façon générale, il est possible de faire ressortir quelques constats liés à la fois aux portraits démographiques du réseau collégial et des régions du Québec et du contexte entourant la mise en place du réseau collégial :

⁶⁵ Institut de la statistique du Québec, *Si la tendance se maintient ... Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2004, p. 23.

⁶⁶ Cégep International, *Profil des activités internationales des cégeps en 2005*, Montréal, Cégep International, 2006, p.18.

⁶⁷ Cette hausse du nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux est par ailleurs incluse dans les statistiques sur les effectifs à temps plein présentées dans le chapitre 2.2.1.2.

- Les cégeps ont été créés dans le but de hausser le niveau de scolarisation collégial, de démocratiser son accès et d'étendre des pratiques d'enseignement uniformes de qualité sur l'ensemble du territoire. Ce chantier s'est ouvert dans un contexte démographique très favorable avec une population de jeunes en croissance importante.
- Entre 1967 et 1996, alors que le réseau collégial se développait, avec une augmentation graduelle de la proportion de jeunes fréquentant les études collégiales, consolidait sa formation et installait sa crédibilité, la place réservée aux cégeps dans les politiques de développement local et régional et l'intensification de leurs liens avec le milieu présentent un bilan mitigé quant aux effets bénéfiques sur la vitalité et la pérennité du réseau.
- Malgré une proportion des jeunes de 0 à 24 ans en forte baisse au courant des années 80 et 90, les effectifs ont continué de croître dans la plupart des établissements collégiaux, atteignant un sommet en 1996-1997. C'est peut-être ce qui explique un certain manque de prévoyance quant aux perspectives de décroissance que l'on pouvait pourtant percevoir dès le début des années 1990.
- La chute majeure des effectifs collégiaux entre 1996 et 2004 dans plusieurs régions du Québec, loin de se résorber, risque de se poursuivre au courant des deux prochaines décennies, tout comme la hausse des effectifs de quelques cégeps présents dans certaines régions centrales.

Bien qu'il soit logique de penser que des cégeps en situation de décroissance subissent des problèmes, tout comme ceux présentant un surplus d'élèves par rapport à leur capacité d'accueil, encore faut-il en comprendre les conséquences réelles afin de décider s'il y a lieu d'agir et si oui, sur quels facteurs et de quelle façon. Bref, quels sont les enjeux réels reliés aux fluctuations du nombre d'étudiantes et d'étudiants des cégeps évoquées précédemment? La prochaine section vise à mieux cerner ces problématiques.

2.3 Enjeux liés à la démographie du réseau

Les cégeps visant au premier chef à desservir une population donnée en matière d'enseignement collégial, la décroissance de cette population entraîne inévitablement un questionnement sur la pertinence de certains établissements. Le modèle collégial est-il toujours soutenable dans un contexte généralisé de baisse du nombre de jeunes? Y a-t-il lieu de revoir le réseau de façon à augmenter son efficacité par la concentration des activités à l'intérieur d'un nombre plus restreint de cégeps? Y a-t-il des établissements de trop? Toutes ces questions, bien qu'elles soient légitimes, n'en sont pas à leur première formulation, et aboutissent toujours à la même conclusion, notamment lors du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial* : il faut davantage viser à élargir la mission des cégeps dans leur milieu et à consolider leur présence plutôt que de mettre en place une logique de «rationalisation»⁶⁸. Nous l'avons vu précédemment avec l'historique de la place des cégeps dans le développement local et régional, et nous le verrons

⁶⁸ Ministère de l'Éducation, *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial : Synthèse des résultats de la consultation*, Québec, MEQ 2004, p. 2 et 9.

plus loin dans la description des réflexions sur les solutions aux problèmes démographiques des cégeps, le système collégial québécois, et plus particulièrement les cégeps situés dans les régions en décroissance au niveau de la démographie des jeunes, sont là pour rester et pour maintenir et développer leur présence sur tout le territoire.

On parlera donc ici plus précisément de la dynamique créée par le déséquilibre démographique du réseau et de ses conséquences sur l'enseignement et le fonctionnement des cégeps en tenant pour acquise la nécessité de consolider les cégeps et de garantir l'accessibilité géographique aux études collégiales. Ces conséquences seront présentées d'abord dans leur aspect général, puis un série d'exemples locaux et de cas types seront présentés afin de rendre plus concrète l'explication des enjeux. Il est par ailleurs impossible de traiter efficacement de la question sans la mettre en relief avec un problème central et criant que vivent les cégeps depuis maintenant presque dix ans : le sous-financement récurrent du réseau collégial. Quelques précisions à cet effet s'imposent.

2.3.1 Un contexte de sous-financement du réseau collégial

Le sous-financement collégial est principalement issu des coupures budgétaires entourant l'atteinte du déficit zéro au Canada et au Québec. En effet, ce mouvement amorcé vers 1994 par le gouvernement fédéral se solda par une réduction de 2,2 G \$ du transfert canadien en matière d'éducation et de programmes sociaux, un programme touchant l'ensemble des provinces canadiennes⁶⁹. On estime aujourd'hui à 4,9 G \$ le trou ainsi créé par la réduction de ce transfert, en raison principalement de l'indexation des montants et de la hausse du nombre d'étudiantes et d'étudiants au niveau post-secondaire au Canada. C'est une coupure qui, au Québec, se répercuta presque intégralement aux réseaux collégial et universitaire en raison du manque de marge de manœuvre du gouvernement du Québec.

On peut distinguer trois principales constituantes qui définissent de façon plus précise le sous-financement des cégeps⁷⁰ :

1. La première est issue directement des coupures budgétaires entre 1994 et 1997 et de la sous-indexation de plusieurs enveloppes entre 1994 et 2006. On estime au total que le manque à gagner à ce niveau est de 145,7 M \$.
2. Le second élément constituant le sous-financement des cégeps provient de l'utilisation de «constantes de normalisation»⁷¹ visant à restreindre certains postes de dépenses à l'intérieur de paramètres budgétaires bien définis, et qui se traduisent par un sous-financement des dépenses pourtant évalués selon les critères ministériels. Le manque à ce niveau est de 81,6 M \$.

⁶⁹ MELS, 2005. *Déclaration des partenaires de l'enseignement supérieur pour un engagement électoral concernant un réinvestissement fédéral en éducation post-secondaire*. En ligne.

<http://www.mels.gouv.qc.ca/CPRESS/cprss2005/c051212.asp> (page consultée le 24 juillet 2007)

⁷⁰ Fédération des cégeps, *Financer les cégeps à la hauteur de leurs besoins : Conclusions du Comité de travail de la Fédération des cégeps sur le financement du réseau collégial public*, Montréal, Fédération des cégeps, 2006, p.8.

⁷¹ Par exemple, si l'on considère que les cégeps ont besoin de 10 M \$ par année pour maintenir une infrastructure en place mais que le ministère ne dispose que de 6 M \$ pour ce poste budgétaire, il peut appliquer une constante de normalisation de 60 %.

3. Enfin, la dernière partie du sous-financement vient du fait que plusieurs besoins nouveaux apparus au courant de la dernière décennie et engendrant des dépenses de la part des cégeps afin de conserver une éducation de qualité ne sont pas pleinement reconnus et financés par le ministère de l'éducation. On estime le retard à 155,2 M \$.

On y soustrayant les sommes de 77,3 M \$ investies dans les cégeps depuis le début des coupures de 1994, on en arrive à un total de 305 M \$, une somme considérable si on la compare au budget de fonctionnement de 1 286,2 M \$ des cégeps pour l'année 2006-2007⁷².

Les conséquences de ce sous-financement sont multiples et différentes d'un cégep à l'autre puisqu'ils ont eux-mêmes dû procéder à plusieurs réaménagements budgétaires considérant les coupures. Par exemple, dans le cas des cégeps très peuplés, les besoins d'investir dans de nouveaux espaces afin de répondre à l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants sont minés par le sous-financement des besoins en entretien et en MAOB. On note tout de même certaines constantes à travers le réseau⁷³ : diminution des activités connexes des cégeps comme la recherche et l'aide technique aux entreprises, détérioration des infrastructures, appauvrissement des bibliothèques, diminution du soutien aux élèves, baisse des services aux étudiantes et aux étudiants, notamment en matière de santé, augmentation du nombre d'élèves par classe dans les cégeps peuplés, etc. En raison de la flexibilité administrative des cégeps quant à la destination de plusieurs enveloppes, c'est presque l'ensemble du fonctionnement des cégeps qui est affecté par le manque de ressources. Mentionnons enfin que la recherche de sources de financement connexes fait également partie des impacts du sous-financement, avec comme conséquence l'élaboration de partenariats pouvant être dommageable pour la polyvalence et la qualité de l'enseignement collégial⁷⁴.

Il est finalement important d'apposer certains bémols aux données mentionnées ci-dessus. Tout d'abord, bien que l'estimation du sous-financement par la Fédération des cégeps date de novembre 2006, et qu'il y aurait probablement lieu de la revoir à la hausse, le gouvernement du Québec annonçait en août 2006 un réinvestissement de 80 M \$ sur 3 ans dans les collèges⁷⁵, ce qui pourrait changer légèrement la donne. Par ailleurs, dans son budget de 2007, le gouvernement fédéral a annoncé une augmentation des transferts du fédéral pour l'éducation post-secondaire de l'ordre de 800 M \$ pour tout le Canada à compter du budget de 2007-2008⁷⁶. Au moment d'écrire ces lignes, il n'y a toujours pas eu la concrétisation de cette promesse mais si elle s'avérait, cela pourrait réduire également le montant du sous-financement collégial, dépendamment de la destination finale des sommes transférées.

En somme, on constate que malgré les promesses et les réinvestissements, le fossé de 305 M \$ estimé en 2006 est toujours loin d'être comblé et risque de demeurer; et avec lui un climat de

⁷² Conseil du Trésor, *Budget de dépenses 2007-2007, Vol. II : Crédits des ministères et organismes*, Québec, Conseil du Trésor, 2007, p.98.

⁷³ Fédération des cégeps, 2006 *op. cit.*, p.6.

⁷⁴ Laurent Viau, *La nébuleuse du privé dans la formation continue*, Montréal, FECQ, 2006, p. 9 et 10.

⁷⁵ MELS, 2006, *Rapport final de la commission des États généraux sur l'éducation – Annexe 2 : Les chantiers prioritaires et les tâches qui s'y rattachent*. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/ETAT-GEN/RAPFINAL/ann2.htm>> (page consultée le 23 juillet 2007)

⁷⁶ Ministère des Finances du Canada, *Le plan budgétaire de 2007*, Ottawa, Ministère des Finances du Canada, p. 391.

rationnement dans lequel le développement des cégeps est embourbé et qui s'ajoute aux problèmes décrits dans les deux prochaines sections.

2.3.2 Dynamiques générales

Les cégeps constituent à eux seuls des milieux complexes aux activités multiples et qui vont bien au-delà des cours de formation. Ces milieux collégiaux sont aussi en interaction avec toute une série d'autres organisations et d'autres facteurs environnementaux qui rendent encore plus complexe l'analyse fine des impacts découlant de modifications apportées au fonctionnement des établissements. On parle donc davantage de dynamiques engendrées par les fluctuations d'effectifs, non seulement en raison de la complexité des interactions, mais également du caractère très différent de ces conséquences selon le cégep auxquelles elles s'appliquent, son milieu, le contexte social, économique, etc. Tentons tout de même d'en définir les grandes lignes.

- Tout d'abord, l'un des éléments centraux liés à ces impacts est la nature du *Régime budgétaire et financier des cégeps*. En effet, bien que certaines enveloppes accordées aux cégeps soient les mêmes peu importe l'effectif de celui-ci, la majorité des sommes accordées aux cégeps le sont en fonction du nombre de périodes-élève-semaine (PES). En 2006-2007, les proportions du montant total des transferts de fonctionnement accordés aux cégeps, donc excluant les montants prévus pour les investissements, étaient environ de 20,9 % pour les enveloppes indépendantes de l'effectif et environ de 79,1 % pour celles variant selon le nombre de PES⁷⁷. C'est donc dire que les cégeps dépendent beaucoup du nombre d'étudiantes et d'étudiants les fréquentant, une dépendance qui s'est grandement accrue lors des modifications du début des années 1990 avec l'introduction de la formule FABES⁷⁸. Il faut cependant prendre en considération les annexes budgétaires A-007 et S-026⁷⁹ issues des réflexions de 2002 sur les fluctuations d'effectif et visant à aider les cégeps prisonniers de la dynamique : baisse d'effectif – baisse de financement – baisse d'activité et d'attrait – baisse d'effectif. Ces annexes ne changent pas le fond du problème lié au fonctionnement du *Régime budgétaire et financier*, mais nous y reviendrons plus loin dans le chapitre sur les solutions mises de l'avant.
- Dans le même ordre d'idées, outre les conséquences monétaires générales auxquelles les cégeps en baisse d'effectif doivent faire face, il y a également la difficulté de maintenir les programmes en place dans un contexte de faible fréquentation en raison des règles

⁷⁷ L'estimation est faite à partir des éléments «A» et «E» du FABES, qui sont considérés dans le présent calcul comme représentant les sommes variant selon l'effectif. Il y aurait lieu de prendre en considération davantage de facteurs, comme le fait que le financement pour le personnel enseignant ne suis pas une formule linéaire avec la fréquentation, mais ces chiffres donnent une idée des proportions. Source : MELS, 2007. Mise à jour du 4 avril 2007. *Régime budgétaire et financier des cégeps, Programmation budgétaire détaillée*, En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/reg-pub-index.asp#fonct>>, (page consultée le 20 août 2007)

⁷⁸ Alors que les règles budgétaires des cégeps avant 1990 n'étaient pas basées sur de réelles évaluations des besoins et correspondait à un financement approximatif des activités des collèges, la réforme des règles de financement opérée au début des années 1990 et finalement introduite en 1993-1994 amènera notamment la notion d'enveloppe ouverte variant selon les effectifs scolaires ainsi que la pondération du financement selon la catégorie de programme. Source: Conseil des collèges, Le nouveau mode d'allocation des ressources budgétaires pour l'enseignement collégial public, Conseil des collèges, Gouvernement du Québec, mai 1990, 49 pages.

⁷⁹ MELS, 2007. Mise à jour du 4 avril 2007. *Régime budgétaire et financier des cégeps*. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/reg-pub-index.asp#fonct>> (page consultée le 23 juillet 2007)

budgétaires et des statuts «sous le seuil de viabilité» et «en difficulté». En effet, bien que ces statuts ne servent qu'à donner une indication et à fournir un critère d'éligibilité pour les programmes d'aide gouvernementaux, il est facile de comprendre qu'un groupe de 15 élèves en 1^{ère} année d'un programme technique demande presque intégralement les mêmes besoins pédagogiques et le même nombre d'enseignantes et d'enseignants qu'un groupe de 30 élèves, mais rapporte presque 2 fois moins d'argent à l'établissement. Il revient ainsi ultimement aux cégeps de faire les choix qui s'imposent devant un programme à faible fréquentation : mesures pédagogiques d'économie, diminution des voies de sortie, priorisation des ressources pour certains programmes, fermeture temporaire ou définitive de programmes, etc. Dans ce contexte de rationnement, difficile de parler de développement de créneaux d'éducation ou d'attraits pour certains programmes.

- C'est ainsi qu'un véritable cercle vicieux s'installe, entraîné à la fois par la diminution du financement des activités et par la perte de diversité et d'activité des cégeps en situation de baisse d'effectif. Il en découle une perte d'attractivité qui risque de continuer de faire tourner la roue et de miner la diversité d'éducation offerte dans les régions. C'est également particulièrement problématique dans le cas de programmes plus «élémentaires», tels que les programmes préuniversitaires et certaines techniques dont techniques infirmières, techniques de comptabilité et de gestion et techniques informatiques. En effet, outre les taux élevés de programmes préuniversitaires et techniques sous le seuil de viabilité ou en difficulté, il existe plusieurs cas où des programmes de base sont menacés, tel que vu précédemment. Et c'est sans compter les problèmes liés à la mission spécifique à chaque collège en matière de formation technique cadrant avec les besoins du milieu, une problématique abordée en détail dans la recherche *Baisses d'effectif au collégial et carte des programmes*⁸⁰.
- Dans d'autres cas, si les programmes ne sont pas menacés de fermeture, c'est par contre la qualité de la formation qui peut écopier. Des cégeps peuvent ainsi devoir trouver des solutions pédagogiques économiques pour maintenir les cours et les programmes, comme le mélange de cours différents dans une même classe, le mélange cours de différentes années, le mélange de cours francophones et anglophones, la poursuite des études dans deux établissements différents ou encore partiellement ou complètement par vidéoconférence, etc. Bien que peu de données précises sur les phénomènes ne soient disponibles pour l'instant, il va sans dire qu'une étudiante ou qu'un étudiant y pensera à deux fois avant de s'engager dans un programme près de chez lui qu'il devra compléter à l'extérieur. Plusieurs préféreraient alors tout simplement déménager et compléter l'ensemble de leur programme dans un même cégep. On retrouve par ailleurs un autre type de mesures pédagogiques dans les cégeps en hausse de fréquentation et qui doivent trouver des façons de former adéquatement des jeunes en surnombre dans un contexte de sous-financement, ce qui peut se traduire par l'augmentation du nombre d'élèves par cours, la diminution des services aux élèves, l'utilisation de locaux ou de matériel inadéquats, etc. Certaines de ces initiatives peuvent avoir des conséquences négatives sur

⁸⁰ Laurent Viau, *Baisse d'effectif au collégial et carte des programmes : Problématique et pistes de solutions*, Montréal, FECQ, 2006, 151 pages.

la réussite, la poursuite des études, le soutien aux étudiantes et aux étudiants, etc. Enfin, outre les conséquences possibles sur la qualité de l'enseignement collégial, les enseignantes et les enseignants font aussi les frais de telles mesures en raison de l'alourdissement et de la diversification de la tâche de travail reliée à un nombre de cours différents plus élevé et à une préparation souvent difficile, notamment dans le cas de groupes hétérogènes.

- En plus des mesures d'économie pédagogiques que certains cégeps préconisent et pourraient continuer de mettre en place, il existe également un risque de voir l'apparition de fusions administratives entre cégeps. En effet, c'est à l'automne 1997 que la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* était modifiée de façon à permettre au gouvernement, sur requête d'un collège ou sur sa propre initiative, de «fusionner, par lettre patente sous le grand sceau, des collèges pour former un nouveau collège»⁸¹. Ces fusions pourraient être dommageables sur la carte des programmes en raison de la concentration de sa gestion dans les mains de quelques gros collèges mais aussi en raison de coupures et de «rationalisations» risquant de causer préjudice aux services rendus aux étudiantes et aux étudiants. Bien que cette solution administrative ne se soit pas encore réalisée, il faudra bien peser les pour et les contre si cela devait survenir.
- Enfin, une dernière conséquence de la baisse de fréquentation des établissements collégiaux provient tout simplement de la baisse de la dynamisation du milieu collégial par le départ d'étudiantes ou d'étudiants ou tout simplement en raison du fait que moins de jeunes fréquentent un établissement. Outre les services et activités qui risquent de disparaître faute de participation, c'est tout le dynamisme du milieu collégial qui subit d'importantes conséquences. Une étude récente montrait à cet effet que, pour favoriser la réussite aux études et le contact avec les autres étudiantes et étudiants, «la mise sur pieds d'activités parascolaires variées, favorisant les relations entre les étudiants et contribuant à leur développement personnel ainsi qu'à créer ou à consolider chez eux un sentiment d'appartenance au cégep et à leur programme d'études, constitue une avenue à privilégier.»⁸² Bien que la baisse de fréquentation n'entraîne pas automatiquement la disparition d'activités, le risque de voir la diversité de celles-ci s'effriter et la participation baisser demeure.

Pour toutes ces raisons, de façon globale, c'est l'accessibilité géographique à l'éducation collégiale qui est menacée, car si aucun hécatombe des cégeps n'est à prévoir, la perte de diversité de programmes ou encore l'introduction de disparité entre les programmes des différents cégeps en raison de mesures d'économie dommageables, sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à faire pencher le choix des étudiantes et des étudiants vers les cégeps plus peuplés et situés dans les centres, contribuant ainsi au cercle vicieux. Ce transfert vers les centres urbains d'une certaine partie de la population étudiante régionale est par ailleurs d'autant plus dommageable que les établissements urbains sont présentement aux prises avec d'importantes

⁸¹ Publications du Québec, 2007. Mise à jour du 1^{er} août 2007. *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, L.R.Q. Chapitre C-29, Art. 30. En ligne.
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_29/C29.html>
(page consultée le 28 août 2007)

⁸² Jacques Roy, *Les logiques sociales et la réussite scolaire des cégépiens*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, p. 91.

problèmes liés au sous-financement de leurs activités et aux besoins d'investissement et d'agrandissement non soutenus par le MELS. Cette disparité croissante pourrait aussi être aggravée si les menaces de décentralisation pédagogiques toujours pendantes se réalisent, bien que les indications ne semblent pas aller en ce sens pour l'instant.

2.3.3 Cas problématiques types

Chaque cégep connaît des problématiques différentes en fonction de nombreux facteurs découlant de la situation locale particulière à chaque établissement. Les quelques cas locaux présentés ici visent à illustrer cette forte disparité entre les cégeps ainsi que les perspectives de développement dont se dotent ceux-ci. Ce dernier élément permettra de mettre en évidence, avant de débiter le chapitre sur les solutions potentielles aux problèmes de fluctuation des effectifs, que les cégeps peuvent se montrer très proactifs et entreprenant face aux situations auxquelles ils doivent faire face mais que la marge de manœuvre locale a ses limites et nécessite un relais gouvernemental dont l'analyse sera présentée plus loin. Ces exemples locaux proviennent d'une consultation menée à l'été 2007 auprès de quelques associations étudiantes collégiales.

2.3.3.1 Cégep de Jonquière

Le cégep de Jonquière est le plus important cégep du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cela n'a par contre pas empêché sa population étudiante de passer de 4034 étudiantes et étudiants en 1998 à 3266 en 2005, suivant la tendance observable un peu partout au Québec au courant de cette période. Cependant, alors que, durant plusieurs années, la population étudiante provenant d'une autre région que le Saguenay-Lac-Saint-Jean était relativement stable, les trois dernières années ont connu une baisse significative des inscriptions de cette catégorie d'étudiantes et d'étudiants, un apport de l'extérieur particulièrement précieux car les perspectives démographiques sont à la baisse pour les prochaines années dans la région.

Le cégep compte 28 programmes d'études dont plusieurs, nous l'avons vu plus tôt, sont sous le seuil de viabilité. C'est le cas notamment de techniques informatiques et de techniques de bureautiques qui sont tout les deux en difficulté malgré la proximité du cégep de Chicoutimi offrant ces deux mêmes programmes. Autre fait intéressant, le cégep de Jonquière compte plusieurs programmes exclusifs dans sa région ainsi que 2 programmes exclusifs au Québec, soit ceux de techniques de production télévisuelle et techniques de communication dans les médias. En raison de ces programmes d'études exclusifs, ou presque, ainsi que de la diversité des activités du cégep, la situation au cégep de Jonquière est moins critique que certains autres cégeps, bien que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean soit l'une pour qui les perspectives démographiques sont les plus défavorables.

Enfin, au niveau des perspectives de développement, le cégep s'est récemment doté d'un projet d'établissement en 9 volets dont celui qui a pour l'instant donné le plus de suites porte sur la réussite, avec l'adoption d'un Plan institutionnel de réussite.

2.3.3.2 Cégep de Sorel-Tracy

Le cégep de Sorel-Tracy vit une problématique bien particulière. En effet, bien qu'il se trouve dans l'une des régions pour qui les perspectives démographiques sont les meilleures, soit la Montérégie, ce cégep connaît d'importants problèmes de fréquentation, plusieurs programmes techniques du collège peinant à se maintenir sur pied, notamment en raison de la proximité avec le cégep de Trois-Rivières et ceux de la Montérégie. Le cégep de Sorel-Tracy mise actuellement sur des programmes liés à la sidérurgie et à l'environnement, mais les résultats se font toujours attendre. C'est l'un des exemples démontrant que l'application de mesures d'aide aux cégeps en baisse d'effectif ne doit pas être faite uniquement sur la base des données par la région administrative.

2.3.3.3 Collège Édouard-Montpetit

Ce cégep est l'un de ceux qui connaissent la plus importante hausse de leur fréquentation par rapport aux devis scolaires préalablement établis. Cela entraîne des problèmes principalement à trois égards.

Le premier est l'augmentation importante du nombre d'élèves par classe. Le second est le manque de locaux de cours, un problème par rapport auquel la direction du collège a entrepris certaines démarches pour favoriser une meilleure occupation des locaux du collège. La possibilité de louer des locaux en périphérie du collège ou encore de prolonger la plage horaire de la journée ont aussi été évoquées. Une meilleure transition entre anciens et nouveaux professeurs est aussi prévue afin de favoriser l'embauche et l'intégration de nouveaux professeurs. La dernière problématique a trait à la course à la « clientèle » étudiante qui s'opère entre les établissements de l'Île de Montréal et ceux de la rive sud. Pour l'instant, cette compétition ne semble pas vouloir s'estomper. Au contraire, le collège compte bien tenter de retenir un maximum de jeunes en ses murs.

2.3.3.4 Cégep de Sept-Îles

L'effectif étudiant du cégep de Sept-Îles est passé de 814 à 541 étudiantes et étudiants entre 1996 et 2005 et les perspectives sont parmi les pires pour les années à venir.

Paradoxalement avec cette baisse des effectifs, la ville de Sept-Îles connaît une croissance économique importante en raison des secteurs du fer et de l'aluminium. Mais bien que les perspectives d'emploi dans ces domaines soient excellentes sur la Côte-Nord, cela n'a pas d'effet sur l'effectif étudiant. Parmi les solutions locales mises de l'avant actuellement, le cégep accueille depuis 2 ans une trentaine d'étudiantes et d'étudiants internationaux provenant de la Nouvelle-Calédonie et de l'Île-de-la-Réunion. Le cégep fait également la publicité des services qu'il offre. Renforcer le dynamisme de la vie étudiante et admettre davantage d'étudiantes et d'étudiants en raison des récentes réductions des critères d'admissibilité font aussi partie des solutions.

2.3.3.5 Cégep de Saint-Hyacinthe

Le cégep de Saint-Hyacinthe n'est pas aux prises avec des problèmes de fréquentation comparables à ceux vécus, par exemple, par les cégeps de Sept-Îles ou encore d'Édouard Montpetit. On y retrouve par contre des problèmes reliés au transport en commun ainsi qu'au logement près du cégep, ce qui influe sur l'intérêt des étudiantes et étudiant de l'extérieur sur leur choix d'établissement. Cependant, la région de la Montérégie étant l'une de celles pour qui les perspectives sont les meilleures, le cégep de Saint-Hyacinthe ne risque pas de vivre des problèmes généralisés liés à la fréquentation.

3. Analyse des mesures prises et à prendre

Nous avons pu le constater, les cégeps n'échappent pas aux changements sociaux qui s'opèrent, notamment en matière de visions de développement; et il en va de même pour le nombre d'étudiantes et d'étudiants les fréquentant, qui suit les tendances observables dans la population de jeunes quant à leur répartition et à leurs tendances migratoires. Si les problèmes reliés aux effectifs étudiants qui varient sont complexes et très hétérogènes selon le cégep, les solutions visant à contrer ces problèmes le sont tout autant.

Ce chapitre portera dans un premier temps sur les gestes qui ont déjà été posés ainsi que sur la portée des mesures actuellement en place. Il s'agit de bien comprendre où en est la réflexion sur le sujet, quelles perspectives se dessinent et à quelles étapes le réseau en est rendu. Par la suite, un survol des gestes pouvant être posés pour améliorer la situation sera effectué : idées locales de solutions, revendications des intervenantes et des intervenants, mesures généralement prônées, etc. Enfin, une analyse plus poussée de quelques axes de solution sera présentée afin d'approfondir celles-ci et de voir comment il serait possible de les mettre en œuvre.

3.1 Ce qui a été fait jusqu'à présent à l'échelle du réseau

3.1.1 Évolution de la prise en compte de la problématique et des actions entreprises

Il semble aujourd'hui évident que l'expansion du réseau collégial allait se buter un jour ou l'autre à des problèmes démographiques dans certaines régions ou dans d'autres et qu'il aurait fallu prévoir mieux et plus tôt ces variations. C'est par contre faire fi des raisons évoquées précédemment qui ont amenées la création des cégeps ainsi que des perspectives économiques et démographiques excellentes qui ont continué de prévaloir de nombreuses années après la création des premiers cégeps. C'est aussi oublier le rôle économique et social des établissements collégiaux dans leur milieu que de ne jugé la pertinence des cégeps que sur la base d'un effectif croissant ou déclinant. Toujours est-il que les premières actions visant spécifiquement à endiguer les conséquences des baisses de fréquentation dans certains cégeps ne font leur apparition qu'au début des années 2000. Voyons plus en détails les étapes de cette prise de conscience et des actions en découlant.

La toute première mesure toujours active pour contribuer directement à l'accessibilité géographique aux études dans un contexte démographique défavorable remonte à 1987-1988, année où est instaurée une mesure de l'aide financière aux études favorisant les étudiantes et les étudiants des régions périphériques⁸³. À l'époque, l'objectif était de permettre aux étudiantes et aux étudiants habitant en région périphérique de faire face à la hausse importante des coûts de transport reliés à la crise pétrolière des années 80 et à la hausse du prix de l'essence en découlant. Une seconde version de la mesure fut cependant mise en place en 1990 afin d'élargir l'éligibilité aux étudiantes et aux étudiants provenant de régions centrales et désirant s'établir en région périphérique. C'est par ailleurs davantage dans cet objectif de favoriser les études en région périphérique que l'on retrouve encore cette mesure dans les règles de l'aide financière aux études. Cette aide prend aujourd'hui la forme de l'inclusion d'une dépense admise de 63 \$ par mois pour

⁸³ Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

les calculs de l'aide financière aux études, jusqu'à concurrence de 504 \$ par année⁸⁴. Pour y être admissible, l'étudiante ou l'étudiant doit être réputé recevoir une contribution parentale ou de son ou de sa conjointe, être considéré comme ne résidant pas chez ses parents et fréquenter un établissement collégial situé dans l'une des 6 régions périphériques du Québec. Cette dépense admise à l'aide financière aux études demeure encore le seul ajustement visant spécifiquement l'accessibilité géographique aux études inclus dans les règles de calcul.

Par la suite, bien qu'il ne constitue pas à proprement parlé un évènement phare en ce qui a trait aux fluctuations d'effectif en raison d'un contexte plutôt favorable à l'époque, il est important de dire quelques mots sur la vaste réflexion et la vaste réforme entourant le Renouveau pédagogique collégial. En effet, ce grand chantier collégial, constitué notamment d'une consultation publique de la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale qui reçut pas moins de 219 mémoires, fut l'occasion pour 109 organismes de venir s'exprimer sur l'avenir de l'enseignement collégial québécois⁸⁵. Certains consensus purent alors s'établir entre les divers partenaires et marquer de façon forte les éléments vus comme étant fondamentaux, notamment en ce qui a trait au modèle collégial québécois en tant que tel : «Avec une convergence et une insistance particulièrement fortes, c'est l'ensemble des intervenants de tous les milieux qui ont tranché avec netteté cette question quasi préalable : et dans sa structure et dans ses visées essentielles, l'enseignement collégial québécois doit faire l'objet d'un choix renouvelé. Il faut, a-t-on répété, mettre fin aux interrogations lancinantes et démobilisatrices sur l'avenir même du collège québécois.»⁸⁶ Par contre, s'il existe bien plusieurs références au rôle de développement local et régional des cégeps ainsi qu'aux nombreux partenaires des établissements collégiaux, ni l'exode des jeunes et la baisse de l'effectif étudiant ne figurent au nombre des préoccupations mentionnées dans les orientations ministérielles finales du Renouveau collégial. Il constitua en somme davantage une réflexion sur la pédagogie collégiale que sur le côté administratif et financier des cégeps.

Dans un autre ordre d'idées, les *États généraux de l'éducation* de 1996 constituèrent une première tribune où les intervenantes et les intervenants du réseau ont fait état du problème. Dans son rapport synthèse de la Commission ayant précédé les *États généraux de l'éducation*, le ministère de l'Éducation, parlant des perspectives de création de nouveaux établissements collégiaux, fait référence au fait que «dans l'ensemble, les participants se montrent favorables à la consolidation du réseau existant plutôt qu'à son extension, le contexte budgétaire actuel invitant à plus de cohérence et de rationalisation plutôt qu'à des constructions coûteuses.»⁸⁷ On peut remarquer que le souci de consolidation est alors davantage tourné vers les conséquences issues des réductions budgétaires importantes des années précédentes que vers les perspectives démographiques. Il est toutefois aussi mentionné que, chez quelques intervenants, «on préférerait la complémentarité à la concurrence, entre autres dans les petits établissements qui sont aux

⁸⁴ Publications du Québec, 2007. Mise à jour du 25 juillet. *Règlement sur l'aide financière aux études, Loi sur l'aide financière aux études, L.R.Q. chapitre A-13.3 r.2*. En ligne.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/A_13_3/A13_3R2.HTM> (page consultée le 7 août)

⁸⁵ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la science, *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle – L'enseignement collégial québécois : orientations d'avenir et mesures de renouveau*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la science, 1993, p. 6.

⁸⁶ *Ibidem*, p. 9.

⁸⁷ MEQ, 1995. *Les États généraux sur l'éducation 1995-1996 : Exposé de la situation*, p.22. En ligne.

<<http://www.meq.gouv.qc.ca/etat-gen/menu/complete.htm>> (page consultée le 28 août 2007)

prises avec l'exode des jeunes de leur bassin de recrutement vers les établissements mieux cotés.»⁸⁸ Dans le rapport final des *États généraux de l'éducation*, ne retrouvera par contre pas de mesures concrètes annoncées concernant les disparités locales en termes de fréquentation et de financement.

Il faudra ensuite attendre l'année 1999-2000 pour voir apparaître un premier geste financier concret de 6,14 M \$ visant à «soutenir les cégeps qui présentent une baisse d'effectif»⁸⁹. Il s'agit d'une somme ponctuelle allouée aux cégeps pour l'année 1999-2000 sur la base de la baisse de fréquentation entre 1997-1998 et 1999-2000 par rapport à la moyenne des années 1994-1995 à 1996-1997⁹⁰. Basé sur cette initiative, une règle budgétaire récurrente, que l'on retrouve aujourd'hui au sein de l'annexe budgétaire A-007, fut instaurée en 2000-2001, reprenant l'idée générale de la mesure ponctuelle de 1999-2000, soit le nivellement du financement alloué par rapport à une moyenne sur quelques années pour contrer des chutes rapides de financement. Toujours en 2001, au printemps, un comité mixte fut formé à l'initiative de la Fédération des cégeps et du MELs afin «d'analyser la situation, actuelle et appréhendée relativement aux baisses de l'effectif scolaire dans les cégeps, d'esquisser des solutions adaptées à la réalité des cégeps aux prises avec ce phénomène, de proposer au Ministre de l'éducation de nouvelles pistes de solution et de faire état des mesures d'aide spécifiques déjà entreprises.»⁹¹ Ce Comité *mixte sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public* effectua, au courant de l'année 2001, plusieurs consultations visant à dresser un portrait précis de la situation.

La véritable année charnière fut cependant l'année 2002. Dès avril 2002, le *Comité mixte sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public*, remet au ministre de l'éducation de l'époque un rapport intitulé *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public : état de situation et voies de solutions*. Ce rapport constitue en fait le principal plan d'action concret à avoir été mis de l'avant pour soutenir les cégeps de région en décroissance et contenait une série de mesures en 5 volets, évaluée par le comité à un total de 15 à 20 M \$. Voici une synthèse des recommandations du comité ainsi que la forme concrète qu'ont prises ces mesures une fois incluses dans le fonctionnement des cégeps⁹² :

Volet 1 Freiner la réduction du niveau de financement des établissements Tout d'abord, le rapport recommanda de poursuivre la mesure d'aide instaurée en 2000-2001 pour les années suivantes. Il fut aussi proposé de réaménager le plan de réinvestissement 2002-2003 afin d'accorder une allocation fixe de 100 000 \$ à tous les cégeps pour leur permettre de renforcer leur capacité de développement par l'augmentation des sommes pour la recherche, la réussite l'amélioration des services, etc. Ces 2 éléments du premier volet, dont on retrouve aujourd'hui les détails respectivement dans les annexes budgétaires A-007 et F-001, s'articulent de

⁸⁸ *Ibidem*, p.23.

⁸⁹ MEQ, *Rapport annuel de gestion du ministère de l'Éducation 2001-2002*, Québec, Direction des communications, 2002, p. 92.

⁹⁰ Comité mixte sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public, coprésidé par Mme. Marie-France Germain et M. Gaétan Boucher, *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public : État de situation et voies de solutions*, Québec, Ministère de l'éducation, 2002, p. 22.

⁹¹ MEQ, 2002, *op. cit.*, page 92.

⁹² Comité mixte sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public, coprésidé par Mme. Marie-France Germain et M. Gaétan Boucher, *op. cit.*, p. 11-13.

la manière suivante. D'abord, la première mesure est constituée de l'application d'une règle budgétaire visant à s'assurer qu'un cégep voyant sa population étudiante chuter de façon importante soit certain de se voir accorder au moins 85 % du financement qu'il recevait pour les activités pédagogiques, en moyenne, au courant des 4 meilleures années entre 1994-1995 et 1999-2000.⁹³ Autrement dit, la règle vise à maintenir un financement plus stable pour les cégeps qui autrement subirait d'une année à l'autre d'importantes diminutions de financement. Il est par ailleurs possible pour le Ministère, sur la base des actions faites par les cégeps en difficulté pour trouver des solutions, de donner davantage ou encore moins d'argent que prévu selon la règle. Pour ce qui est de la seconde mesure, elle correspond intégralement à la recommandation du comité mixte, à l'effet d'octroyer 100 000 \$ en soutien à tous les cégeps pour renforcer leur capacité de développement.

Volet 2 Répondre à des besoins particuliers Le second volet du rapport touchait aux besoins particuliers et aux projets spécifiques des cégeps en baisse de fréquentation. Il avait pour objectif d'encourager les initiatives locales pour contrer les effets de la baisse de fréquentation par l'investissement de 500 000 \$ dans l'encouragement aux initiatives de formation à distance, notamment par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, du Centre collégial de formation à distance et des vidéoconférences. La seconde partie de ce volet touchait la création d'un fonds de 1 à 2 M \$ pour des projets *ad hoc* de cégeps voulant répondre à des besoins particuliers relatifs à l'accessibilité géographique aux études, par exemple, en matière de transport scolaire ou de soutien à un programme d'étude précis. On retrouve cette mesure à l'intérieur de l'annexe budgétaire S026⁹⁴. Par ailleurs, le *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique* rendu public en juin 2006 reprenait les 2 axes contenus dans ce volet en annonçant le soutien à des projets «d'organisation de la formation et des services» relatifs aux partenariats entre cégeps, notamment par l'introduction de la télécollaboration entre enseignantes, enseignants, étudiantes et étudiants de cégeps différents⁹⁵.

Volet 3 Soutenir les programmes de formation technique dans une perspective d'accessibilité régionale et nationale Dans le but d'aider les cégeps à consolider certains programmes jugés prioritaires mais étant considérés comme en difficulté (moins de 45 étudiantes et étudiants inscrits), le comité proposait de mettre sur pied une mesure budgétaire relative à la masse salariale enseignante, à condition que le programme ne soit pas en doublon à l'intérieur de sa région et que l'effectif en première année soit suffisant. Cette proposition s'est traduite par la création

⁹³ MELS, 2007. Mise à jour du 4 avril 2007. *Régime budgétaire et financier des cégeps, Annexe A-007-v02 : Mesure d'aide aux cégeps en situation de baisse de leur effectif scolaire et mesure de répartition de la clientèle pour les cégeps des régions de Montréal et de Québec*. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ftp/reg-bud/Public/A007-v2.doc>> (page consultée le 26 juillet 2007)

⁹⁴ MELS, 2007. Mise à jour du 4 avril 2007. *Régime budgétaire et financier des cégeps, Annexe S-026-v02 : Consolidation de l'offre de formation*. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ftp/reg-bud/Public/S026-v2.doc>> (page consultée le 26 juillet 2007)

⁹⁵ MELS, *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique*, Québec, MELS, 2006, p. 10.

d'une mesure budgétaire aujourd'hui contenue dans l'annexe S-026. Concrètement, cette règle prévoit un ajustement financier visant à ramener le financement enseignant à un niveau équivalent à 44 élèves inscrits dans un programme donné⁹⁶. Les autorisations de programmes admissibles doivent être considérées comme étant en difficulté par le Ministère, avoir moins de 10 étudiantes et étudiants inscrits en première année ou être situées dans les régions administratives jugées comme étant problématiques par le MELS, ou encore correspondre aux quelques exceptions concernant les programmes n'ayant que quelques autorisations sur tout le territoire. La mesure prévoit aussi une somme de 5000 \$ pour réaliser «des campagne de promotion visant à accroître la capacité d'attraction de ces programmes d'études»⁹⁷. Les conditions d'admissibilité sont les mêmes que pour le premier volet de l'annexe budgétaire S-026.

Volet 4 **Consolider l'offre de formation** Ce volet avait pour objectif de soutenir les administrations collégiales qui décidaient de «rationaliser leur offre de formation» par la fermeture de programmes à faible fréquentation et présentant des problèmes de dédoublement avec d'autres établissements. Le montant prévu était de 1 M \$. On retrouve aujourd'hui cette mesure incluse dans l'annexe budgétaire S-026⁹⁸. Elle vise essentiellement 2 choses : la couverture d'une partie des frais reliés à la fermeture définitive d'un programme et le financement de projets particuliers visant l'adaptation et la diversification de l'offre de formation (par exemple : autorisation de programmes provisoires d'étude, entente de programme partagé entre cégeps). Les cégeps admissibles sont soit ceux situés dans les mêmes régions considérées comme en décroissance démographique (tels que mentionnés dans le volet 3 ci-dessus), soit les établissements des régions non visées par la baisse de fréquentation qui décident de fermer un programme qui ne se trouve pas en «duplication» dans la région. Dans tous les cas, les projets financés par ces sommes ne doivent pas générer de permanence chez le personnel enseignant.

Volet 5 **Contribuer à l'émergence de créneaux d'excellence** Enfin, le rapport proposa la hausse du financement de base des CCTT et du Réseau trans-tech ainsi que la fin du moratoire sur la création de nouveaux CCTT, 2 suggestions qui n'étaient alors pas chiffrées. La première s'est concrétisée suite au rapport, avec la fin du moratoire sur les nouveaux CCTT en avril 2002⁹⁹. Pour ce qui est de la hausse du financement de base, elle s'est concrétisée dès 2003 avec l'augmentation de 4 M \$ du budget du gouvernement du Québec alloué aux CCTT, notamment par la hausse de la contribution du Ministère du développement économique et Régional, et de la recherche (MDERR)¹⁰⁰.

⁹⁶ MELS, 2007. Mise à jour du 4 avril 2007. *Régime budgétaire et financier des cégeps, Annexe S-026-v02 : Consolidation de l'offre de formation*, p. 3. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ftp/reg-bud/Public/S026-v2.doc>> (page consultée le 26 juillet 2007)

⁹⁷ *Ibidem*, p. 3.

⁹⁸ *Ibidem*, p. 5-6.

⁹⁹ MELS, 2002. *Québec injecte plus de 15 millions de dollars pour contrer les baisses de clientèle dans les cégeps*. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/CPRESS/cprss2002/c020411.htm>>, (page consultée le 4 août 2007)

¹⁰⁰ MELS, MDEIE. *Rapport d'évaluation du dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie*, Québec, Gouvernement du Québec, février 2005, p. 10.

On remarque entre autres, à la lecture du rapport, qu'un effort important de recherche de solutions concrètes et novatrices avait alors été effectué et que les mesures proposées touchent plusieurs pistes de solutions différentes. Les conclusions du rapport se sont par ailleurs presque intégralement réalisées avec l'annonce de 15 M \$ par le ministre de l'éducation le 11 avril 2002, suite au dépôt du rapport¹⁰¹. Nous reviendrons par contre sur le détail du financement de ces mesures et sur leur évolution depuis 2002 dans le chapitre 3.1.2.

Toujours au courant de l'année 2002, plus précisément au moins de septembre, la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec entrepris un «mandat d'initiative sur les fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation»¹⁰². Cette consultation, qui dura du 24 septembre au 2 octobre, visait à obtenir un portrait plus précis des conséquences à prévoir par rapport aux fluctuations des effectifs scolaires de tous les niveaux, incluant le collégial. Il est intéressant de remarquer que l'on parle alors de fluctuation des effectifs et non de baisse, la notion de disparités régionales en la matière étant un point central dans cette réflexion. Au total, 25 organismes vinrent alors présenter leur point de vue et faire valoir, dans l'ensemble, que la problématique était préoccupante et qu'il fallait agir malgré des prévisions démographiques souvent difficiles à infléchir. On remarque aussi, à la lecture des mémoires, que plusieurs mentionnent la nécessité d'inscrire les actions en la matière dans une politique générale de développement du tout le territoire ainsi que celle de ne pas agir pour les cégeps en région au détriment des cégeps en croissance. À cet effet, les membres de la Commission, notent «que, dans plusieurs endroits, notamment en région, les effectifs scolaires sont en décroissance. Cependant, la Commission constate que cette décroissance, qui est générale à l'échelle du Québec, ne doit pas occulter le fait que, dans certaines régions, en des endroits précis, les effectifs du secteur de l'éducation sont en forte hausse.»¹⁰³ Également dans ce rapport, une trentaine de recommandations assez précises et touchant tous les ordres d'enseignement furent formulées. Voici celles qui concernent le milieu collégial¹⁰⁴.

1. Le ministère devrait examiner le mode de financement des programmes en région de façon à maintenir le seuil de viabilité et s'assurer que les collèges puissent conserver et mettre en place des programmes qui tiennent compte des perspectives d'emploi des étudiants et du développement des régions.
2. Une politique d'attribution des programmes devrait être élaborée dans le but de s'assurer que l'offre de formation soit véritablement intégrée à l'échelle du Québec, qu'elle ne pénalise pas certaines régions par rapport aux autres et qu'elle prévoie des spécialités pour les cégeps en région.

¹⁰¹ MELS, 2002. *Québec injecte plus de 15 millions de dollars pour contrer les baisses de clientèle dans les cégeps*. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/CPRESS/cprss2002/c020411.htm>>, (page consultée le 4 août 2007)

¹⁰² Assemblée nationale du Québec, Journal des débats, Commission de l'éducation, 2003. Mise à jour du 5 mai 2003. *Mandat d'initiative sur les fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation*. En ligne.

<<http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/debats/ce.htm>> (page consultée le 29 juillet 2007)

¹⁰³ Assemblée nationale du Québec, Commission de l'éducation, *Mandat d'initiative sur les fluctuations des effectifs scolaires*, Québec, Secrétariat des commissions, 2003, p. 5.

¹⁰⁴ *Ibidem*, p. 30.

3. Le ministère de l'Éducation pourrait élaborer une campagne de promotion sur tout le territoire québécois de la formation technique dans les collèges.
4. Accentuer le financement des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) en région, en lien avec l'élaboration de pôles de formation spécifiques.
5. Examiner la possibilité de généraliser les systèmes d'apprentissage travail-études et de formules novatrices tels les DEC intensifs ou toute autre formule.
6. Mettre en place des mesures, notamment des incitatifs financiers, dans le but d'inciter les adultes à commencer et compléter des études collégiales.
7. Que le ministère de l'Éducation appui les collèges dans la mise en place de technologies de l'information et des communications et permette un accès plus facile à l'enseignement à distance.
8. Des mesures incitatives doivent être mises en place pour accueillir davantage d'étudiants étrangers.
9. Les institutions collégiales et universitaires doivent miser davantage sur le recrutement d'étudiants étrangers en le rendant plus attrayant. À cet égard, la question des droits de scolarité est primordiale. Le gouvernement devrait permettre aux collèges de conserver entièrement les droits de scolarité payés par les étudiants étrangers.
10. Le ministère de l'Éducation devrait analyser et répondre aux différentes suggestions présentées pour appuyer les collèges privés subventionnés.
11. Le ministère de l'Éducation devrait s'assurer que les efforts que certains collèges privés ont consentis pour le développement de certaines spécialités ne soient pas minés par l'implantation de programmes concurrents.

Cependant, mise à part certaines orientations qui ont pu être reprises lors du *Rendez-vous national des régions* de novembre 2002, il y eu peu de suites concrètes au rapport pourtant unanime de la Commission de l'éducation sur le sujet. Cela peut s'expliquer, entre autres, par le changement de gouvernement suite aux élections générales du printemps 2003.

Dernier évènement marquant de 2002, le *Rendez-vous national des régions* accoucha, cela a été décrit dans le chapitre 2.1.2, d'un important plan d'action touchant notamment les cégeps. Celui-ci réserve une place majeure à l'éducation et à la formation dans le développement des régions, place les établissements post-secondaires au centre de l'élaboration des créneaux régionaux d'excellence et fait état de la nécessité de contrer les tendances migratoires des jeunes, notamment en s'engageant à «encourager la mobilité des étudiants vers les régions-ressources»¹⁰⁵. Il fait également directement référence aux problèmes démographiques particuliers des cégeps de région en soutenant qu'il faut «examiner les ajustements à apporter au financement des collèges dans la perspective de préserver l'accessibilité, la qualité et le

¹⁰⁵ Ministère des régions, *op. cit.*, p. 43.

développement de la formation collégiale dans toutes les régions du Québec»¹⁰⁶. Il est intéressant de constater que cet énoncé survient quelques mois après l'annonce gouvernementale de mesures budgétaires visant la stabilisation financière des cégeps. C'est dire qu'on ne considérait pas le problème comme étant résolu malgré les annonces faites en avril 2002.

Dans l'ensemble, on aurait pu s'attendre à ce que, considérant toute l'attention accordée à la question des fluctuations d'effectif en 2002, on en vienne à juger la question comme étant réglée. Mais cette préoccupation refit surface avec force lors du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*.

Il est d'abord important de mentionner que la tenue de ce forum se fit dans une certaine controverse, des rumeurs voulant que les thèmes discutés portent sur la pertinence des cégeps et non sur les façons de voir à son développement et à l'amélioration de l'éducation dispensée. Qui plus est, certaines des orientations ministérielles annoncées quelques mois après la tenue du forum, notamment en ce qui a trait à l'introduction de sanctions intermédiaires et à la décentralisation pédagogique¹⁰⁷, engendrèrent pour le moins beaucoup d'inquiétudes et de réserves parmi nombre d'organisations ayant pris part à celui-ci et dénonçant le manque de prise en compte d'une partie importante des intervenantes et des intervenants participants. Il faut aussi voir que les coupures dans les bourses aux études annoncées au printemps 2004 minaient alors la crédibilité du ministre dans ses projets de réforme, qui furent finalement grandement diluées et se résumèrent à quelques modifications au RREC, loin des projets controversés initialement annoncés par le ministre de l'éducation de l'époque, Pierre Reid.

Le *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial* n'en fut pas moins un regroupement majeur des intervenantes et des intervenants du milieu collégial, qui participèrent au nombre d'environ 400 au forum et qui déposèrent pas moins de 110 mémoires au total¹⁰⁸. Par ailleurs, parmi toutes les interventions effectuées dans le cadre du forum, la préoccupation face à la baisse des effectifs de certains cégeps fut très présente, comme en témoigne le rapport synthèse : «Dans plusieurs mémoires, on a souligné la nécessité de maintenir des services de formation préuniversitaire et technique en région, afin de contrer l'exode des jeunes ou, à tout le moins, de ne pas contribuer à augmenter les difficultés de ces milieux à ce point de vue. La situation des collèges de petite taille, de même que celle des régions éloignées, a été soulevée»¹⁰⁹. Nombre de participantes et de participants y allèrent également de recommandations et de pistes de solution visant à lutter contre le problème. Nous reviendrons dans le prochain chapitre sur les idées de solutions alors émises.

Le dernier évènement en date est le lancement du *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique* en juin 2006. Le gouvernement annonçait alors clairement sa préoccupation pour la décroissance démographique de certains cégeps en disant se donner un plan pour «maintenir l'accessibilité à la formation dans un contexte de décroissance

¹⁰⁶ *Ibidem*, p. 52.

¹⁰⁷ MEQ, *Orientations ministérielles sur l'avenir de l'enseignement collégial québécois*, Québec, MEQ, 2005, p. 5-6 et 10-11.

¹⁰⁸ *Ibidem*, p. 2.

¹⁰⁹ MEQ, *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial : Synthèse des résultats de la consultation*, Québec, MEQ, 2004, p. 9.

démographique et de migration des personnes touchant plusieurs régions»¹¹⁰ et pour «aider les établissements d'enseignement en difficulté et consolidation ces importants outils de développement pour les populations et les entreprises régionales». Le plan, auquel était rattaché 26 M \$ sur 3 ans, était scinder en 3 chantiers¹¹¹.

Premier chantier **Le rapprochement entre les établissements de la formation professionnelle et de la formation technique et la concertation régionale.** Ce premier chantier est essentiellement constitué d'actions visant la mise sur pied de tables régionales interordres sur l'éducation auxquelles serait allouée une somme de fonctionnement de base ainsi que certains «outils permettant une gestion plus souple de l'offre de formation». Un montant de 5 M \$ par année est prévue pour ce chantier. Par ailleurs, 1,2 M \$ sur 3 ans sont prévus pour soutenir 4 initiatives régionales de partenariat allant dans le sens de la coordination et de la concertation régionale interordres.

Second chantier **Le rapprochement des programmes de la formation professionnelle et de la formation technique, l'organisation de la formation et l'organisation des services.** La seconde partie du plan porte sur 3 projets principaux : 1,5 M \$ sur 3 ans pour des projets visant à faciliter et à rendre plus cohérent le passage du secteur professionnel au secteur technique, 1,7 M \$ sur 2 ans pour des expérimentations dans le cadre de *Cégep en réseau* et visant à trouver des solutions pédagogiques aux problèmes de fréquentation de certains programmes, et finalement 2 M \$ par année pour la réalisation de projets interordres de services de reconnaissance des acquis dans toutes les régions du Québec.

Troisième chantier **Le rapprochement avec le milieu du travail** Le dernier volet du plan vise le renforcement du partenariat entre les établissements d'enseignement et le milieu du travail par l'injection de 200 000 \$ par année sur 2 ans. Il est également question de donner au Comité national des programmes d'études professionnels et techniques le mandat de chapeauter la mise sur pied et le travail des tables interordres nouvellement créées.

En somme, bien que les solutions proposées dans le plan ne seront probablement pas suffisantes pour palier aux problèmes de fond vécus par les établissements, certaines pistes sont originales et méritent l'encouragement financier accordé.

En terminant, mentionnons que l'évolution décrite ci-dessus des gestes posés pour contrer le phénomène des fluctuations d'effectif porte sur les actions entreprises en lien direct avec les cégeps. Or, il faut aussi prendre en considération que, tout comme les causes du phénomène sont multiples, complexes et souvent difficiles à faire fléchir, les solutions à apporter ne touchent pas seulement les établissements collégiaux, mais également le développement économique, la natalité, l'emploi, les phénomènes migratoires, etc. À cet effet, il serait intéressant d'analyser les

¹¹⁰ MELS, *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique*, Québec, MELS, 2006, p. 4.

¹¹¹ *Ibidem*, p. 6 -11.

efforts effectués pour retenir mais surtout pour attirer et faire revenir davantage de jeunes dans les régions périphériques du Québec. Nous nous contentons cependant ici de relater l'historique des mesures directement en lien avec les cégeps.

De façon générale, on constate que les problèmes liés à la baisse de fréquentation de certains cégeps sont pris au sérieux par la plupart des acteurs du milieu collégial. Depuis son apparition, cette préoccupation refait surface à chaque consultation ou tribune publique touchant les cégeps. À cet effet, on remarque que malgré les efforts gouvernementaux effectués en 2002, plusieurs problèmes semblent demeurer et personne ne considère la question comme étant réglée.

Autre conclusion intéressante, bien que la notion de fluctuation des effectifs, et non seulement de baisse des effectifs, soit présente dans les discours depuis plusieurs années et sert à expliquer le fait que certains cégeps subissent d'importantes baisses alors que d'autres sont en hausse, les problèmes vécus par les cégeps en forte croissance quant à leur financement et à la concurrence engendrée ne sont jamais évoqués, sauf en ce qui a trait au sous-financement collégial.

Voyons maintenant plus en détails les mesures présentement en place, le financement qui leur est accordé et quel bilan ou évaluation il est possible de dresser par rapport aux gestes posés.

3.1.2 Résumé et analyse des mesures actuellement en place pour tout le réseau

Dans un premier temps, il importe de résumer brièvement les mesures actuellement en place ainsi que l'évolution dans le temps des sommes qui leurs sont accordées. Le tableau 11 présente ces deux éléments.

TABLEAU 11 - ÉVOLUTION DES SOMMES ACCORDÉES AUX CÉGEPs POUR CONTRER LES EFFETS DES FLUCTUATIONS D'EFFECTIFS

Énoncé des mesures et de ce à quoi elles sont rattachées	Budget alloué (M \$)							
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
1 Enveloppe de consolidation de l'offre de formation (A-007)	–	1,5	4,5	4,5	4,6	5,6	6,6	8
2 Soutien fixe aux établissements (Incluse dans l'enveloppe F-001)	–	–	–	4,8	4,9	4,9	5	5,2
3 Consolidation de l'offre de formation (S-026)	–	0,9	3,2	7	8	6	7	7
4 Bonification à l'aide financière aux études pour les régions périphériques	4,7	4,4	4,8	4,8	4,4	N/D	N/D	N/D
5 Soutien à la formation de tables interordres (PRFPT)	–	–	–	–	–	–	–	5
6 Support aux partenariats régionaux (PRFPT)	–	–	–	–	–	–	–	± 0,4
7 Projets de passerelles DEP-DEC (PRFPT)	–	–	–	–	–	–	–	± 0,5
8 Expérimentation de projets pédagogiques (PRFPT)	–	–	–	–	–	–	–	± 0,8
9 Projets interordres de services de reconnaissance des acquis (PRFPT)	–	–	–	–	–	–	–	2
10 Projets de partenariat avec le milieu du travail (PRFPT)	–	–	–	–	–	–	–	0,2
Total	4,7	6,8	12,5	21,1	21,9	20,9*	23*	33,5*

*: Ces nombres sont obtenus en supposant le maintien des 4,4 M \$ pour l'aide financière aux études au courant des années suivant 2003-2004.

Sources: MELS, Régime budgétaire et financier des cégeps, Programmation détaillée, 2007; MELS, Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique, 2006; MEQ, Statistiques de l'aide financière aux études 2003-2004.

On peut d'abord faire ressortir le fait que les mesures en place peuvent être regroupées en 2 ensembles : les mesures visant à attirer ou à retenir davantage d'étudiantes et d'étudiants ou encore à développer la mission et la place du cégep, et celles qui visent plutôt la consolidation des activités et l'atténuation des impacts liés à la baisse de fréquentation et à celle, reliée, du financement. On note aussi la diversité des solutions mises de l'avant par le gouvernement du Québec et ses partenaires à l'intérieur de ces deux ensembles ainsi que l'originalité de plusieurs. En effet, alors que certaines mesures sont en place depuis plusieurs années et sont régulièrement renouvelées, d'autres pistes de solutions explorées sont à l'état de projets et devraient donner la

mesure de leur potentiel au courant des prochaines années. C'est le cas notamment des projets régionaux de rapprochement entre les ordres d'enseignement ainsi que des initiatives pédagogiques liées aux télécommunications et au partage entre les personnes de cégeps différents.

Il importe ici de faire une parenthèse concernant les projets d'initiatives reliées aux télécommunications. Le projet *Cégep en réseau* a été initié à l'hiver 2006 avec 5 projets touchant 11 cégeps à travers la province et devrait se terminer, du moins pour la première phase, à l'hiver 2008. Le financement de ce projet fait partie des montants octroyés pour le PRFPT. Plusieurs plaçaient des espoirs d'économie importants dans la mise sur pied d'une culture de télécollaboration (TC) entre les établissements, par exemple en permettant à une enseignante ou un enseignant de donner des cours à la fois à sa classe et à une autre par vidéoconférence. Malheureusement, un rapport très négatif a été rédigé au printemps 2006 par Jean Boivin, professeur à l'Université Laval¹¹². Il s'est en effet avéré que les différents projets ont rencontré d'importants problèmes, et ce, à plusieurs niveaux.

- Les programmes faisant l'objet du projet sont dans plusieurs cas tellement différents, bien qu'ils mènent au même DEC, qu'il est difficile pour les enseignantes et les enseignants de procéder à des activités d'apprentissage communes.
- Les calendriers et les horaires journaliers varient d'un établissement à l'autre si bien que les établissements participants ont dû se creuser les méninges et organiser des activités à l'extérieur des horaires normaux afin d'être en mesure d'effectuer la TC.
- Contrairement aux orientations gouvernementales du projet *Cégep en réseau*, aucun intervenant d'aucun cégep participant ne voit poindre de potentielles économies liées à la TC et tous voient plutôt l'intérêt de la TC pour augmenter les inscriptions futures et demandent une prolongation de l'aide financière pendant un certain temps.
- Peu de collègues se disent prêts à harmoniser les calendriers et horaires ou encore le contenu des programmes.
- Pour la poursuite de l'expérience, en plus des difficultés évoquées ci-dessus, trois accros majeurs persistent : la divergence d'orientation et de contenu entre certains programmes, la faiblesse des cohortes et la fermeture prévisible de certains programmes du projet et l'insuffisance des ressources enseignantes pour bien faire fonctionner la TC.

L'expérience de *Cégep en réseau* a tout de même eu certaines retombées positives, comme le développement de certaines collaborations entre cégeps ou encore l'ouverture vers le développement d'un profil spécialisé en technologies de l'information et des communications pour certaines finissantes et certains finissants du collégial. Par contre, ces aspects positifs se butent aux nombreux obstacles et points négatifs rencontrés. Il est par ailleurs intéressant de noter l'importance de l'attraction de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants dans les programmes en difficulté pour les intervenantes et les intervenants interrogés par Jean Boivin. Il

¹¹² Jean Boivin, *Projet Cégeps en réseau – Dimension organisationnelle – Synthèse des rencontres avec les intervenants des collèges participants au projet*, 2007, 16 pages.

fait également mention que « certaines personnes ont souligné que le nombre minimal de 10 inscriptions à l'entrée pour justifier le maintien du financement d'un programme est sans doute trop élevé, en région du moins »¹¹³.

Pour ce qui est du financement, on remarque que le total des sommes allouées aux mesures mentionnées ci-dessus s'élève à 33,5 M \$ pour 2006-2007, ce qui peut sembler peu par rapport au budget de fonctionnement total des cégeps de 1 287 M \$¹¹⁴, mais qui demeure tout de même important par rapport aux autres enveloppes répondant à des besoins spécifiques. On constate également que les sommes allouées à la mesure 1 ont passé de 4,5 M \$ en 2001-2002, l'année d'implantation de la règle budgétaire récurrente, à 8 M \$ en 2006-2007, ce qui démontre une croissance importante des besoins en la matière. Qui plus est, une hausse de 43 % des sommes allouées à cette enveloppe entre 2004-2005 et 2006-2007 malgré une croissance de 2,2 %¹¹⁵ de l'effectif scolaire total accrédite la thèse de la disparité interrégionale. Pour ce qui est des mesures découlant du *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique*, la majeure partie ira financer la mise sur pied des tables interordres. Il faut par ailleurs porter certains bémols par rapport à ces informations financières car elles ne désignent que les mesures identifiées comme touchant directement les fluctuations d'effectif. Il serait préférable de prendre en considération l'ensemble des montants alloués localement au développement des cégeps dans leur milieu ou encore à l'élaboration de créneaux d'excellence. Cependant, considérant le contexte de sous-financement général planant sur le réseau des cégeps, la marge de manœuvre des administrations locales est réduite à la grandeur du territoire. Finalement, pour ce qui est de la dépense admise à l'aide financière aux études, 9173 personnes en ont bénéficié d'un montant moyen de 484 \$ en 2003-2004, pour un total de 4,43 M \$¹¹⁶, comparativement à 11 791 personnes en 1997-1998, qui elles ont bénéficié d'une somme moyenne de 434 \$, pour un total de 5,12 M \$¹¹⁷. Pour ces 2 années, une large majorité des bénéficiaires de cette mesure ont reçu une aide sous forme de bourse.

Il serait légitime de penser, considérant les sommes ainsi accordées année après année et le renouvellement de la volonté gouvernementale d'agir dans le dossier, que les mesures en place cadrent avec les besoins du milieu collégial. Par contre, bien qu'il faille être conscient de la complexité du dossier et de la difficulté à renverser des tendances aussi lourdes, peu de résultats sont pour l'instant perceptibles en termes de fréquentation. Les cégeps profitent bien sûr des sommes accordées et des signaux envoyés pour affiner leurs créneaux locaux de développement et pour développer leurs activités, mais rien ne démontre l'efficacité réelle de ces mesures quant à une meilleure répartition des étudiantes et des étudiants. Aucune évaluation officielle systématique ou même parcellaire des résultats de ces mesures ou encore de l'appréciation des cégeps quant à celles-ci n'a été effectuée. Cette situation rend difficile de baser notre analyse des mesures en place sur l'appréciation réelle des établissements. On peut toutefois faire ressortir plusieurs lacunes.

¹¹³ *Ibidem*, p.10.

¹¹⁴ MELS, 2007. Mise à jour du 4 avril 2007. *Régime budgétaire et financier des cégeps, Programmation budgétaire détaillée*, En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/reg-pub-index.asp#fonct>>, (page consultée le 6 août 2007)

¹¹⁵ Voir le tableau 11.

¹¹⁶ AFE, *Aide financière aux études : Statistiques, Rapport 2003-2004*, Québec, MEQ, 2005, p. 20.

¹¹⁷ AFE, *Statistiques sur l'aide financière aux études : Rapport 1997-1998*, Québec, Direction des programmes et de la recherche, 1999, p. 32.

En ce qui a trait aux montants accordés aux diverses mesures ainsi qu'à la mécanique et l'articulation des mesures, plusieurs détails sont à mentionnés et problèmes à signaler.

Tout d'abord, l'ajustement budgétaire de l'annexe A-007 est faite de telle sorte que le financement plancher qu'un cégep se voie octroyé pour les enveloppes contenues dans le groupe «A» de la formule FABES est de 85 % de la moyenne des 4 meilleures années entre 1994-1995 et 1999-2000 au niveau de l'effectif. On peut faire ressortir 3 lacunes principales de cette règle. Tout d'abord, les enveloppes contenues dans l'élément «A» ne représentent que 200 M \$, soit 15,5 % de tout le budget de fonctionnement des cégeps¹¹⁸. Autrement dit, bien que des différences peuvent exister selon chaque cégep, on peut tout de même en déduire qu'un cégep dont le budget pour activités pédagogiques (A) chuterait de 50 %, et serait ramené à 85 % par la règle budgétaire, n'aurait bénéficié que d'une bonification de 5,5 % de son budget total alors qu'environ 79,1 % de ce budget est alloué en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants. La seconde lacune tient au fait que la période utilisée, soit de 1994-1995 à 1999-2000, bien qu'elle puisse avoir permis des calculs optimaux lors de la mise en place de la mesure en 2000-2001, devrait être modifiée pour tenir compte de l'évolution des dernières années. Par ailleurs, cette distorsion par rapport à l'évolution récente est encore plus importante en ce qui a trait à la seconde règle contenue dans l'annexe A-007, une règle qui stipule qu'un ajustement budgétaire négatif est appliqué aux cégeps qui dépassent un certain seuil au dessus du nombre d'étudiantes et d'étudiants prévus dans son devis scolaire. En effet, on base ainsi la réduction de financement par rapport au surplus d'effectif sur une évaluation faite il y a 7 ans. Finalement, puisque la mesure est calculée en fonction de l'effectif général du cégep, sans tenir compte de la répartition de ses effectifs par campus, les cégeps qui possèdent des CÉC ou encore des campus secondaires en problème de fréquentation se retrouvent pénalisés parce que leur effectif global, lui, peut ne pas varier beaucoup et donc ne pas engendrer de bonification importante du financement. Il faut par contre considérer le fait que dans la majorité des cas, les cégeps comportant plusieurs campus sont situés dans des zones problématiques au niveau des effectifs et bénéficient donc de la mesure.

Exemples d'établissements exclus
Par exemple, selon les données du MELS, les centres d'études collégiales de Chibougamau, de Carleton et le centre matapédien d'études collégiales n'avaient aucun programme technique admissible à l'aide en 2005 malgré une proportion de 100 % de programmes en difficulté.

Source : MELS, Système prévisionnel SIPEEC, version printemps 2006.

Dans le même ordre d'idée, le premier volet de l'annexe S-026¹¹⁹, celui concernant les programmes en difficulté, est aussi problématique pour 6 raisons :

1. Elle ne touche que les programmes techniques, alors que certains programmes préuniversitaires, comme nous l'avons vu au chapitre 2.2.1.3, nécessiteraient également une aide.

¹¹⁸ MELS, 2007. Mise à jour du 4 avril 2007. *Régime budgétaire et financier des cégeps, Programmation budgétaire détaillée*, En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/reg-pub-index.asp#fonct>>, (page consultée le 7 août 2007)

¹¹⁹ MELS, 2007. Mise à jour du 4 avril 2007. *Régime budgétaire et financier des cégeps, Annexe S-026-v02 : Consolidation de l'offre de formation*. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ftp/reg-bud/Public/S026-v2.doc>> (page consultée le 26 juillet 2007)

2. Même dans le cas des cégeps situés en région périphérique et donc supposément visés par la mesure, il faut qu'il y ait au moins 10 élèves inscrits en 1^{re} année dans un programme technique pour que celui-ci soit admissible, sauf exceptions en cas de programmes exclusifs. S'il y a moins de 10 élèves inscrits, une entente doit être conclue afin que les 2^e et 3^e années soient dispensées dans un autre cégep. Cette règle fait en sorte d'exclure bon nombre de programmes en difficulté, dont ceux de petits centres d'études collégiaux qui n'ont souvent aucun programme viable selon les critères du MELS.
3. Les programmes techniques identiques considérés comme étant en duplication dans une même région ou encore situés à moins de 150 km l'un de l'autre sont exclus de la mesure. Or, certaines régions peuvent partager un bassin de recrutement et donc rendre moins véridique la règle de duplication ou encore certains cégeps peuvent être situés à moins de 150 km l'un de l'autre mais ne pas partager le même bassin de recrutement; ce qui exclut indûment certains cégeps, tels que ceux de Matane et de Baie-Comeau, pourtant séparés par un fleuve large de plusieurs kilomètres.
4. Toujours en ce qui a trait aux conditions d'admissibilité à la mesure, seuls les programmes de moins de 45 étudiantes et étudiants sont inclus. Or des programmes techniques entre 45 et 60 étudiantes et étudiants, qui sont par ailleurs considérés comme étant sous le seuil de viabilité, pourraient aussi avoir grandement besoin de ces sommes pour justement ne pas en venir à moins de 45 inscrites et inscrits. À cet effet, on ne dénombrait pas moins de 17 autorisations préuniversitaires dont l'effectif varie entre 45 et 60 étudiantes et étudiants inscrits en 2006-2007, un nombre qui est de 95 dans le cas des programmes techniques. Par ailleurs, les calculs de financement pour les programmes sont faits pour garantir un plein financement aux programmes fréquentés par 60 étudiantes et étudiants, et non 45¹²⁰.
5. Il existe une bonification du nombre d'enseignantes et d'enseignants propre à chaque cégep et prévue dans les sommes accordées à l'enseignement telles que décrites dans l'annexe budgétaire E-002¹²¹, une constante nommée «Ki», qui est déduite du bonus sur la masse salariale enseignante prévue dans la règle budgétaire. On remarque par ailleurs que les établissements ayant la constante la plus élevée sont parmi ceux qui auraient le plus besoin de la règle budgétaire du volet 1 de l'annexe S-026.
6. Enfin, seules les régions périphériques sont visées par l'annexe. Bien que cela simplifie les conditions d'admissibilité, plusieurs cégeps vivent des situations problématiques similaires aux cégeps des régions périphériques mais se retrouvent exclues. C'est le cas notamment des cégeps de Valleyfield et de Sorel-Tracy, pourtant situés dans une région pour laquelle les perspectives sont excellentes, soit la Montérégie.

¹²⁰ MELS, Direction de la recherche et du développement – Service des études et du développement des collèges, *Gestion du développement des programmes dans le réseau collégial – Volume I: Processus d'autorisation et situation des programmes de formation professionnelle à l'enseignement régulier du secteur public*, Québec, Gouvernement du Québec, 1987, p. 61.

¹²¹ MELS, 2007. Mise à jour du 4 avril 2007. *Régime budgétaire et financier des cégeps, Annexe E-002-v02 : Financement des enseignants, année scolaire 2006-2007 (mode Ereg)*. En ligne. < <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ftp/reg-bud/Public/E002-v2.doc> > (page consultée le 7 août 2007)

Dans un autre ordre d'idées, les investissements effectués dans les CCTT sont souvent présentés comme étant des gestes visant à contrer les effets de la baisse de la fréquentation. C'est le cas notamment dans les recommandations du Comité mixte de 2002. S'il est vrai que ces centres sont des atouts importants pour le développement local et régional, qu'ils diversifient les activités des cégeps et dynamisent les liens de ceux-ci avec la communauté, ils n'en constituent pas moins des entités autonomes dont l'administration n'est partagée avec le cégep que dans 17,4 % des cas¹²². Par ailleurs, la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* indique clairement quelle est la mission première des CCTT : «Un collège peut [...] établir un centre collégial de transfert de technologie pour exercer, dans un domaine particulier, les activités de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information visées au paragraphe a de l'article 6.0.1»¹²³. Leur impact sur l'enseignement est bénéfique en ce qui a trait aux programmes d'études, 96 % des CCTT ayant contribué à la préparation de nouveaux cours ou à la révision de programmes entre 1999 et 2003 et 65 % ayant contribué au développement et à la promotion des programmes du cégep auquel ils sont affiliés au courant de la même période¹²⁴. Par contre, leur contribution au financement des cégeps en situation de décroissance démographique et au développement de ces cégeps est-il à la hauteur des sommes qui leur sont consacrées?

Considérant sa sortie récente ainsi que ses incidences financières non récurrentes qui ne sont pas comprises dans le Régime budgétaire et financier des cégeps, il est difficile d'avoir une idée claire de la manière avec laquelle les mesures annoncées dans le *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique* se mettent en place. On note toutefois quelques éléments. Dans un premier temps, les mesures annoncées sont principalement des projets et des initiatives qui demandent encore à faire leurs preuves. Il est donc difficile pour l'instant de prétendre à une réelle amélioration de la situation des cégeps en difficulté, et il est également difficile d'estimer les retombées possibles. Certaines avenues correspondent toutefois à des demandes effectuées lors des diverses consultations publiques et sont donc prometteuses.

Ensuite, concernant les tables interordres, bien que certains des objectifs de leur formation soient louables, dont la concertation des acteurs régionaux et la mobilisation autour de projets conjoints, certains dangers demeurent. Parmi ceux-ci figurent le risque de voir le ministère de l'éducation se débarrasser de son rôle de gestionnaire de la carte des programmes au profit des administrations régionales qui, si elles sont les mieux placées pour connaître leurs besoins propres, sont néanmoins impuissantes face à l'ouverture de programmes entrant en compétition avec les leur dans d'autres régions du Québec. Un second danger découle aussi de la volonté gouvernementale de voir les tables interordres gérer des enveloppes et avoir des responsabilités qui autrefois relevaient de chaque cégep¹²⁵. En effet, malgré les quelques économies potentielles, l'administration de ces tables ne vise pas, contrairement à l'administration des cégeps, à

¹²² MELs, MDEIE. *Rapport d'évaluation du dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie*, Québec, Gouvernement du Québec, février 2005, p. 9.

¹²³ Publications du Québec, 2007. Mise à jour du 1^{er} juillet 2007. *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, L.R.Q. Chapitre C-29, Art. 17.2. En ligne. <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_29/C29.html> (page consultée le 7 août 2007)

¹²⁴ MELs, MDEIE. *Rapport d'évaluation du dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie*, Québec, Gouvernement du Québec, février 2005, p. 25.

¹²⁵ MELs, *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique*, Québec, MELs, 2006, p. 6.

maintenir un équilibre entre les intervenantes et les intervenants internes des cégeps (enseignantes, enseignants, étudiantes, étudiants, employés de soutien, professionnelles et professionnels), avec comme conséquence d'éloigner certaines décisions de celles et de ceux qu'elles concernent au premier chef.

Pour terminer, il y a lieu de questionner la hauteur de la mesure présentement en place dans les règles de l'aide financière aux études pour les étudiantes et les étudiants des régions périphériques. En effet, le montant de cette aide, contrairement à toutes les autres dépenses admises, fut fixé de façon plutôt arbitraire, et si elle permettait en 1988 de compenser l'augmentation des coûts de transport, sa nouvelle vocation visant la promotion des études en région périphérique nécessiterait probablement une révision à la hausse des montants d'aide accordés ainsi qu'une promotion adéquate de la mesure. On peut en ce sens supposer que peu d'étudiantes et d'étudiants de régions centrales voudront s'éloigner de façon importante voire quitter le domicile familial pour poursuivre leurs études pour un montant de 63 \$ par mois. Il serait également probablement mieux de voir quelle formule plus incitative et plus innovatrice pourrait être mise en place pour favoriser la mobilité des étudiantes et des étudiants.

Voyons maintenant, à la lumière des évaluations faisables sur les gestes déjà posés et les mesures en place, quels pourraient être les autres solutions pouvant compléter l'action visant à contrer les problèmes engendrés par les fluctuations d'effectifs.

3.2 Solutions prônées et analyse

Ce chapitre sera scindé en 3 parties. La première décrit les principales positions défendues par les organisations du milieu collégial dans le but de garantir l'accessibilité géographique aux études collégiales ainsi que le développement du réseau sur tout le territoire. Les pistes y sont présentées sous forme de liste et visent davantage à illustrer la diversité des points de vue qu'à sélectionner les plus prometteuses. La seconde présentera un bref rappel des interventions de la FECQ sur le sujet. Dans la dernière partie, une analyse plus poussée de certaines orientations sera présenter et nous essaierons de faire ressortir quelques recommandations à la lumière tant des perspectives historiques et de l'analyse des mesures en place que de la conjoncture actuelle et future.

3.2.1 Principales revendications des organisations du réseau collégial

Commençons donc par un échantillonnage des revendications du milieu collégial par rapport au maintien et au développement des cégeps aux prises avec des problèmes de fluctuation d'effectif. Les informations utilisées ici proviennent essentiellement des mémoires déposés dans le cadre du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial* à la fois parce qu'il constitue le plus important recensement des positions en matière de développement du réseau collégial, la participation au Forum ayant été très importante, et parce ces mémoires constituent pour la plupart la prise de position la plus récente des organisations par rapport aux mesures touchant les cégeps en baisse d'effectif, le Forum s'étant tenu 2 ans après la mise en application des recommandations du *Comité mixte sur les fluctuations de clientèle* dans le réseau collégial public. Par ailleurs, bien que les mesures annoncées en juin 2006 dans le *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle technique* puissent introduire un biais par rapport aux prises de positions de 2004,

nous considérerons ici que la majorité des mesures prônées en 2004 sont toujours valides car, outre le fait que plusieurs d'entre elles n'ont toujours pas trouvé suite, on peut considérer que le caractère récent et expérimental de plusieurs mesures du Plan ne permet pas de conclure à une réelle amélioration de la situation pour l'instant, comme nous l'avons vu au chapitre 3.1.1.

Les pistes de solutions préconisées seront donc présentées ici selon 4 principaux axes : gestion des établissements et concertation régionale, carte des programmes et créneaux d'enseignement, financement et mobilité étudiante et initiatives pédagogiques. Afin d'éviter les répétitions, lorsque 2 positions vont essentiellement dans le même sens, seul le libellé le plus représentatif de l'idée générale sera présenté. Par ailleurs, les positions mentionnées sont issues des principaux groupes nationaux œuvrant dans le milieu collégial par souci de représentativité. Les idées nouvelles amenées par d'autres groupes seront par contre également mentionnées. Une courte analyse des tendances reliées à chaque axe sera présentée. Enfin, lorsque certaines positions ne proviennent pas du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*, la source sera spécifiquement identifiée, sinon, la référence générale pour retrouver les mémoires des organisations présentés est inscrite au bas de la présente page¹²⁶.

3.2.1.1 Gestion des établissements et concertation régionale

Pistes de solutions

1. Décentraliser la gestion des programmes dans les établissements, de façon que, dans le respect de standards nationaux, les collèges puissent élaborer, réviser et évaluer leurs programmes préuniversitaires et techniques, émettre tous leurs diplômes, fixer les conditions particulières d'admission et avoir toute latitude en matière d'organisation scolaire.
2. Mettre en place dans toutes les régions une structure de concertation entre les établissements d'enseignement en vue d'analyser les besoins de formation et d'élaborer l'offre de services pour la formation régulière et continue.
3. Exiger le respect absolu des devis pédagogiques des collèges.¹²⁷

Tendances

La première piste de solution, si elle ne constitue pas à proprement parler une mesure visant directement à contrer les effets des fluctuations d'effectifs, est cependant présentée comme ayant pour but de donner aux cégeps les outils administratifs et réglementaires nécessaires pour mettre en œuvre les solutions locales appropriées. Cette avenue est par contre loin de faire l'unanimité.

¹²⁶ Communiqués et allocutions touchant le Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial disponibles à l'adresse <http://www.mels.gouv.qc.ca/forumcollegial/>, (page consultée le 8 août 2007)

¹²⁷ La Coalition des cégeps des régions, *Financement des cégeps en région : Dessiner l'avenir*, 2002, p. 17.

D'un côté, certains en font un élément central et incontournable, voir un préalable, par rapport au développement du réseau collégial. On retrouve principalement la Fédération des cégeps, la Fédération des cadres des collèges du Québec ainsi que la vaste majorité des administrations collégiales parmi eux. De l'autre se trouvent les regroupements syndicaux et étudiants qui s'opposent en grande partie aux projets d'autonomie administrative. Parmi les raisons évoquées pour le faire, figurent, en tête de liste : le souci de ne pas voir la valeur du diplôme collégial rabaissée, la crainte de voir apparaître une forte concurrence entre les cégeps ainsi que celle de voir les disparités apparaître et s'accroître entre les cégeps de régions ayant plus de difficulté se développer selon des paramètres décentralisés et ceux qui ont davantage de ressources à investir dans leur développement.

Pour ce qui est de la position 2, bien qu'elle ne suscite pas autant de tensions que la première, elle se voit attribuer des objectifs différents selon les intervenantes et les intervenants. D'abord, tous s'entendent pour favoriser la concertation entre acteurs du milieu éducatif régional ainsi qu'une certaine mise en commun des orientations par rapport aux services de formation. Par contre, quelques-uns croient que la responsabilité de la carte des programmes devrait échoir à ces tables régionales alors que d'autres ne vont pas aussi loin dans les responsabilités des tables. Plusieurs mentionnent également la nécessité d'agir prudemment avec ces nouvelles structures.

Toujours en ce qui a trait à la gestion des cégeps, bien qu'aucun organisme ne mentionne spécifiquement son soutien aux fusions entre établissements collégiaux, la CSQ fait état de son opposition aux projets de fusion dans le réseau en raison de ses doutes par rapport aux économies réelles potentiellement réalisables. Une coalition de cégeps de région amène pour sa part la 3^e piste dans le but de faire en sorte que les cégeps ne dépassent plus leur limite de fréquentation et qu'ils ne subissent pas seulement quelques pénalités financières, comme c'est le cas présentement.

On peut par contre dire que, mise à part la nécessité d'un meilleur dialogue régional entre les établissements d'éducation, les solutions touchant la gestion des cégeps et la concertation régionale ont encore plusieurs obstacles à franchir avant de rallier l'ensemble des responsables de leur mise en œuvre.

3.2.1.2 Carte des programmes et créneaux d'enseignement

Pistes de solutions

4. Encourager et soutenir financièrement les créneaux d'excellence des établissements collégiaux.
5. Revoir la carte des programmes et des autorisations de programmes de façon à favoriser l'émergence de créneaux de formation dans les cégeps.
6. Mettre sur pied des autorisations de programmes partagées entre plusieurs établissements.
7. Encourager les autorisations provisoires de programme.

8. Soutenir les CCTT et accroître leur présence, notamment par l'ouverture de nouveaux centres, un financement accru ou encore l'élargissement de leur mission au domaine de l'innovation organisationnelle et sociale.
9. «Rationaliser» la carte de programmes collégiaux de façon à minimiser la concurrence entre les établissements, à optimiser l'utilisation des ressources et à réduire le nombre de «doublons».
10. Revoir les seuils de viabilité des programmes.¹²⁸
11. Accorder un financement minimal garanti selon une nouvelle proportion à établir pour tous les programmes offerts dans moins de cinq (5) points de services.¹²⁹
12. Accorder un financement garanti à 100 % pour tous les programmes nationaux «orphelins».¹³⁰
13. Allouer un financement pour le maintien dans tous les cégeps des programmes Arts et lettres et Arts plastiques.¹³¹

Tendance

La nécessité de voir les cégeps se doter de créneaux d'excellence est convenue de façon unanime parmi les organisations. En effet, bien que la Fédération des cégeps y est favorable dans une optique de réseau décentralisé où chaque cégep serait libre d'élaborer ses orientations, l'importance pour les cégeps de constituer des pôles d'éducation répondant aux besoins de la population et favorisant l'émergence de créneaux économiques porteurs dans les régions est partagée par toutes et tous.

Toujours en lien avec les créneaux, les CCTT sont perçus également de façon consensuelle comme étant des entités utiles tant dans la consolidation de créneaux institutionnels que dans le resserrage des liens du cégep avec son milieu.

Pour ce qui est de la carte des programmes collégiaux, les tenants de révision de celle-ci, dont notamment la CSQ, la CSN, le SPGQ et la Fédération des cégeps, le sont soit pour favoriser les créneaux locaux de formation ou encore pour diminuer les incohérences de la carte des programmes. Parmi les incohérences à corriger figurent : présence de 2 autorisations identiques en difficulté dans une même région ou sur un territoire restreint, compétition due à une mauvaise répartition des programmes, créneaux de formation semblables dans plusieurs cégeps, etc. Le besoin de conserver une offre minimale de d'enseignement dans les cégeps figurent aussi dans plusieurs interventions.

¹²⁸ *Ibidem*, p. 18.

¹²⁹ FAC, *Avis de la Fédération autonome du collégial soumis à la commission de l'éducation pour les consultations particulières sur les fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation*, 2002, p. 13.

¹³⁰ *Ibidem*, p. 13.

¹³¹ CSN, *Commentaires sur les fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation*, 2002, 33 pages.

En ce qui a trait aux types d'autorisation, bien que certains aient des inquiétudes par rapport aux autorisations temporaires en ce qui a trait aux conditions du personnel enseignant, l'avis général est plutôt favorable.

Considérant la vision commune de nombreuses intervenantes et de nombreux intervenants par rapport à la nécessité de revoir la carte des programmes et d'encourager les créneaux d'enseignement, il y aurait probablement lieu d'explorer sérieusement ces avenues.

3.2.1.3 Financement

Pistes de solutions

14. Améliorer les mesures déjà en place dans le but de contrer les effets des fluctuations d'effectif.
15. Revoir le mode de financement des cégeps de façon à garantir l'accessibilité géographique aux études collégiales ainsi que le développement du réseau sur tout le territoire.
16. Assurer un financement de 100 % pour les programmes de base (sciences humaines, sciences de la nature, techniques administratives, etc.) dont les cohortes sont acceptables dans un contexte régional.¹³²
17. Développer pour les collèges et les CÉC une nouvelle constante fixe pour le «E» de FABES qui tient compte du rôle du cégep ou du CÉC dans la région, des variations de l'effectif scolaire, du nombre de programmes offerts dans le cégep et de la nature des programmes offerts.¹³³
18. Réinvestir dans le développement de l'éducation postsecondaire une partie des économies réalisées par la baisse des effectifs.¹³⁴

Tendance

Un autre élément central des interventions faites par rapport au développement des cégeps a trait au financement des cégeps. Outre le besoin de régler le sous-financement du réseau collégial, la question des mesures financières visant à aider les cégeps aux prises avec une baisse de leur

¹³² Coalition des cégeps de région, *op. cit.*, p. 18.

¹³³ FAC, *op. cit.*, p. 13.

¹³⁴ Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC), Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC) et Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSSES) affiliés à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), *Les fluctuations de clientèle en éducation : Mémoire présenté à la Commission de l'éducation*, 2002, 12 pages.

effectif revient constamment parmi les pistes de solutions évoquées. À cet effet, tous s'entendent pour dire que les mesures déjà mises en place par le gouvernement ne sont pas suffisantes.

De façon plus précise, une avenue préconisée consiste à renforcer et à améliorer les mesures présentement en place. Parmi les organismes de cet avis figure, entre autres, la FAP.

La solution qui est cependant plus largement promue, notamment par la Fédération des cégeps, la CSN et la FAC, est de revoir les fondements de la façon dont les sommes sont accordées aux cégeps. Plusieurs considèrent en effet que le Régime budgétaire et financier des cégeps ne tient pas suffisamment compte des problèmes engendrés par la décroissance des effectifs sur la pérennité des programmes et du cégep lui-même. Nous y reviendrons.

Il est finalement à noter que plusieurs administrations collégiales ont émis le souhait que les mesures potentiellement prises pour tenir davantage compte des problèmes des cégeps en décroissance ne viennent pas nuire aux cégeps en croissance qui ont, eux-aussi, leur part de problème avec le sous-financement général du réseau.

3.2.1.4 Mobilité étudiante et initiative pédagogiques

Pistes de solutions

19. Encourager le développement de partenariats entre les ordres d'enseignement en ce qui a trait au cheminement des étudiantes et des étudiants par le soutien aux projets de passerelles DEP-DEC et DEC-BAC.
20. Développer la formation collégiale à distance et la videoformation.
21. Créer des stages interrégionaux et des programmes d'échanges étudiants visant à contrer la migration des jeunes vers les grands centres.
22. Exploration de potentialité pour DEC intensifs, alternance travail-études et formules pédagogiques innovatrices.¹³⁵
23. Mise en place d'un programme d'aide financière pour les élèves poursuivant des études en région.¹³⁶

Tendance

Les pistes de solutions visant la pédagogie et la mobilité étudiante sont au cœur de l'accessibilité géographique à une éducation collégiale de qualité car elles visent directement les étudiantes et les étudiants et non les cégeps en tant qu'établissements d'enseignement. Plusieurs éléments sont intéressants et recueillent un appui général. C'est le cas des passerelles entre ordres de formation et du développement de la formation à distance.

¹³⁵ FAC, *op. cit.*, p.14.

¹³⁶ *Ibidem*, p. 14..

3.2.1.5 Autres

Pistes de solutions

24. Développer le partenariat entre les cégeps et les universités en ce qui a trait à la mise sur pied de centres de formation universitaires sur les campus de cégeps situés dans des milieux peu ou pas desservis par le réseau universitaire.
25. Mettre sur pied une véritable politique de développement régional et d'occupation du territoire avec les cégeps comme acteurs majeurs¹³⁷. À cet effet, s'assurer qu'une représentante ou qu'un représentant ait un siège au sein des tables ou des instances régionales pertinentes.
26. Favoriser l'intégration d'étudiantes et d'étudiants étrangers dans les cégeps de région¹³⁸.
27. Encourager le développement de la formation continue par l'ouverture de l'enveloppe de financement qui lui est destinée.
28. Accroître le rayonnement des cégeps dans leur milieu par : l'élaboration de partenariats avec des organismes locaux quant à la mise sur pied d'activités diverses, l'accroissement de la contribution du personnel des cégeps dans leur milieu, renforcer le partage des infrastructures des cégeps avec sa communauté, etc.
29. Référer directement les étudiants étant refusés à leur premier choix dans un cégep de centre vers un cégep en région.¹³⁹

Tendance

Encore une fois, plusieurs pistes de solution reçoivent l'appui de nombreux organismes. C'est le cas du resserrage des liens entre les cégeps et leur milieu, du développement de la formation universitaire sur les campus collégiaux ainsi que de l'augmentation du financement de la formation continue. On dénote beaucoup d'avenues différentes visant à diversifier les activités des cégeps.

3.2.1.6 Notes générales

Dans l'ensemble, on remarque tout d'abord que la préoccupation pour les cégeps en situation de fluctuation d'effectifs, et plus particulièrement pour les cégeps de région, est très présente. À cet effet, un élément important est que le MELS faisait de «La contribution des établissements d'enseignement collégial au développement du Québec et de ses régions»¹⁴⁰ l'un des 4 grands

¹³⁷ CSN, *Le maintien et le développement des cégeps : une clé pour le développement régional et local*, Montréal, Information – CSN, 2005, p. 8.

¹³⁸ Fédération des cégeps, *Le cégep, une fore d'avenir pour le Québec : Plan de développement du réseau collégial public*, Montréal, Fédération des cégeps, 2003, p. 69.

¹³⁹ Coalition des cégeps de région, *op. cit.*, p. 17.

¹⁴⁰ MEQ, *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, Document de consultation*, Québec, MEQ, 2004, p. 22.

axes pour le *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*. Les organisations participantes au Forum ont ainsi répondu en grand nombre aux interrogations reliées à ce thème. On remarque aussi que, bien que les cégeps en situation de baisse de leur fréquentation occupent la majorité des interventions, de nombreux organismes font mention de l'importance de tenir compte des problèmes présents dans les cégeps en forte croissance d'effectif. Autre élément intéressant, on retrouve à de nombreux endroits une préoccupation pour le maintien, au-delà des établissements collégiaux en tant que tels, d'une diversité suffisante de programmes d'études.

Ensuite, on remarque que très peu d'intervenantes et d'intervenants préconisent des solutions précises ou chiffrées. La vaste majorité des positions sont générales et plus ou moins vague, ce qui rend difficile de vraiment se faire une idée de la faisabilité de chacune. Les tendances observables dans les discours permettent tout de même d'avoir une idée des orientations à adopter, les axes d'intervention les plus prometteurs touchant les modalités de financement des cégeps ainsi que les créneaux de formation.

Enfin, il est à noter que plusieurs des mesures prônées dans les différents mémoires sont déjà partiellement mises en œuvre, principalement les mesures reliées au Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique. Peu d'idées originales ou nouvelles sont amenées.

3.2.2 La question de la fluctuation des effectifs à la FECQ

La FECQ a été très présente au fil des années lors des diverses consultations tenues par le gouvernement sur l'éducation ou sur d'autres sujets sur lesquels les associations étudiantes collégiales jugeaient à propos d'intervenir. De façon particulière, l'accessibilité géographique aux études collégiales a constitué l'un des thèmes les plus récurrents lors des interventions de la Fédération, aux côtés de l'accessibilité financière et de la qualité des études collégiales. L'une des premières interventions en ce sens remonte aux États généraux de 1996 pour lesquels la FECQ déposait un mémoire et mentionnait, entre autres : «Les cégeps jouent également un rôle majeur dans le développement d'un sentiment d'appartenance qui peut contrer l'exode des jeunes de leurs régions; la FECQ est particulièrement sensible à cette réalité et considère qu'elle concerne l'ensemble de la société. Ce phénomène a pris des proportions beaucoup trop grandes pour que l'on se permette de le passer sous silence»¹⁴¹. La FECQ émis aussi une opinion étudiante notamment lors des consultations entourant les travaux du *Comité mixte sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public* à l'automne 2002, lors du mandat d'initiative de la commission de l'éducation à l'automne 2002, lors du *Rendez-vous national* des régions et lors du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial* en 2004, en plus de produire plusieurs analyses sur le sujet.

En ce qui a trait au discours en tant que tel, une synthèse assez complète est présentée justement dans un autre document d'analyse portant sur la carte des programmes collégiaux¹⁴². Nous ne

¹⁴¹ FECQ, *L'éducation au Québec : une priorité pour un meilleur devenir collectif*, Mémoire présenté à la Commission des États généraux de l'éducation, Montréal, FECQ, octobre 1995, p. 37.

¹⁴² Laurent Viau, *Baisse d'effectif au collégial et carte des programmes : Problématique et pistes de solutions*, Montréal, FECQ, 2006, 151 pages.

reviendrons pas dans le détail sur cet élément, si ce n'est pour mentionner que le discours de la FECQ est demeuré plutôt constant au fil des années. En effet, outre le fait que ce sont souvent les mêmes axes d'intervention qui sont prônés (financement différencié pour les cégeps en difficulté d'effectif, révision de la carte des programmes dans le but de créer des pôles de savoir, resserrage des liens avec la communauté, etc.) les interventions de la FECQ sont aussi marquées par le fait que le maintien de l'accessibilité géographique aux études passe par la survie et l'épanouissement des établissements collégiaux sur tout le territoire et non seulement par des ajustements à l'aide financière pour les étudiantes et les étudiants allant étudier à l'extérieur de leur région ou encore par l'utilisation de moyens technologiques. On remarque aussi que la FECQ souhaite voir les cégeps contribuer au développement social et économique de leur milieu en plus de fournir une éducation accessible et de qualité aux populations régionales.

En somme, on peut dire que bien que l'on puisse penser que les problèmes vécus par les cégeps dans les régions du Québec concernent à première vue que les administrateurs du réseau, les préoccupations étudiantes véhiculées par la FECQ au cours des années prouvent que ce n'est pas nécessairement le cas.

3.2.3 Analyse de solutions et recommandations

Tentons maintenant de voir quelles pourraient être les avenues à préconiser, à la lumière à la fois de l'analyse des mesures présentement en place et aussi des revendications des intervenantes et des intervenants du milieu collégial. Les champs généraux d'intervention mentionnés précédemment seront ici repris afin de regrouper l'analyse des quelques solutions et d'ainsi en faciliter le traitement. Par ailleurs, certaines considérations d'ordre général termineront la section.

3.2.4.1 Gestion des établissements et concertation régionale

Trois principaux points sont à souligner à l'intérieur de cet axe d'intervention. Le premier est qu'il peut être souhaitable de voir apparaître des tables régionales interordres de l'éducation dans le but de favoriser l'arrimage entre les ordres d'enseignement et de partager des orientations communes en ce qui a trait aux créneaux de développement. Cette structure peut aussi permettre d'éviter les dédoublements et les incohérences au sein d'une même région en communiquant les objectifs de chacun. Cependant, ces structures ne doivent pas remplacer le rôle de planification du MELS car si certaines questions peuvent être réglées sur le plan régional, de nombreuses autres reliées à la gestion du réseau des cégeps doivent être regardées sous un angle provincial afin de conserver la cohérence du réseau.

Le deuxième point important a trait aux centres d'études collégiales. D'abord, les 4 premiers CÉC, soit ceux de Chibougamau, d'Amos, des Iles-de-la-Madeleine et de Mont-Laurier, ont vu le jour en 1983 dans un programme expérimental de déconcentration de l'enseignement collégial. Après une évaluation positive en 1987, 9 autres centres ont vu le jour au fil des années, parmi lesquels on retrouve 5 CÉC encore au stade expérimental¹⁴³ (Lac-Mégantic, Forestville, Maniwaki, Mont-Tremblant et La tuque), dont 2 sont des centres de formation continue n'offrant

¹⁴³ Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

pas et n'ayant pas pour mandat d'offrir des programmes menant au DEC. Cela veut donc dire que le nombre de CÉC tend à augmenter au fil des années, avec les nombreux projets sur la table. La question des coûts reliés à ces centres était par ailleurs énoncée en 1992 par le Ministère de l'éducation de l'époque : «Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a une responsabilité quand, dans une région éloignée des cégeps, on observe des taux de passage nettement plus bas que les moyennes provinciales. Même si l'effectif d'un centre en région éloignée des grands centres est souvent modeste et entraîne par le fait même des coûts unitaires considérables, une mesure de déconcentration dans ces régions a des chances d'atteindre véritablement son objectif d'augmenter de façon significative l'accès aux études supérieures. Le Ministère doit alors être prêt à en absorber le coût, puisque c'est l'ensemble de la société qui en bénéficie. Ce principe reconnu, le Ministère devra fournir les sommes nécessaires afin d'assurer, dans ces centres, une qualité de services comparable à ce qu'on trouve dans un cégep.»¹⁴⁴

Les CÉC ont donc été mis sur pied dans le but de desservir les populations situés sur des territoires sujets trop peu densément peuplés pour installer un cégep. Chaque CÉC, bien qu'il reçoive quelques montants fixes particuliers selon le type de formation qu'il offre ainsi que son devis pédagogique, est en fait un campus d'un cégep existant et dispense les programmes d'études tels qu'autorisés par le MELS pour le cégep affilié. Ainsi, ce sont les mêmes autorisations qui prévalent sur plusieurs campus, ce qui diminue les chances de bénéficier d'une aide pour programmes en difficulté. Nous reviendrons sur cet élément dans la section «financement».

Les CÉC sont, règle générale, en mauvaise posture présentement. Ayant pour mission principale de desservir une population donnée en enseignement collégial de base, ils subissent de façon particulièrement importante les fluctuations démographiques de la population qu'ils desservent. Par ailleurs, considérant leur taille, leur personnel et leur équipement réduit, il est difficile d'envisager l'établissement de programmes techniques pouvant permettre aux CÉC d'attirer des étudiantes et des étudiants d'ailleurs sur le territoire.

Mais les CÉC comportent aussi des avantages. Le premier est qu'ils permettent des économies administratives importantes car ce sont les cadres du cégep affilié qui œuvrent sur les 2 campus. Des économies au niveau des bâtiments sont aussi réalisées en raison du traitement différencié des CÉC dans les règles financières des cégeps. Un autre avantage vient du fait que la majorité des CÉC relèvent de cégeps situés en région périphériques, ce qui fait en sorte d'étendre et de développer les activités de cégeps en région. Pour ces raisons, la formule des CÉC est probablement la plus adaptée pour les établissements collégiaux en région.

Recommandation 1 Que l'établissement de centres d'études collégiales relevant de cégeps existant soit préconisée lors de la décision de mettre en place un établissement d'enseignement collégial dans les régions du Québec.

Cependant, les conditions précaires de plusieurs CÉC nécessitent que l'on intervienne, à la fois pour assurer la pérennité de ceux en place et pour permettre le développement d'autres CÉC. Outre la question des programmes en difficulté, la formation à distance et la formation continue

¹⁴⁴ Direction générale de l'enseignement collégial, *La déconcentration de l'enseignement collégial : Orientation ministérielles*, Québec, MEQ, 1992, p. 14.

devraient être davantage développées. Si l'on veut que les CÉC soient à tout le moins en mesure de répondre aux besoins de la population les entourant et que celle-ci n'ait pas à ce rendre ailleurs pour obtenir des services de formation, l'adéquation entre les besoins de formation et les services offerts est particulièrement importante dans le cas des CÉC.

Recommandation 2 Que les CÉC soient encouragés, en plus de maintenir un enseignement collégial menant au DEC minimal sur le campus, à développer la formation continue comme moyen de permettre une meilleure adéquation entre les services du centre et les besoins de la population desservie.

Enfin, il faut se pencher sur l'accès aux études collégiales des autochtones. Le CÉC de Chibougamau est le centre le mieux placé pour remplir ce mandat et pourtant il est présentement en déclin, se situant parmi les plus petits CÉC avec un effectif de seulement 92 étudiantes et étudiants en 2005¹⁴⁵. Les populations autochtones, parallèlement, connaissent une croissance démographique beaucoup plus importante que celle du reste du Québec. Il faudrait donc se pencher sur un certain nombre d'éléments importants, à savoir : les besoins réels de ces populations en termes d'éducation collégiale, les façons de renforcer le rôle du CÉC de Chibougamau en la matière et les raisons invoquées par les autochtones dans le choix d'un établissement collégial.

Recommandation 3 Que soient évalués les besoins réels des populations Inuit et des Premières Nations du Québec en matière de formation collégiale ainsi que les moyens à mettre en place pour favoriser l'accès aux études collégiales dans le Nord québécois.

La question des pré-requis pour entrer aux études collégiales en est également une de taille qui est encore plus fondamentale pour les populations autochtones que celle de l'accès géographique aux études collégiales. Des efforts majeurs doivent donc être consentis en ce sens afin de permettre à des communautés en forte croissance de se développer pleinement et de contribuer au développement de la société québécoise dans son ensemble.

Recommandation 4 Que le gouvernement accorde une attention et un support particuliers aux services d'enseignement de base des populations Inuit et des Premières Nations du Québec afin de leur permettre d'accéder par la suite aux formations collégiales et universitaires et, ainsi, à des emplois de qualité.

3.2.4.2 Créneaux et carte des programmes

Ce second axe majeur d'intervention fait déjà partie du système collégial et de ses structures administratives. En effet, les statuts d'exclusivité ou de rareté accordés à certains établissements ou encore la convergence des programmes de formation dans d'autres établissements démontrent

¹⁴⁵ MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Système prévisionnel SIPEEC, version printemps 2006. Mise à jour du 17 janvier 2007. *Données par nom d'établissement, Centre d'études collégiales à Chibougamau*. En ligne. < http://www.mels.gouv.qc.ca/Stat/Sipeec/donnees_2006/932006_prevision_2005-2006.pdf > (page consultée le 24 août 2007)

à la fois la tendance à la spécialisation des cégeps dans le domaine technique et la volonté du gouvernement de la voir s'opérer. Des lacunes persistent cependant, comme le travail de recherche de 2006 le démontrait¹⁴⁶. La première tient au fait que, si certains cégeps tirent bien leur épingle du jeu en matière de créneau d'enseignement, d'autres peinent à se faire une place. La seconde est que des menaces pèsent présentement sur cette vision de gestion globale de la carte des programmes. La troisième provient du fait qu'il y a, un peu partout dans le réseau, des problèmes reliés, par exemple, à un dédoublement de programmes entre cégeps partageant un même bassin de recrutement, ou à des dédoublements entre cégeps ne partageant pas un même territoire mais dont des autorisations identiques sont toutes les deux en difficulté, ou encore à des cégeps de centres urbains qui offrent des programmes qui cadreraient mieux avec le développement de cégeps en décroissance. Pour toutes ces raisons, une révision de la carte des programmes d'enseignement s'impose, tel que le gouvernement du Québec le préconisait en 1996 : «Revoir les principes sur lesquels s'appuie l'établissement de la carte des options en s'assurant qu'elle répond aux besoins des populations des régions à faible densité démographique»¹⁴⁷ ainsi qu'en 2002 : «Revoir la carte des programmes en formation professionnelle et technique et en formation continue et également examiner l'offre de services à l'ordre universitaire, de manière à fournir la main-d'oeuvre requise des filières industrielles reconnues comme créneaux d'excellence.»¹⁴⁸

Par ailleurs, si les projets de décentralisation importante de la gestion des programmes d'études proposés en 2004 par le gouvernement ne se sont pas réalisés, la mise en place de tables d'éducation interodres, qui seront vraisemblablement mandatées pour voir à la gestion de l'offre de formation dans leur région, pourrait rendre difficiles des gestes touchant plusieurs régions à la fois. Pour assurer une cohérence à l'enseignement collégial québécois, c'est dans une perspective de réseau que les cégeps doivent être développés et pour ce faire, le ministère doit conserver son rôle de coordonnateur sur le territoire.

Pour procéder, donc, à une révision éclairée de la carte des enseignements collégiaux, il faut d'entrée de jeu mentionner que ce sont les cégeps qui doivent se développer et faire cadrer leur projet institutionnel avec leurs programmes d'études. L'imposition de retraits ou d'autorisations de programmes d'études doivent être à éviter autant que possible. Il s'agit plutôt de voir, à travers le réseau, quels arrangements pourraient être convenus entre le MELS et un cégep ou encore entre cégeps. Autorisations partagées ou partielles de programmes, autorisations provisoires pour une ou plusieurs cohortes, fermetures de programmes très en difficulté dans les régions centres au profit d'autorisations problématiques dans d'autres régions, ouverture de programmes techniques en demande en préconisant leur installation dans des cégeps en décroissance dont le projet institutionnel cadre avec ceux-ci, éliminations de dédoublement de programmes, maintien ou développement de créneaux en matière de formation continue, ce ne sont là que quelques exemples de gestes qui peuvent être posés pour tenter de mieux répartir l'enseignement collégial au Québec.

¹⁴⁶ Laurent Viau, *Baisse d'effectif au collégial et carte des programmes : Problématique et pistes de solutions*, Montréal, FECQ, 2006, 151 pages.

¹⁴⁷ MELS, 2006, *Rapport final de la commission des États généraux sur l'éducation – Annexe 2 : Les chantiers prioritaires et les tâches qui s'y rattachent*. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/ETAT-GEN/RAPFINAL/ann2.htm>> (page consultée le 23 juillet 2007)

¹⁴⁸ Ministère des régions, *op. cit.*, p. 51.

Recommandation 5 Que le MELS entreprenne une révision de la carte des programmes collégiaux au Québec avec, comme objectifs, d'encourager le développement de pôles de savoir en région, de permettre l'accessibilité géographique à une diversité de programmes suffisante, d'éliminer les incohérences et les dédoublements de programmes et d'assurer la viabilité des programmes et des établissements collégiaux.

Concernant les travaux entourant la planification du fonctionnement des structures de concertations régionale et de gestion de la carte des programmes, il est déplorable que les étudiantes et les étudiants n'aient pas voix au chapitre. En effet, si les considérations pédagogiques inhérentes à ces processus ne sont pas directement du ressort des étudiantes et des étudiants, il n'en demeure pas moins que les implications sur l'accessibilité géographique aux études de la gestion des autorisations de programmes est un enjeu qui a des impacts majeurs et directs sur la vie des cégépiennes et des cégépiens. Il serait ainsi à propos une place plus importantes aux étudiantes et aux étudiants afin qu'ils puissent jeter un éclairage étudiant sur ces réflexions.

Recommandation 6 Que le MELS accorde une place aux étudiantes et aux étudiants sur les comités de réflexion touchant de près ou de loin la gestion de la carte des enseignements collégiaux ainsi que dans l'élaboration de toute structure visant à assurer des responsabilités déléguées en la matière.

Toujours dans le but de favoriser l'émergence de créneaux de d'enseignement dans les cégeps, le développement des CCTT peut constituer une avenue intéressante. À ce sujet, le gouvernement s'est récemment engagé, à l'intérieur de sa nouvelle *Politique de la science et de l'innovation*, à soutenir davantage les CCTT et soutenir l'émergence d'autres centres, comme nous l'avons vu précédemment. Cependant, le questionnement quant aux avantages des centres sur le maintien de l'accessibilité géographique aux études collégiales demeure. Par ailleurs, les efforts déjà consentis pour développer les centres sont importants. Il y a donc lieu d'inclure cette avenue dans un éventuel plan d'action pour garantir le développement des cégeps de région, mais peu d'énergie devrait être consacrée à celle-ci, considérant l'attention dont elle fait déjà l'objet.

Recommandation 7 Que le MELS continue d'encourager le développement des CCTT, particulièrement dans les cégeps dont aucun ne relève encore, soutienne la place des centres dans l'enseignement collégial et non seulement dans le soutien aux entreprises, et considère la possibilité d'autoriser l'ouverture de centres versés dans les sciences sociales.

Un problème majeur lié à la carte des programmes, et qui joue bien sûr sur les variations d'effectifs, est celui de la publicité des études collégiales, un problème qui est particulièrement criant dans les centres urbains du Québec en raison de la proximité des établissements. Chaque cégep est présentement responsable de la promotion de ses programmes d'études et, considérant le rôle essentiel de faire connaître les services que l'on offre pour en augmenter l'achalandage, des budgets importants sont alloués chaque année pour cet exercice qui témoigne d'une course aux futures étudiantes et aux futurs étudiants. Ce phénomène a été peu abordé dans la présente recherche principalement parce qu'il est mal connu et mal documenté. Il n'en constitue pas moins un enjeu de taille pour qui veut voir les cégeps se développer en réseau et non en institutions

concurrentes. Il faudrait donc se pencher sur la question pour voir qu'elle serait la façon optimale et consensuelle de transmettre l'information aux jeunes sur les programmes d'études offerts et leurs avantages respectifs.

Recommandation 8 Qu'une étude soit menée sur les enjeux liés à la publicité des programmes d'études collégiaux et sur les formules de promotion pouvant permettre de minimiser les gaspillages de fonds et de favoriser un développement harmonieux et équitable entre les cégeps.

Toujours en ce qui a trait à la publicité, un autre problème de taille persiste : la décroissance générale des effectifs en enseignement technique, car au-delà de la natalité et des disparités régionales, il y a aussi un problème au niveau du taux d'accès aux études techniques, et ce, malgré des perspectives économiques excellentes pour les diplômées et les diplômés de ce secteur, la manque de main-d'œuvre technique allant en augmentant avec les années. C'est donc un défi important qui interpelle davantage que les seules actrices et les seuls acteurs du milieu collégial et auquel aucune solution magique n'a encore été découverte. Une chose demeure cependant certaine : la qualité de l'enseignement technique et de ses débouchés doivent être promu auprès des jeunes.

Recommandation 9 Que le gouvernement du Québec accentue ses efforts de promotion de l'enseignement technique collégial, particulièrement dans les secteurs pour lesquels la demande est forte dans les régions périphériques du Québec.

3.2.4.3 Financement

L'un des enjeux central est indiscutablement celui du financement. Plusieurs pistes de solutions ont des implications monétaires et bien que certaines puissent engendrer des économies en répartissant mieux les fonds, on parle surtout d'une augmentation des budgets alloués au support aux cégeps problématiques par rapport à leur effectif. La façon dont sont appliquées les mesures est aussi sur certains points à revoir.

De façon plus précise, pour ce qui est de l'enveloppe S-026, nous avons plus tôt dénoté 6 problèmes concernant le volet sur l'aide aux programmes en difficulté : l'exclusion des programmes préuniversitaires, l'exclusion des programmes de plus de 45 étudiantes et étudiants inscrits, l'obligation pour une autorisation d'être à au moins 150 km d'une autre identique dans une même région pour être admissible, la nécessité pour une autorisation de comporter au moins 10 élèves inscrits en 1^{ère} année, la prise en compte des autorisations réparties sur plusieurs campus comme étant une seule et même autorisation, et, finalement, la réduction de l'aide en fonction de la hauteur d'une variable utilisée dans le calcul des ressources enseignantes allouées. Les 4 premiers problèmes touchent tous les conditions d'admissibilité à l'aide et pourraient assez facilement être réglés, entraînant ainsi bien sûr une augmentation des autorisations admissibles. Il faudrait par contre s'attarder à la notion des statuts «sous le seuil de viabilité» et «en difficulté» dans le cas des programmes préuniversitaires, qui ne comportent que 2 années d'études. Le 5^e problème, soit celui concernant les autorisations sur plusieurs campus, pourrait être réglé en considérant tout simplement chaque établissement comme possédant une autorisation distincte,

moyennant quelques déductions selon le niveau de partage des ressources et la proximité des campus, par exemple. Enfin, le problème relié à la variable de financement pour les ressources enseignantes serait à regarder plus en détail lors d'une réflexion générale sur le mode de financement, que nous aborderons un peu plus loin, car le financement du personnel enseignant par élève inscrit au programme constitue le cœur du problème.

Recommandation 10 Que les conditions d'admissibilité pour le volet 1 de l'annexe de fonctionnement S-026, concernant l'aide aux programmes en difficulté, soient revues de façon à : rendre aussi admissibles les programmes préuniversitaires, introduire la possibilité pour des cégeps situés dans d'autres régions que les régions périphériques d'être admissibles, rendre admissibles les programmes fréquentés par 45 à 60 élèves en plus de ceux de moins de 45 inscrites et inscrits, enlever la prise en compte du dédoublement du programme dans l'attribution de l'aide et plutôt favoriser à cet effet une meilleure gestion de la carte des programmes et enfin revoir les modalités d'admissibilités pour les programmes de moins de 10 élèves en première année afin de les rendre plus flexibles.

Recommandation 11 Que les statuts de programme «en difficulté» (moins de 45 élèves) et «sous le seuil de viabilité» (de 45 à 60 élèves) soient révisés et différenciés de façon à s'assurer qu'ils correspondent toujours aux besoins réels et à inclure les programmes préuniversitaires en plus des techniques malgré la durée différente des deux types de programme.

Recommandation 12 Qu'aux fin de l'aide aux programmes en difficulté, les autorisations de programmes offertes sur plusieurs campus soient considérées comme étant des autorisations distinctes pouvant bénéficier des mesures, moyennant certains ajustements dans le cas de campus rapprochés et selon le niveau de partage des ressources afin de mieux correspondre aux besoins de financement des programmes.

Ensuite, en ce qui a trait à l'enveloppe visant un nivelage du financement (A-007), 3 lacunes seraient à combler afin de bonifier le premier volet de la mesure, soit celui visant les cégeps en décroissance, à savoir : le nivellement d'un groupe d'enveloppes ne représentant que 15,5 % du budget des fonctionnements des cégeps, l'utilisation de la période 1994-1995 à 1999-2000 comme période de référence et la prise en compte de tous les campus de chaque cégep dans les calculs. Pour la première lacune, il est compréhensible que seulement 15,5 % du financement soit nivelé puisque ce sont seulement ces enveloppes-là qui varient directement avec l'effectif, celles touchant le personnel enseignant étant plus complexes et moins linéaires. La solution se trouve donc davantage dans l'introduction d'une mesure différente pouvant tenir compte des règles de financement du personnel enseignant, comme nous l'aborderons plus loin. La seconde mériterait qu'on s'y attarde et que l'on modifie la période de référence en fonction des besoins réels des cégeps, la période fixée étant très arbitraire, tout comme d'ailleurs le niveau de 85 %. Pour palier à la troisième lacune, il faudrait tout simplement que l'on accorde l'aide par campus collégial et non par cégep, un peu comme cela est proposé à la recommandation 11.

Recommandation 13 Que la période de référence, soit de 1994-1995 à 1999-2000, ainsi que le niveau de financement minimal de 85 % de la première partie de l'annexe de fonctionnement A-007 fassent l'objet d'une révision selon les besoins réels des cégeps en décroissance démographique.

Recommandation 14 Qu'aux fins de l'application de l'annexe de fonctionnement A-007, les cégeps possédant des centres d'études collégiales affiliés voient leurs différents campus considérés comme indépendants dans le calcul de l'aide.

Dans un autre ordre d'idées, pour ce qui est du second volet de l'annexe A-007, il est difficile d'évaluer les effets dissuasifs réels de la mesure considérant qu'aucun cégep n'a encore dépassé son devis scolaire de plus de 10 %. Il y aurait par contre lieu de se pencher justement sur le processus de demande de modification des devis scolaires par les cégeps en forte croissance afin de voir si ce sont bien les besoins de communautés desservie qui sont pris en compte et non les projets de grandeurs du cégep en question. Les données obtenues sur le sujet ne permettent cependant pas d'en venir à des conclusions claires.

Ces modifications aux enveloppes S-026 et A-007 devraient être faites dans une optique d'assurer un soutien aux établissements le temps d'instaurer une formule de financement adéquate. Certains éléments contenus dans ces enveloppes mais non touchés par la nouvelle formule de financement pourraient alors être maintenu, mais l'idée serait de remplacer ces différentes mesures ponctuelles de soutien par une reconnaissance, dans le *Régime budgétaire et financier des cégeps*, du fait que certains cégeps sont destinés à voir leur effectif maintenu bien en-deçà des sommets qu'il a pu atteindre par le passé.

À cet effet, en plus d'un soutien très répandu à la nécessité de revoir les règles de financement, comme nous l'avons constaté plus tôt, le gouvernement du Québec formulait en 2002 un orientation à l'effet d'«examiner les ajustement à apporter au financement des collèges dans la perspective de préserver l'accessibilité, la qualité et le développement de la formation collégiale dans toutes les régions du Québec.»¹⁴⁹ Force est de constater que cette volonté ne s'est par contre pas encore concrétisée.

Une partie du problème provient sans doute du fait que si presque tout le monde s'entend sur le besoin de revoir le financement, peu d'organismes préconisent la même avenue. Alors que certains veulent simplement voir les mesures en place renforcées, d'autres veulent voir les programmes de base des cégeps financés à 100 % ou encore souhaitent qu'une nouvelle enveloppe soit instaurée. Malgré cette diversité de points de vue, une tendance demeure relativement constante : le principal facteur sur lequel il faudrait jouer est le financement du personnel enseignant. En effet, outre le fait que l'enveloppe destinée au financement du personnel enseignant soit la plus volumineuse, la question des effectifs enseignants sur le territoire, de la permanence dans des campus peu achalandés ou tout simplement le calcul des ressources enseignantes en fonction de la fréquentation sont autant d'enjeux importants en la matière. Ces mesures devraient toucher à la fois le maintien d'un enseignement collégial de base et le développement des programmes rares ou orphelins considérés comme correspondant aux

¹⁴⁹ Ministère des régions, *op. cit.*, p. 52.

créneaux de formation. Ces mesures sur le personnel enseignant pourraient être financées, comme certains le suggèrent, en réinvestissant, au sein d'un cégep une partie des sommes économisées par le gouvernement suite à une baisse de la fréquentation dans le développement et la consolidation de l'enseignement de celui-ci.

Les modalités exactes de ces modifications devront faire l'objet d'une réflexion élargie afin d'éviter qu'elles ne reproduisent ce qu'elles visent à éliminer, c'est-à-dire un décalage entre les besoins des cégeps et le mode d'allocation.

Recommandation 15 Que la formule de financement des cégeps soit révisée de façon à garantir l'accessibilité géographique aux études collégiales ainsi que le développement du réseau sur tout le territoire, notamment par une meilleure prise en compte des besoins minimaux de personnel enseignant pour assurer la pérennité de sites problématiques ou de programmes de base sur tous les campus collégiaux du Québec.

Recommandation 16 Qu'une partie des économies réalisées par le gouvernement du Québec résultant d'une baisse importante de l'effectif d'un cégep donné soit réinvestie dans le développement de celui-ci et la consolidation de ses services d'enseignement.

Enfin, il importe de répéter ici une problématique qui affecte le réseau collégial de façon criante et dont le règlement pourrait apporter beaucoup d'oxygène aux cégeps : le sous-financement. Nous l'avons vu précédemment, ce sous-financement affecte les établissements depuis plusieurs années et renforce les problèmes financiers des cégeps en décroissance d'effectif. Dans le cas des établissements en croissance et qui font face à des problèmes d'espace et de financement, le règlement du sous-financement est sans aucun doute la principale solution à préconiser puisque structurellement ces cégeps ne sont pas vraiment défavorisés comme peuvent l'être les cégeps de plus petite taille, si bien sûr le gouvernement du Québec respectait ses propres règles de financement.

3.2.4.4 Mobilité étudiante et initiatives pédagogiques

La mobilité des étudiantes et des étudiants sur le territoire est au centre de l'accès aux études collégiales. S'il est démontré que la proximité d'institutions d'études collégiales favorise l'accès aux études de la population desservie, l'orientation vers des créneaux d'enseignement visant à garantir le développement dans les cégeps de région entraîne, pour sa part, un déplacement nécessaire pour plusieurs jeunes. Il est ainsi impossible de dissocier une politique basée sur des statuts de rareté et d'exclusivité de programmes d'un support vigoureux et réellement incitatif aux jeunes désireux de poursuivre leurs études à l'extérieur de leur région d'origine.

Pour ce faire, il faudrait instaurer une nouvelle mesure à l'aide financière aux études visant à soutenir les jeunes allant étudier à l'extérieur de leur région admissibles. Pour y être admissibles, les jeunes devraient résider hors du domicile familial et en être à leur première inscription au collégial en étant réputé résidant à l'extérieur du domicile familial, de façon à viser spécifiquement les jeunes hésitant à quitter celui-ci pour fréquenter le programme de leur choix.

Le montant de l'aide devrait faire l'objet d'une évaluation des besoins menée par le CCAFE, mais on peut déjà établir un minimum de 1 000 \$ par année, soit environ le coût annuel en transports d'une étudiante ou d'un étudiant moyen¹⁵⁰, pour avoir un support tangible. Cette mesure viendrait s'ajouter l'actuelle dépense admise de 63 \$ par mois pour les étudiantes et les étudiants fréquentant un cégep situé en région périphérique. Ainsi, ces derniers bénéficieraient toujours d'un incitatif supplémentaire pour étudier en région périphérique et les étudiantes et les étudiants en étant à plus que leur première inscription au cégep en étant réputé résidant à l'extérieur du domicile familial pourraient toujours bénéficier de l'incitatif à s'établir en région périphérique. Le montant de cette aide étant présentement de 504 \$ annuellement, cela ferait un total de 1504 \$ par année pour les jeunes quittant le domicile familial pour la première fois et allant fréquenter un établissement en région périphérique.

***Recommandation 17* Qu'une aide financière visant les étudiantes et les étudiants réputés comme ne résidant pas au domicile familial et étant inscrit pour la première fois dans un programme collégial avec ce statut d'autonomie soit instaurée à une hauteur minimale de 1000 \$.**

Toujours concernant la mobilité étudiante, l'une des raisons souvent invoquées par les jeunes pour quitter le domicile familial ou la région natale est le besoin de changer d'air de voir de nouveaux horizons. En ce sens, il ne faut pas oublier que la mission des cégeps, outre celle d'instruire, est également de fournir aux jeunes adultes les moyens de se découvrir et de s'épanouir. Il pourrait ainsi être envisagé d'instaurer un programme d'échanges interrégionaux d'étudiantes et d'étudiants désirant passer un ou deux sessions de leur programme d'études dans un autre cégep que celui où il est inscrit. La mise en œuvre de cette mesure pourrait être sur des partenariats établis entre cégeps et visant à la fois des programmes jugés très semblables à travers les cégeps du réseau et les programmes nécessitant des ajustements de concordance. Des ententes pourraient être établies avec les résidences ou les services de placement en logement des cégeps participant afin d'assurer au départ la place de logement du jeune venant passer un ou deux sessions dans leur établissement. Également, en plus de l'aide financière aux études ordinaires, les jeunes participants pourraient être automatiquement à une aide financière incitative et pouvant être modulée en fonction de la réussite aux études dans les sessions passées à l'extérieur. Le montant de cette devrait faire l'objet de discussions avec l'aide financière aux études et pourrait s'inspirer des différentes bourses à la mobilité déjà existantes. Une aide financière devrait aussi être disponible pour que les cégeps puissent monter les partenariats nécessaires au programme d'échanges. Cette mesure permettrait à la fois aux cégeps en région de se faire connaître et de faire vivre aux jeunes la vie dans leur milieu et aux jeunes de satisfaire leurs besoins de découverte.

***Recommandation 18* Que soit mis sur pied un programme d'échanges interrégionaux, basé sur des ententes entre établissements, pour les étudiantes et les étudiants désireux de passer une ou plusieurs sessions dans un autre établissement et qu'une aide financière incitative et visant à répondre aux coûts supplémentaires encourus soit accordées aux jeunes participantes et participants.**

¹⁵⁰ AFE, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, Québec, MEQ, AFE, 2003, p. 90.

Dans un autre ordre d'idées, le développement de passerelles entre les ordres de formation apparaît comme étant une avenue particulièrement intéressante pour amener davantage de jeunes à l'enseignement technique. En effet, en plus d'encourager les jeunes fréquentant le secteur professionnel au secondaire à faire le saut au collégial en raison du débouché supplémentaire pour leur formation, les étudiantes et les étudiants des cégeps peuvent être plus tentés de fréquenter les études techniques s'ils sont indécis entre un enseignement technique ou universitaire dans un domaine donné. Cette facilitation des passages entre ordres d'enseignement est par ailleurs déjà en branle dans plusieurs cégeps, davantage au niveau des passerelles DEC-BAC mais de plus en plus avec les passerelles DEP-DEC.

Recommandation 19 Que les efforts en vue de favoriser la reconnaissance des acquis par le biais de passerelles DEP-DEC et DEC-BAC soient poursuivis et soutenus.

Enfin, certains cégeps mettent de l'avant des solutions d'économies liées directement aux études collégiales, par exemple la présence de classes mixtes anglophones et francophones ou encore la présence d'étudiantes et d'étudiants de cours différents dans une même classe. Ces solutions d'économies, peuvent avoir des conséquences importantes sur la qualité de l'enseignement et sur la réussite des jeunes, particulièrement dans un contexte de manque de ressources pour le support pédagogiques. Si les cégeps ont leur part de responsabilité dans la mise en place de telles mesures, elles découlent néanmoins souvent du manque de financement pour les programmes d'études en baisse d'effectif. Il faut donc non seulement que les établissements et le MELs soient vigilants quant aux impacts possibles de ces initiatives, mais il faut aussi agir dès maintenant pour garantir la qualité des programmes de base afin qu'aucun élève ne soit tenté d'aller fréquenter un établissement loin de chez lui en raison de la piètre qualité de programmes tels que sciences humaines et sciences de la nature.

Recommandation 20 Que le MELs s'assure que les mesures pédagogiques touchant le regroupement de catégories différentes d'élèves dans une même classe mises en place par certains cégeps vont de paire avec un support et un suivi académique adéquat, notamment par l'instauration d'une formule de financement adéquate du personnel enseignant, et qu'il empêche tout cégep de procéder à des ajustements menaçant la réussite des étudiantes et des étudiants ou abaissant la qualité de la formation.

3.2.4.5 Autres

Certaines autres pistes de solutions, bien qu'elles ne puissent pas être regroupées au sein des 4 précédents axes d'intervention, méritent d'être mentionnées.

En premier lieu, le rôle des cégeps dans leur milieu tant comme vecteur d'accès aux études supérieures que comme outil de développement doit être soutenu et encouragé. Les cégeps sont à cet effet déjà bien enracinés dans leur milieu, fournissant tantôt du matériel à la communauté, tantôt l'accès à des plateaux sportifs et culturels qui autrement seraient financièrement difficiles à construire. La formation continue est aussi un aspect fondamental de la mission des cégeps dans

leur milieu et leur rôle en la matière doit être renforcé. Dans le contexte économique actuel, il est difficile pour les étudiantes et les étudiants des programmes techniques liés aux secteurs industriels d'envisager se trouver un emploi et y demeurer pour le restant de leur jours. La perspective d'une mise à jour constante des compétences et de bonnes possibilités de reconversion sur la base de compétences communes à diverses professions peuvent être des facteurs qui non seulement assure un meilleur avenir aux travailleurs et aux travailleuses des secteurs industriels au Québec, mais aussi qui peut encourager des jeunes à fréquenter les études techniques. Également, la contribution du personnel et des étudiantes et des étudiants des cégeps dans leur milieu pourrait être renforcée, non seulement de façon à hausser la contribution de ceux-ci envers leur communauté, mais aussi de favoriser leur intégration dans le milieu. Enfin, toujours dans l'optique de développer le rôle des cégeps dans leur milieu, il pourrait être envisagé de regarder de façon générale l'accès aux études universitaires dans les parties du territoire qui ne sont pas directement desservies par une université. Plusieurs ententes sont déjà en place afin que les cégeps fassent office de campus de d'enseignement d'une université mais il y aurait lieu de regarder plus en détail si la hausse du nombre de point de services ne serait pas souhaitable.

Recommandation 21 Que le rayonnement des cégeps dans leur milieu soit accru, notamment par l'élaboration de partenariats avec la communauté pour des activités diverses, un accroissement du partage des espaces, une attention particulière sur la place des cégeps au sein des instances administratives, sociales et économiques locales et une action particulière pour favoriser l'intégration des étudiantes et des étudiants provenant de l'extérieur dans la communauté.

Recommandation 22 Que le rôle d'institution d'enseignement des cégeps dans leur milieu soit renforcé tant en matière de formation continue, notamment par des investissements majeurs dans le domaine et par l'ouverture de l'enveloppe de la formation continue, qu'en matière d'enseignement universitaire, avec le développement de nouveaux partenariats cégep-université visant un meilleur accès géographique à cet ordre d'enseignement.

Pour ce qui est des étudiantes et des étudiants provenant de l'extérieur du Québec, nous avons constaté qu'une augmentation importante de leur effectif est notable au courant des 10 dernières années. En plus de constituer une avenue intéressante tant pour le développement de l'ensemble du réseau collégial, les cégeps en situation de décroissance démographique ont eux-aussi développé des partenariats en ce sens. Il serait souhaitable de continuer en ce sens.

Recommandation 23 Que les cégeps n'ayant pas encore développé de structures d'accueil pour les étudiantes et les étudiants étrangers soient soutenus dans leurs démarche par une reconnaissance de la part du MELS des dépenses ainsi encourues, et qu'une attention particulière soit accordée aux cégeps en situation de décroissance importante de leur effectif tant au niveau du soutien au développement de ces structures d'accueil qu'à celui de la promotion des programmes.

Une autre piste de solution, plus innovatrice celle-là, serait d'instaurer un système de référence automatique pour les étudiantes et les étudiants refusés au premier tour dans les cégeps de centres urbains vers les cégeps de régions périphériques offrant le même programme. Les étudiantes et les étudiants seraient ainsi informées à la fois des autres options s'offrant à elles et de l'aide

financière dont ils pourraient alors bénéficier, si cette aide se concrétisait bien sur tel que recommandé plus tôt. Il serait possible de mener des expériences en lien avec, par exemple, les services régionaux d'admission du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Montréal afin de voir les ajustements techniques requis et les réels avantages.

Recommandation 24 Que les étudiantes et les étudiants refusés au premier tour dans le programme de leur choix dans un cégep de centre urbain soient directement référés aux établissements offrant le même programme situés dans certaines régions en décroissance démographique, notamment les régions périphériques, et qu'ils soient informés de l'aide et du support qu'il leur est possible d'obtenir pour les soutenir dans leurs démarches.

Finalement, impossible de passer sous silence 2 sujets qui sont au centre de la question de la fréquentation au collégial : la persévérance aux études et le taux d'accès aux études collégiales. Au-delà des simples fluctuations d'effectifs et des disparités régionales, la hausse du taux d'accès aux études collégiales, particulièrement au niveau technique, et la lutte au décrochage sont deux points centraux dont les impacts bénéfiques, s'ils ont un impact direct sur la fréquentation dans ce qu'elle apporte de bénéfique aux cégeps, sont aussi et surtout un objectif social important tant pour les milieux desservis que pour le Québec.

3.2.4.6 Considérations générales

En terminant, il est difficile d'avoir une idée claire de la marche à suivre en la matière sans prendre en considération un certain nombre d'éléments. D'abord, impossible d'envisager mettre en place des mesures financières importantes sans parler du sous-financement collégial. Nous l'avons mentionné précédemment, les cégeps souffrent d'un manque de fonds qui non seulement nuit à la qualité des services dispensés par les cégeps, mais qui mine également leur potentiel de développement. Si les cégeps étaient financés à la hauteur de leurs besoins, ceux qui subissent présentement des impacts négatifs liés à la variation de leur effectif pourraient certainement poser des gestes plus vigoureux et, à tout le moins, leur budget général serait-il moins problématique. Cependant, les problèmes vécus par les cégeps de région vont au-delà du simple manque de financement car si un plein financement de leurs activités leur donnerait une certaine marge de manœuvre, le cadre réglementaire et financier actuel des cégeps est en soit à revoir partiellement selon les pistes de solution que nous venons d'évoquer. Il faut donc considérer les enjeux des cégeps en décroissance et du sous-financement général des cégeps comme étant 2 problèmes criants et reliés qui nécessitent chacun une attention soutenue et des solutions particulières.

En second lieu, il faut se méfier des solutions appliquées globalement à tout le réseau car, nous avons pu le constater, chaque région et chaque cégep vit différemment les tendances démographiques actuelles et vivront différemment celles qui viennent. Par conséquent, il est préférable d'agir de façon concertée dans la mise en place de solutions afin, d'une part, de s'assurer qu'elles cadrent bien avec les objectifs visés et, d'autre part, afin de ne pas pénaliser certains établissements en voulant en soutenir d'autres.

On constate aussi que malgré la mise en place de plusieurs mesures, aucune analyse sérieuse n'a encore été effectuée quant à la portée réelle de celles-ci et à l'appréciation des établissements

visés. Cette situation rend difficile l'évaluation du niveau de financement ou des modalités des mesures à mettre en place, particulièrement en ce qui a trait au mode de financement. Il serait donc opportun que le MELS se penche sérieusement sur cette question. Cela pourrait prendre la forme d'une étude d'évaluation commandé par le MELS et comprenant notamment une consultation des différentes actrices et des différents acteurs des cégeps visés par les mesures.

Recommandation 25 Qu'une étude d'évaluation sur les mesures touchant les fluctuations d'effectifs présentement en place soit menée afin d'évaluer à la fois les lacunes liées aux modalités d'application de ces mesures et celles reliées à la hauteur du financement accordé.

Enfin, de façon générale, et un peu en lieu avec la recommandation ci-dessus, il apparaît clairement qu'une réflexion et une analyse plus approfondie des quelques axes d'interventions mentionnées précédemment s'imposent. En effet, bien que certaines recommandations soient assez spécifiques, d'autres se veulent plutôt des énoncés de principe qu'il faudrait analyser plus en détails et évaluer avec plus de précision la volonté des actrices et des acteurs impliqués dans la mise en œuvre potentielle de ces mesures de les préconiser. De toute façon, si la volonté d'affronter franchement le problème est présente, il faudra qu'une réflexion générale sur les solutions à apporter, réunissant un maximum de personnes intéressées et surtout nécessaires à leur application ou visées par leurs implications, ait lieu. Considérant les suites plutôt positives du *Comité mixte sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public*, cette formule pourrait être reprise et élargie aux autres regroupements nationaux. Son mandat devrait aussi porter plus largement sur l'accessibilité géographique aux études collégiales et les façons de la garantir à court, moyen et long terme.

Recommandation 26 Qu'un comité multipartite incluant à la fois des représentantes et des représentants du MELS, de la Fédération des cégeps, des syndicats de personnel et des étudiantes et des étudiants, soit mis sur pied afin d'établir un plan d'action commun et global visant à assurer l'accessibilité géographique à des études collégiales de qualité sur l'ensemble du territoire québécois.

4. Conclusion

Le défi que posent les fluctuations d'effectifs dans les cégeps du Québec est de taille et touche tant le développement que la pérennité des établissements partout sur le territoire. Le réseau collégial s'est développé dans le but d'uniformiser les pratiques de l'enseignement collégial au Québec et d'en démocratiser l'accès, mais les cégeps ont aujourd'hui aussi un rôle important à jouer quant au développement des milieux dans lesquels ils sont implantés, bien que cette responsabilité n'ait que rarement été reconnue dans les politiques de développement local et régional.

Les données démographiques actuelles et les prévisions pour les années à venir amènent de nombreux problèmes aux cégeps, dans les grands centres mais principalement dans les autres régions du Québec. Ces statistiques sur les effectifs étudiants sont également très préoccupantes quand on regarde spécifiquement la situation de chaque région et de chaque campus collégial, surtout au niveau des programmes d'études, car c'est à ce niveau que la menace d'atteinte à l'accessibilité géographique aux études pèse le plus lourdement. Les disparités entre les régions, qui semblent vouloir continuer de prendre de l'ampleur, rendent de plus en plus précaires des règles administratives et financières conçues pour un réseau plus équilibré.

Pour contrer ces tendances, la nécessaire prise de conscience du problème semble largement effectuée et plusieurs gestes ont été posés, mais beaucoup reste à faire. Les mesures en place ne suffisent visiblement pas, comportent plusieurs lacunes, et ne vont pas aussi loin que la situation le nécessiterait. Une réflexion concertée et urgente s'impose afin de voir les avenues qu'il serait préférable de privilégier. Évidemment, le défi du développement et de la pérennité des établissements collégiaux n'est pas simple. Des phénomènes plus larges, tels que la diminution du nombre de jeunes et la migration interrégionale, ont une influence directe sur les effectifs étudiants et nécessitent des actions qui dépassent le simple cadre du réseau collégial. De nombreuses mesures d'aide et de réorganisation pourraient cependant permettre aux établissements, à défaut de renverser une tendance démographique très tenace dans certains cas, de s'adapter à la nouvelle réalité de leur milieu.

Il n'y a pas de solution magique et il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble des facteurs sur lesquels il est possible de jouer pour infléchir certaines tendances. Si on veut être en mesure de garantir, de façon durable, l'accessibilité géographique à des études collégiales de qualité sur l'ensemble du territoire québécois, il faut rapidement s'atteler à la tâche et faire preuve d'imagination et de vision pour que les mesures mises de l'avant soient durables.

En terminant, une publication du Conseil des collèges datant de 1983 et concernant les impacts sur les cégeps de la crise économique de l'époque exprime étonnamment bien la situation dans laquelle plusieurs cégeps se retrouvent présentement :

« Soumis à une réduction de ressources, les établissements font de louables efforts pour rationaliser les dépenses et équilibrer leurs budgets. Le temps n'est pas à la recherche d'outils particuliers de gestion; on tente avec les moyens du bord d'atténuer les effets de la décroissance, réagissant à la situation comme si elle ne devait durer qu'un moment.

Il s'agit d'une gestion à court terme qui cherche à maintenir la capacité de l'organisation en continuant de fonctionner à l'intérieur de structures et de conventions développées en période de croissance. L'observateur attentif n'attendra pas beaucoup plus de l'avenir immédiat. Certains pourraient être tentés de dénoncer cette gestion à court terme, en pensant qu'elle est à courte vue. Pourtant, l'histoire des collèges suffirait certainement à démontrer la sagesse d'une telle attitude. Prisonnières d'un avenir incertain et méfiantes à l'endroit des intentions gouvernementales, les directions de collèges font preuve de beaucoup de prudence.

[...] Même si plusieurs directions locales seront tentées d'invoquer, et non sans raison, le peu de moyens dont elles disposent pour faire face aux événements, on ne peut s'empêcher de penser que les collèges qui réussiront à identifier tôt ces tendances nouvelles auront probablement le plus de chances d'appliquer les stratégies les plus appropriées. »¹⁵¹

¹⁵¹ Conseil des collèges, *Réflexions sur la gestion en période de décroissance*, Gouvernement du Québec, Conseil des collèges, Québec, 1983, p.24-25.

Bibliographie

- AFE, *Aide financière aux études : Statistiques, Rapport 2003-2004*, Québec, MEQ, 2005, 89 pages.
- AFE, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, Québec, MEQ, AFE, 2003, 357 pages.
- AFE, *Statistiques sur l'aide financière aux études : Rapport 1997-1998*, Québec, Direction des programmes et de la recherche, 1999, 98 pages.
- Assemblée nationale du Québec, Journal des débats, Commission de l'éducation, 1997. Mise à jour du 19 février 2003. *Consultations particulières sur le projet de Loi no 166 – Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives*. En ligne. <<http://www.assnat.qc.ca/archives-35leg2se/fra/Publications/debats/ce.htm>> (page consultée le 29 août 2007)
- Assemblée nationale du Québec, Journal des débats, Commission de l'éducation, 1993. Mise à jour du 31 janvier 2006. *Consultations particulières sur le projet de loi no 82 – Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'Autres dispositions législatives*. En ligne. <<http://www.assnat.qc.ca/archives-34leg2se/fra/Publications/debats/ce.htm>> (page consultée le 29 août 2007)
- Assemblée nationale du Québec, Journal des débats, Commission de l'éducation, 2003. Mise à jour du 5 mai 2003. *Mandat d'initiative sur les fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation*. En ligne. <<http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/debats/ce.htm>> (page consultée le 29 juillet 2007)
- Assemblée nationale du Québec, Commission de l'éducation, *Mandat d'initiative sur les fluctuations des effectifs scolaires*, Québec, Secrétariat des commissions, 2003, 31 pages.
- Association des cadres des collèges du Québec, *Les cégeps : une grande aventure collective québécoise*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, 423 pages.
- Cégep International, *Profil des activités internationales des cégeps en 2005*, Montréal, Cégep International, 2006, 34 pages.
- Coalition des cégeps des régions, *Financement des cégeps en région : Dessiner l'avenir*, Septembre 2002, 20 pages.
- Comité mixte sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public, coprésidé par Mme. Marie-France Germain et M. Gaétan Boucher, *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public : État de situation et voies de solutions*, Québec, Ministère de l'éducation, 2002, 26 pages.

Commission royale sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, t. 2 : Les structures pédagogiques du système scolaire*, Québec, Gouvernement du Québec, 430 pages.

Comité d'experts sur le financement de la formation continue, présidé par M. Claude Pagé, *Cap sur l'apprentissage tout au long de la vie : Rapport du comité d'experts sur le financement de la formation continue*, Québec, MEQ, 2004, 168 pages.

Conseil des collèges, *Avis au Ministre de l'éducation sur les coûts des distances dans les dépenses des collèges du Québec*, Gouvernement du Québec, Conseil des collèges, Québec, août 1982, 93 pages.

Conseil des collèges, *Avis au Ministre de l'Éducation sur les orientations du gouvernement du Québec à l'égard des centres spécialisés*, Gouvernement du Québec, Conseil des collèges, Québec, octobre 1982, 41 pages.

Conseil des collèges, *Avis sur certaines modifications à la politique budgétaire des cégeps*, Québec, Conseil des collèges, 1987, 12 pages.

Conseil des collèges, *La diminution de l'effectif du secteur professionnel dans les collèges : enjeux institutionnels et sociaux*, Commission de l'enseignement professionnel, Conseil des collèges, septembre 1990, 49 pages.

Conseil des collèges, *La relation Cégep-milieu : Entre le discours et la réalité, version abrégée*, Québec, Conseil des collèges, 1983, 18 pages.

Conseil des collèges, *La répartition géographique des programmes techniques*, Québec, Commission de l'enseignement professionnel, 1993, 142 pages.

Conseil des collèges, *La révision du mode d'allocation des ressources financières du réseau collégial*, Québec, Conseil des collèges, 1987, 28 pages.

Conseil des collèges, *Le nouveau mode d'allocation des ressources budgétaires pour l'enseignement collégial public*, Conseil des collèges, gouvernement du Québec, Québec, 1990, 49 pages.

Conseil des collèges, *Réflexions sur la gestion en période de décroissance*, Gouvernement du Québec, Conseil des collèges, Québec, 1983, 58 pages.

Conseil des collèges, *Vers l'an 2000 : Les priorités de développement de l'enseignement collégial, Document de consultation*, Québec, Conseil des collèges, 1990, 73 pages.

Conseil du Trésor, *Budget de dépenses 2007-2007, Vol. II : Crédits des ministères et organismes*, Québec, Conseil du Trésor, 2007, 201 pages.

Conseil supérieur de l'éducation, *À propos de la régionalisation et du développement social : étude exploratoire*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 1998, 54 pages.

Conseil supérieur de l'éducation, *Le collège : Rapport sur l'états et les besoins de l'enseignement collégial*, Québec, Service général des communications du ministère de l'Éducation, 1975, 247 pages.

Conseil supérieur de l'éducation, *L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 2003, 111 pages.

Conseil supérieur de l'éducation, *Le développement socio-économique régional : un choix à raffermir en éducation*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 1989, 59 pages.

Conseil supérieur de l'éducation, *L'enseignement supérieur et le développement économique*, Québec, Direction des communications, 1994, 107 pages.

Conseil supérieur de l'éducation, *Regard sur les programmes de la formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau du collégial*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 2004, 142 pages.

CSN, *Commentaires sur les fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation*, 2002, 33 pages.

CSN, 2003. *La CSN dénonce le projet de loi 34*. En ligne. <<http://www.csn.qc.ca/Communiqués/CommDec03/Comm09-12-03c.html>> (page consultée le 18 juillet 2007)

Direction générale de l'enseignement collégial, *La déconcentration de l'enseignement collégial : Orientation ministérielles*, Québec, MEQ, 1992, 16 pages.

DUCHESNE, Louis, *La situation démographique au Québec, bilan 2006 : La migration interne des 55 à 65 ans au cours de la décennie 1995-2005*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2006, 341 pages.

Équipe de travail sur le maintien de l'accès à des services éducatifs, présidé par Michel Gervais, *L'éducation : l'avenir du Québec ; Rapport sur l'accès à l'éducation*. Québec, MELS, octobre 2005, 102 pages.

Équipe multipartite « partenaires pour la compétitivité et l'innovation sociale », *Pour une compétitivité accrue et un dialogue social renforcé – Rapport Lussier*, Québec, MDEIE et MESS, janvier 2006, 51 pages.

FAC, *Avis de la Fédération autonome du collégial soumis à la commission de l'éducation pour les consultations particulières sur les fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation*, 2002, 14 pages.

FECQ, *Avis sur la baisse d'effectif au collégial et la carte des programmes*, Montréal, FECQ, 2006, 13 pages.

FECQ, *Baisse d'effectif au collégial et carte des programmes : Problématique et pistes de solutions*, Montréal, FECQ, 2006, 151 pages.

FECQ, *La nébuleuse du privé dans la formation continue*, Montréal, FECQ, 2006, 15 pages.

FECQ, *L'éducation au Québec : une priorité pour un meilleur devenir collectif, Mémoire présenté à la Commission des États généraux de l'éducation*, Montréal, FECQ, octobre 1995, 97 pages.

Fédération des cégeps, *Financer les cégeps à la hauteur de leurs besoins : Conclusions du Comité de travail de la Fédération des cégeps sur le financement du réseau collégial public*, Montréal, Fédération des cégeps, 2006, 16 pages.

Fédération des cégeps, *Le cégep, une fore d'avenir pour le Québec : Plan de développement du réseau collégial public*, Montréal, Fédération des cégeps, 2003, 115 pages.

Fédération des cégeps, *Les cégeps, une réussite québécoise*, Montréal, Fédération des cégeps, 2004, 111 pages.

Fédération des commissions scolaires du Québec, *Projet de loi no 34 : Loi sur le ministère du développement économique et régional*, Québec, Fédération des commissions scolaires du Québec, 2003, 17 pages.

Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC), Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC) et Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSSES) affiliés à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), *Les fluctuations de clientèle en éducation : Mémoire présenté à la Commission de l'éducation*, 2002, 12 pages.

FNEEQ-CSN, *L'enseignement supérieur : une nécessité – Mémoire sur la fluctuation des effectifs étudiants dans le secteur de l'éducation au Québec*, 2002, 11 pages.

FORTIN, Pierre, Nathalie HAVET et Marc VAN AUDENRODE, *L'apport des cégeps à la société québécoise*, Montréal, Fédération des cégeps, 2004, 83 pages.

FRENETTE, Marc, *Accès au collège et à l'université : est-ce que la distance importe?*, Ottawa, Statistiques Canada, 2003, 21 pages.

GAUTHIER, Madeleine, *La migration des jeunes au Québec : Rapport national d'un sondage 2004-2005 auprès des 20-34 ans du Québec*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, culture et société, 2006, 167 pages.

Gouvernement du Québec, *Politique de soutien au développement local et régional*, Québec, Secrétariat au développement des régions, Les Publications du Québec, 1997, 62 pages.

Institut de la statistique du Québec, *Si la tendance se maintient ... : Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2004, 39 pages.

- Institut de la statistique du Québec, 2007. Mise à jour du 7 août 2007. *Mouvement de la population du Québec, 1971-2007*. En ligne.
<http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/1p1.htm> (page consultée le 28 juillet 2007)
- Institut de la statistique du Québec, 2007. Mise à jour du 3 avril 2007. *Taux de fécondité selon le groupe d'âge et indices globaux*. En ligne.
<http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_deces/naissance/402.htm> (page consultée le 19 juillet 2007)
- MDEIE, *Portrait socioéconomique des régions du Québec, Édition 2006*, Québec, MDEIE, 2006, 111 pages.
- MDEIE, *Un Québec innovant et prospère : Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, Québec, MDEIE, 2006, 79 pages.
- MDEIE, 2006. Mise à jour du 28 mars 2006. *Les créneaux d'excellence des régions dans la compétition mondiale : Le projet ACCORD*. En ligne.
<<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/page/web/portail/developpementRegional/nav/accord/43675.html?iddoc=43675>> (page consultée le 28 août 2007)
- MELS, *Indicateurs de l'éducation – Édition 2007*, Québec, Direction des communications, 2007, 160 pages.
- MELS, *Statistiques de l'éducation – Édition 2005*, Québec, Direction de l'information et des communications, 2005, 271 pages.
- MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Système prévisionnel SIPEEC version printemps 2006. Mise à jour du 17 janvier 2007. En ligne.
<<http://www.mels.gouv.qc.ca/Stat/Sipeec/Menucipeec.htm>> (page consultée le 21 août 2007)
- MELS, 2002. *Québec injecte plus de 15 millions de dollars pour contrer les baisses de clientèle dans les cégeps*. En ligne.
<<http://www.mels.gouv.qc.ca/CPRESS/cprss2002/c020411.htm>>, (page consultée le 4 août 2007)
- MELS, 2005. *Déclaration des partenaires de l'enseignement supérieur pour un engagement électoral concernant un réinvestissement fédéral en éducation post-secondaire*. En ligne.
<http://www.mels.gouv.qc.ca/CPRESS/cprss2005/c051212.asp> (page consultée le 24 juillet 2007)
- MELS, 2006, *Rapport final de la commission des États généraux sur l'éducation – Annexe 2 : Les chantiers prioritaires et les tâches qui s'y rattachent*. En ligne.
<<http://www.mels.gouv.qc.ca/ETAT-GEN/RAPFINAL/ann2.htm>> (page consultée le 23 juillet 2007)

MELS, 2007. Mise à jour du 4 avril 2007. *Régime budgétaire et financier des cégeps*. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/reg-pub-index.asp#fonct>> (page consultée le 23 juillet 2007)

MELS, 2007, *Liste des centres collégiaux de transfert de technologie des cégeps du Québec*. En ligne. <<https://jpd01.meq.gouv.qc.ca/gdunojrecherche/rechercheOrganisme.do?methode=afficherResultat&noRecherche=7>>, (page consultée le 17 juillet 2007)

MELS, 2007, *Répertoire des programmes et des cours de l'enseignement collégial – Études préuniversitaires et techniques*. Mise à jour du 20 avril 2007. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/programm.asp>> (page consultée le 20 août 2007)

MELS, MDEIE. *Rapport d'évaluation du dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie*, Québec, Gouvernement du Québec, février 2005, 41 pages.

MEQ, *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, Document de consultation*, Québec, MEQ, 2004, 54 pages.

MEQ, *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial : Synthèse des résultats de la consultation*, Québec, MEQ 2004, 14 pages.

MEQ, *Gestion du développement des programmes dans le réseau collégial – Volume I : Processus d'autorisation et situation des programmes de formation professionnelle à l'enseignement régulier du secteur public*, Québec, Direction de la recherche et du développement, 1987, 68 pages.

MEQ, *Indicateurs de l'éducation – Édition 1999*, Québec, Direction des ressources matérielles, 253 pages.

MEQ, *Indicateurs de l'éducation – Édition 2002*, Québec, Direction des communications, 2002, 248 pages.

MEQ, *Orientations ministérielles sur l'avenir de l'enseignement collégial québécois*, Québec, MEQ, 2005, 14 pages.

MEQ, *Rapport annuel de gestion du ministère de l'Éducation 2001-2002*, Québec, Direction des communications, 2002, 143 pages.

MEQ, *Statistiques de l'éducation – Édition 1996*, Québec, Direction générale des ressources informationnelles, 1996, 258 pages.

MEQ, *Statistiques de l'éducation – Édition 1997*, Québec, Direction générale des services à la gestion, 1997, 264 pages.

- MEQ, *Statistiques de l'éducation – Édition 2002*, Québec, Direction générale de l'information, 2002, 266 pages.
- MEQ, Direction de la recherche et du développement – Service des études et du développement des collèges, *Gestion du développement des programmes dans le réseau collégial – Volume I : Processus d'autorisation et situation des programmes de formation professionnelle à l'enseignement régulier du secteur public*, Québec, Gouvernement du Québec, novembre 1987, 68 pages.
- MEQ, Direction des programmes – Services de la planification des programmes, MELS. *Les inscriptions et les sanctions des programmes d'études menant à un DEC : l'évolution de 1985 à 1990*, Québec, Gouvernement du Québec, 1991, 366 pages.
- MEQ, 1995. *Les États généraux sur l'éducation 1995-1996 : Exposé de la situation*. En ligne. <<http://www.meq.gouv.qc.ca/etat-gen/menu/complete.htm>> (page consultée le 28 août 2007)
- Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, *Savoir changer le monde : Politique québécoise de la science et de l'innovation*, Québec, Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2001, 169 pages.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la science, *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle – L'enseignement collégial québécois : orientations d'avenir et mesures de renouveau*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la science, avril 1993, 39 pages.
- Ministère des Affaires municipales et des Régions, *Politique nationale de la ruralité 2007-2014 : Une force pour tout le Québec*, Québec, Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2006, 68 pages.
- Ministère des Finances du Canada, *Le plan budgétaire de 2007*, Ottawa, Ministère des Finances du Canada, 523 pages.
- Ministère des Régions, *Plan d'action Québec-régions : Synthèse des engagements*, Québec, Ministère des Régions, 2002, 72 pages.
- Ministère des Régions, *Politique nationale de la ruralité : une vision d'avenir*, Québec, Ministère des Régions, 2001, 73 pages.
- MORIN, Richard. *La régionalisation au Québec : Les mécanismes de développement et de gestion des territoires régionaux et locaux 1960-2006*. Éditions Saint-Martin, Montréal, 2006, 75 pages.
- PROULX, Marc-Urbain. *L'économie des territoires au Québec : aménagement, gestion, développement*, Presse de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 2002, 364 pages.

Publications du Québec, 2007. Mise à jour du 1^{er} août 2007. *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, L.R.Q. Chapitre C-29*. En ligne.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_29/C29.html> (page consultée le 28 août 2007)

Publications du Québec, 2007. Mise à jour du 1^{er} août 2007. *Loi sur les compétences municipales, L.R.Q. , chapitre C-47.1*. En ligne.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FC_47_1%2FC47_1.htm> (page consultée le 22 août 2007)

Publications du Québec, 2007. Mise à jour du 25 juillet. *Règlement sur l'aide financière aux études, Loi sur l'aide financière aux études, L.R.Q. chapitre A-13.3 r.2*. En ligne.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/A_13_3/A13_3R2.HTM> (page consultée le 7 août)

Publications du Québec. 2007. Mise à jour du 25 juillet 2007. *Règlement sur le régime des études collégiales, Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, L.R.Q. chapitre C-29, r.5.1.1*. En ligne.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/C_29/C29R5_1_1.HTM> (page consultée le 28 août 2007).

ROY, Jacques, *Les logiques sociales et la réussite scolaire des cégépiens*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, 116 pages.

Secrétariat à la jeunesse, *La jeunesse au cœur du Québec : Plan d'action jeunesse 2002-2005*, Québec, Secrétariat à la jeunesse, 52 pages.

Secrétariat à la jeunesse, *La jeunesse au cœur du Québec : Politique québécoise de la jeunesse*, Québec, Secrétariat à la jeunesse, 2001, 68 pages.

Secrétariat à la jeunesse, *Pour une jeunesse engagée dans sa réussite : Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, Québec, Secrétariat à la jeunesse, 2006, 64 pages.

RÉHAUME, Claudette, *Analyse descriptive de la progression des effectifs scolaires du réseau collégial public, au trimestre d'automne 1983*, Direction générale de l'enseignement collégial, Direction de la recherche et du développement, décembre 1984, 104 pages.

Solidarité rurale du Québec, *Pour une décentralisation démocratique*. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 2006, 215 pages.

Union des Municipalités du Québec, *Projet de loi 34 – Loi sur le Ministère du développement économique et régional : Commentaires*, Union des municipalités du Québec, 2003, 12 pages.

Annexe 1 – Chronologie de moments marquants dans l'histoire des cégeps

1961-1966	Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Commission Parent)
1963-1966	Rapport de la Commission parent (Publication d'un rapport de 3 tomes répartis en cinq volumes formulant 650 recommandations sur l'ensemble du système éducatif québécois)
1964	Création du Ministère de l'éducation Création du Conseil supérieur de l'éducation
1966	Adoption du Règlement relatif à la création des cégeps
1967	Adoption de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel Ouverture des 6 premiers cégeps
1970	Rapport du comité d'étude des cours communs à tous les étudiants du C.E.G.E.P (Rapport Roquet)
1975	Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial (Rapport Nadeau)
1978	Livre blanc sur l'enseignement collégial (Dresse le bilan des 10 premières années des cégeps)
1979	Création du Conseil des collèges
1984	Adoption du Règlement sur le régime pédagogique collégial Création des premiers centres collégiaux de transfert technologique (CCTT)
1992	Commission parlementaire sur l'enseignement collégial
1993	Renouveau de l'enseignement collégial (Réforme Robillard, incluant notamment l'introduction de l'approche par compétence) Création de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
1994	Abolition du Conseil des collèges
1996	Commission des États généraux de l'éducation
1997	Réforme Marois (Touche surtout le secondaire et s'inscrit dans la continuité du Renouveau de l'enseignement collégial)

2000	Réforme Legault (Axée principalement sur la réussite éducative)
2004	Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial

Source : Principalement tiré du livre *Les cégeps : une grande aventure collective québécoise* de l'Association des cadres des collèges du Québec (2006).